-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

LUNDI, le 24 JANVIER 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 24ième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire :		
Messieurs les Echevins:	Arthur	ROUSSEAU
	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	Alphonse	LAMY
	J. Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Les procès-verbaux de la séance régulière du 20 décembre et des séances spéciales des 23 et 29 décembre 1943 sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été soumis aux membres du Conseil:

1o. Requête de certaines personnes demandant au Conseil de faire les démarches nécessaires auprès des autorités du Chemin de Fer Canadien du Pacifique pour faire cesser des vibrations nuisibles à leur propriété.

2o. Lettre de M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques demandant au Conseil de bien vouloir prendre note des augmentations de salaires prévues dans la nouvelle convention collective;

3o. Lettre circulaire de la Ligue Nationale demandant au Conseil de s'opposer à l'immigration massive des réfugiés d'Europe au Canada;

Le Conseil, en séance d'étude, a pris connaissance des documents suivants:

1o. Lettre de l'Intercity Airlines Company demandant au Conseil de bien vouloir passer une résolution pour obtenir les permis et licences du fédéral concernant le transport de passagers par hélicoptère.

2o. Rapport du gérant transmettant un projet de budget pour l'année 1944.

3o. Lu une lettre des Anciens D.L.S. demandant une réponse à leur lettre du 6 décembre pour un octroi de $500.00. A la suggestion de M. Lamy, il est décidé de donner autant que la Commission Scolaire;

4o. Requête des opérateurs ou aide-opérateurs à l'Usine de filtration demandant une augmentation de salaire;

5o. Requête de quelques charretiers de la Cité demandant d'être payés à la semaine et non à l'heure;

6o. Requête de quelques employés de la cité (E.Leblanc, E. Bouchard, G. St-Pierre, E. Milette) demandant une augmentation de salaire;

7o. Lettre non signée concernant les maîtres-matelots et matelots, ingénieurs, chauffeurs, gardien pour une augmentation de salaires de $4.00par semaine, à partir du 1er janvier 1944;

LUNDI, le 24 JANVIER 1944

8o. Lettre de M. Paul-Emile Piché, I.C. offrant ses services comme expert-conseil en installations mécaniques, pour l'évaluation de certaines compagnies en rapport avec la préparation du rôle d'évaluation de 1945.

9o. Acceptation de La Salle Shirt & Garment et de MM. Béchard & Brouilette pour le renouvellement de leur bail. Le nouveau bail contiendra une clause concernant la vente ou la démolition de l'immeuble;

10o.Quittance de M.Nap. Adam Gélinas, au montant de $50.00 en règlement de sa réclamation;

11o.Quittance de Mme Hubert Comtois, pour $15.00, en règlement de sa réclamation;

12o.Quittance de MM. Gendron & Robichaud, au montant de $10.00 en règlement de leur réclamation;

13o.Réponse du procureur-général accordant les baptistaires aux jeunes joueurs de hockey, tel que demandé par résolution du Conseil;

14o.Rapport de Me Léon Lamothe, chef du contentieux, dans l'affaire J.B.Badeaux qui réclamait la somme de $5682.00 et qui est réglée pour $1798.00.

15o.Le gérant donne connaissance de la lettre envoyée à M.Armand Brouilette, caissier à la traverse, le remerciant de ses services;

16o.Avis de la National Cash Register informant le conseil que cette compagnie a vendu une caisse enregistreuse à M. Arthur Béland, notre locataire;

17o.Lettre des Scouts Catholiques remerciant le Conseil pour l'octroi de $500.00 qui leur a été accordé.

18o.Réponse de la ville de Shawinigan Falls concernant l'ouverture de la route d'hiver. Le fédéral ayant refusé la demande, le conseil de Shawinigan a cru inutile de passer une résolution.

19o.Lettre de M. Edmond Fortin pour le paiement de trois mois de chambre, qu'il doit à son propriétaire.

20o.Lettre du C.P.R. informant le conseil qu'il est satisfait de l'évaluation des terrains de la rue Lejeune;

21o.Demande des producteurs de lait de hausser le prix du lait.

22o.Lettre de M. Henri Ferron, comptable et vérificateur de la ville, demandaut une augmentation de salaire.

23o.Rapport de l'Oeuvre des Terrains de Jeux en date du 15 décembre 1943;

24o. Demande d'octroi du Club de Ski des Trois-Rivières.

25o.Lettre des Rev. Soeurs Marie Réparatrice, demandant un octroi de $100.00 à $200.00 par année pour la construction d'une allonge après la guerre pour continuer l'oeuvre des retraites fermées.

26o.Demande d'octroi du Syndicat de la Wabasso pour un montant de $240.00 représentant le montant de leurs taxes d'eau;

LUNDI, le 24 JANVIER 1944

27o. Demande d'octroi des Cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc pour l'organisation d'une semaine antialcoolique.

28o. Demande d'octroi de l'Armée pour l'édition d'une revenue "Les Nôtres Outre-Mer".

29o. M. C.M. Bell, président de la Ligue Industrielle de Balle-Molle, présente un rapport des activités de cette ligue pour 1943 et demande la permission de charger un prix d'entrée à condition que la ville installe une clôture.

3o. Demande d'octroi des Rev. Soeurs de la Miséricorde.

31o. Requête de certains employés de la Cité, au département de l'Aqueduc demandant une augmentation de salaire.

32o. Lettre de MM. Adélard Lamontagne et Louis St-Pierre, employés au Garage Municipal, demandant une augmentation de salaire et pour M. St-Pierre, d'être classé comme "millwright".

33o. Requête de certains chauffeurs au garage municipal, demandant une augmentation de salaire.

Règlement No. 10-H re: viande de cheval

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le règlement intitulé règlement No. 10-H, modifiant le règlement No. 10 concernant la santé et la salubrité publiques, quant à ce qui concerne l'inspection et saisie des denrées alimentaires et la viande de cheval, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Règlement No. 16-S re: viande de cheval

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le règlement intitulé règlement No. 16-S, modifiant le règlement No. 16 en ce qui concerne la vente de la viande de cheval, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Règlement No. 18-M re: viande de cheval

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin J.A. Guimont

Que le règlement intitulé règlement No. 18-M, amendant le règlement No. 18 concernant l'exercice de certains commerces et industries quant à la vente de la viande de cheval, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Mutations immobilières de décembre

VU le rapport No. 324 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le Cours du mois de décembre 1943;

LUNDI, le 24 JANVIER 1944

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

Vente de terrains à M.Paul-Emile Lemire

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.Urgile Grégoire, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Paul-Emile Lemire deux emplacements sans bâtisse, situés sur la rue Gingras, connus et désignés comme étant les lots Nos. 61 et 62 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123 61 et 62) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $235.00.

Entente avec l'Hôpital St-Joseph renouvelée

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que la résolution du 15 décembre 1941, concernant une entente avec l'Hôpital Saint-Joseph, soit renouvelée aux mêmes conditions pour l'année 1944.

Octroi à la Chambre de Commerce re: entretien route Montréal-Trois-Rivières

CONSIDERANT que la Chambre de Commerce des Trois-Rivières a entrepris auprès des gouvernements fédéral et provincial des démarches pour l'ouverture de la route Montréal - Grand'Mère.

CONSIDERANT que ces démarches ont amené le Gouvernement provincial, Ministère de la Voirie, a souscrire pour une part dans l'entretien de la dite route;

CONSIDERANT que la Chambre de Commerce a formé un comité aux fins de tenir la route ouverte à l'aide de souscriptions et de contributions;

CONSIDERANT qu'une délégation de la Chambre de Commerce a rencontré le Conseil le 20 décembre 1943 pour le mettre au courant de la situation et lui demander un octroi pour l'ouverture de cette route entre Montréal et Trois-Rivières;

EN CONSEQUENCE:

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

QUE le trésorier soit autorisé à émettre au nom du président de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, M. Donat Bisson, un chèque de $1500.00, cette dépense devant être imputée à l'entretien des chemins d'hiver.

LUNDI, le 24 JANVIER 1944

Octroi à l'Eglise St-James

CONSIDERANT que la Congrégation de l'Eglise St-James, par lettre en date du 8 janvier 1944 demande un octroi au Conseil;

CONSIDERANT que la Cité a versé depuis quelques années un octroi représentant le montant des taxes annuelles prélevées contre le cimetière de l'Eglise d'Angleterre, situé à l'angle des rues St-François-Xavier et De Tonnancourt;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque de $100.00 à l'ordre de la Congrégation de l'Eglise St-James.

Octroi Oeuvre des Terrains de Jeux

CONSIDERANT la requête de l'Oeuvre des Terrains de Jeux exposée au Conseil par M. l'abbé F.X. St-Arnaud en séance d'étude le 17 janvier 1944;

CONSIDERANT que la Cité des Trois-Rivières a ajouté un nouveau terrain de jeux par l'acquisition et l'aménagement du Parc des Pins;

CONSIDERANT que l'Oeuvre des Terrains de Jeux consent à s'acquitter de la surveillance de ce terrain de jeux;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

QUE l'octroi ordinaire de $2,500. soit augmenté de $500.00 à même les crédits déjà prévus au budget pour le Parc des Pins.

Pension de retraite à M. Ulric Lefebvre

CONSIDERANT que M. Ulric Lefebvre, gardien à la Bâtisse Industrielle, a été au delà de 26 ans au service de la Cité;

CONSIDERANT les services rendus par M. Ulric Lefebvre qui a dû abandonner le travail pour raison de santé;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

QUE M. Ulric Lefebvre bénéficie, à partir du 1er janvier 1944, d'une pension de retraite de $12.00 par semaine.

Pension de retraite à M. Joseph Fafard

CONSIDERANT que M. Jos. Fafard est à l'emploi de la Cité depuis huit ans au delà à titre de classificateur;

CONSIDERANT que M. Fafard, en différentes positions, a travaillé pour la Cité un total d'au delà de 25 années;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

QUE M. Jos. Fafard bénéficie, à partir du 1er février 1944 d'une pension de retraite de $550.00 par année.

M. l'échevin Boland se déclare dissident.

LUNDI, le 24 JANVIER 1944

Honoraires du vérificateur augmentés

CONSIDERANT que le vérificateur de la Cité, M. Henri Ferron, a demandé une augmentation de ses honoraires pour l'année 1944;

CONSIDERANT que les raisons invoquées sont justes et raisonnables;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.A. Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

QUE les honoraires du vérificateur de la Cité soient portés à $2,100.00

Bail entre la Cité et L'Oeuvre des Terrains de Jeux.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail, préparé par Me J.A. Donat Chagnon, notaire, intervenu entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et l'Oeuvre des Terrains de Jeux des Trois-Rivières concernant:

1o. L'usage exclusif du parc situé à l'angle des boulevards St-Olivier et Normand en la Cité des Trois-Rivières, comprenant le terrain, les bâtisses et accessoires y érigés;

2o. L'usage exclusif du Parc des Pins situé du côté nord de la rue De Foix, entre le boulevard Laviolette et la rue St-François-Xavier, comprenant le terrain, les bâtisses et accessoires y érigés, aux autres conditions mentionnées dans le dit bail et pour le terme de cinq années à compter du premier mai 1944.

Transport par hélicoptères.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. T. Guay

Que ce conseil approuve le projet de Intercity Airlines Company en rapport avec un service, après la guerre, d'aéroplanes dites hélicoptères, dans la Province de Québec et recommande aux autorités fédérales l'octroi des licences ou permis sollicités par cette compagnie.

Bois de chauffage

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer une entente entre la Cité et Messieurs Lizotte & Girard, de Ste-Monique, relativement à la livraison aux Trois-Rivières de 100 cordes de bois en 15 pouces, composé de plaine, à $4.50 la corde.

Bois de chauffage - offre du sous-régisseur acceptée.

CONSIDERANT que la Cité, dès l'hiver 1942-43, a pris certaines mesures pour parer à la disette de bois de chauffage;

CONSIDERANT qu'au cours de 1943 la Cité, par contrats, a acheté une certaine quantité de bois de chauffage pour être mis à la disposition des contribuables;

CONSIDERANT que la quantité de bois fournie à la suite de ces contrats n'a pas atteint le total prévu;

LUNDI, le 24 JANVIER 1944

CONSIDERANT que le sous-régisseur des bois de chauffage, par une offre écrite du 17 novembre 1943, lue à la séance du 22 novembre 1943, a offert à la cité tout le bois qui pourrait lui manquer pour 1944 et même 1945;

CONSIDERANT que par suite des difficultés dans les mines il y a lieu de continuer à accumuler des réserves de bois pour parer à une pénurie possible de charbon;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le conseil accepte l'offre du 17 novembre au prix nominal de $8.50 la corde de 4 pieds pour la qualité "bois franc mêlé" et que ce bois soit détaillé, lorsque le besoin s'en fera sentir, à des prix fixés par le gérant de la Cité.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 7 FEVRIER 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 7ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon ALARIE
	Frédéric POLIQUIN
	Albert PAQUIN
	Joseph GUAY
	Alphonse LAMY
	J.Arthur GUIMONT
	Emett BOLAND
	Adrien MAILHOT

Les procès verbaux de la séance régulière du 24 janvier 1944 sont lus et adoptés.

Les documents suivants sont lus aux membres du Conseil:

1o. Lettre de l'abbé Chs.-Ed. Bourgeois transmettant le rapport annuel de l'Assistance à l'Enfant sans Soutien

2o. Lettre de M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques demandant au conseil d'être reçu lundi le 14 février avec des représentants des quatre syndicats d'employés municipaux.

3o. Lettre du Commissaire des incendies de la province concernant le classement de la Cité des Trois-Rivières lors de la semaine de prévention des incendies pour 1943.

4o. Lettre de M. Gustave C. Piché, sous régisseur du bois de chauffage, concernant la situation de ce combustible.

5o. Rapport mensuel du gérant sur les balances budgétaires au 31 décembre 1943.

6o. Second projet de budget pour l'année 1944

7o. Rapport du gérant sur les dépenses estimées au 31 décembre 1943.

8o. Rapport du gérant sur le Marché, complétant le mémoire soumis au Conseil le 25 janvier 1943.

Le Conseil, en séance d'étude, a pris connaissance des documents suivants:

a) Lettre du Ministre des Transports accusant réception de la résolution concernant la Compagnie Intercity Airlines.

b) Lettre de M. F.N.C. Demers, agent général du Canadian Pacific Railway Co. concernant la plainte de certains contribuables contre le C.P.R.

c) Lettre du Comité Protecteur Féminin des Guides Catholiques demandant un octroi de $500.00 en faveur de cette oeuvre;

d) Avis de MM. Eddy Beaulieu et Alfé Girard qu'ils ne font plus partie des syndicats.

e) Quittance de Mlle Edouardina Dupont en règlement de sa réclamation, au montant de $25.00, pour une chute qu'elle fit dans l'escalier extérieur à l'arrière de l'Hôtel de ville.

LUNDI, le 7 FEVRIER 1944

f) Rapports sur les noms de rues;

g) Opinion de Me Léon Lamothe suggèrant de porter en appel la cause de Robert Ryan vs la Cité.

h) Lettre de l'Association Provinciale de balle molle demandant l'usage des terrains Guilmour et Saint-Paul;

i) Lettre des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques demandant l'usage de l'Estrade des cours et du stade de baseball pour la Fête du Travail.

Avis de motion - règlement No. 13

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 13 accordant à l'Ingénieur de la Cité les pouvoirs nécessaires dans les cas de remplacement ou de déplacement des poteaux actuels ou de posage de nouveaux poteaux par les personnes autorisées par la loi.

Lu en conseil, ce 7ième jour de février 1944.

(signé) Albert Paquin

Mutations janvier

VU le rapport No. 44-1 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours de janvier 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

Cause Ryan portée en appel

ATTENDU que dans la cause No. 7189 C.S. Robert Ryan requérant et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intimée, jugement a été rendu le 13 janvier 1944 déclarant bien fondée la requête du requérant pour l'annulation d'une résolution en date du 29 décembre 1941 et maintenant la dite requête pour les frais;

ATTENDU que pour les raisons données par le chef du contentieux, dans sa lettre au gérant, ce jugement semble mal fondé et qu'il y a lieu d'aller en appel à la Cour du Banc du Roi,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le Chef du Contentieux soit autorisé à porter cette cause en appel et à faire à cette fin toutes les procédures et tous les déboursés nécessaires, y compris le cautionnement.

Octroi aux Guides Catholiques

CONSIDERANT que les Guides Catholiques, par lettre en date du 26 janvier 1944, demandent un octroi pour l'année 1944;

CONSIDERANT que le Conseil dans le passé accordait cet octroi;

LUNDI, le 7 FEVRIER 1944

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le trésorier soit autorisé à émettre un chèque au nom du Comité Protecteur Féminin des Guides Catholiques des Trois-Rivières au montant de $500.00.

Octroi à la Philharmonie D.L.S.

CONSIDERANT que la Philharmonie de la Salle reçoit depuis plusieurs années un octroi de la Cité;

CONSIDERANT que le Conseil, au budget 1944, a prévu des octrois pour des institutions qui jouissaient déjà du support de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Trésorier de la cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $1,700.00 pour l'exercice de 1944, payable mensuellement, à l'ordre de la Philharmonie de la Salle.

Octroi à l'Union Musicale

CONSIDERANT que l'Union Musicale des Trois-Rivières reçoit depuis plusieurs années un octroi de la Cité;

CONSIDERANT qu'en vertu d'une résolution adoptée le 19 avril 1943 l'octroi annuel au montant de $1,700.00 payé à l'Union Musicale a été porté à $1,900.00;

CONSIDERANT que le Conseil, au budget 1944, a prévu des octrois pour des institutions jouissant déjà du support de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à porter au crédit de l'Union Musicale des Trois-Rivières une somme de $1,900.00 pour l'exercice de 1944 qui sera payée mensuellement par chèque, à l'ordre conjoint du président et du directeur de l'Union Musicale.

Corrections au rôle d'évaluation

CONSIDERANT que le rôle d'évaluation en vigueur pour 1944 a été confectionné au cours de 1943;

CONSIDERANT que la Cité entreprendra prochainement la confection du rôle de perception de la taxe d'affaires pour l'année en cours;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que les noms des personnes qui ont abandonné leur commerce avant le 1er janvier 1944 soient rayés du rôle et que les personnes ayant ouvert une place d'affaires en cette cité depuis 1943, soient portées au susdit rôle et ce suivant une liste annexée à la présente résolution.

LUNDI, le 7 FEVRIER 1944

Bois de chauffage - Camille Prince

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer une entente entre la Cité des Trois-Rivières et M. Camille Prince, de Ste-Eulalie, relativement à la livraison aux Trois-Rivières de 100 cordes ou plus de bois en 2 pieds, composé d'érable, merisier et hêtre à $8.00 la corde.

Evaluation rôle 1945 dépenses réparties

CONSIDERANT que le Conseil de la Cité, le 20 décembre 1943, a engagé deux évaluateurs-experts, soient MM. Fleury et Williams;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'une dépense considérable en proportion du budget normal attribué au bureau des Evaluateurs;

CONSIDERANT que les services de MM. Fleury et Williams seront payés mensuellement au cours de 1944 jusqu'à concurrence de 75%;

CONSIDERANT que ces évaluateurs concourront à la préparation du rôle de 1945;

CONSIDERANT que cette dépense extraordinaire est en réalité anticipée puisque la Cité commencera à retirer les revenus du nouveau rôle en 1945 seulement;

CONSIDERANT que cette évaluation servira de base pour les rôles de plusieurs années à venir;

EN CONSEQUENCE:

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

QUE les dépenses ayant trait à la confection du rôle 1945 soient réparties sur trois années à compter du 1er janvier 1945; après avoir imputé $10,000. à l'exercice courant, soit 1944.

Parc des Pins approbation par la Commission Municipale

ATTENDU qu'à la suite d'une résolution en date du 7 juin 1943, relativement à l'acquisition du Parc des Pins, un contrat est intervenu entre le Séminaire des Trois-Rivières et la Cité le 6 juillet 1943 devant Me Victor Abran, N.P.;

ATTENDU qu'il est stipulé au dit contrat ce qui suit:

"Cette vente est faite pour un prix de SOIXANTE-QUINZE MILLE PIASTRES ($75,000.00), acompte de quoi l'acquéreur a immédiatement payé comptant une somme de MILLE PIASTRES ($1,000.00) en produisant un reçu à l'acquit des taxes dues par la venderesse; quant à la balance une somme de SOIXANTE-QUATORZE MILLE PIASTRES ($74,000.00) l'acquéreur promet et s'oblige de la payer à la venderesse par versements annuels qu'elle fixera elle-même à compter du 1er juin, mais à condition que tout le prix d'achat soit payé en entier d'ici le 1er juin 1955, le tout avec intérêt au taux de QUATRE POUR CENT (4%) l'an, payable annuellement à compter du 1er juin 1943 et jusqu'à complet et parfait paiement. Les taxes de l'année courante sur ce que vendu à la charge de la venderesse sont incluses dans le présent reçu;

LUNDI, le 7 FEVRIER 1944

"Pour garantir l'exécution des présentes et le paiement de la dite balance de prix de vente, l'immeuble ci-dessus décrit et vendu, demeurera affecté et hypothéqué en faveur de la venderesse par privilège spécialement réservé à cet effet;"

ATTENDU que la dite balance du prix de vente doit être payée à même les revenus ordinaires de la Cité;

ATTENDU que pour éviter tout doute sur la validité dudit contrat, il y a lieu de le soumettre pour approbation à la Commission Municipale de Québec,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le dit contrat entre le Séminaire des Trois-Rivières et la Cité en date du 6 juillet 1943 devant Me Victor Abran, N.P. soit soumis à la Commission Municipale de Québec, pour approbation et qu'une copie de la présente résolution ainsi qu'une copie de la dite résolution en date du 7 juin 1943 et une copie dudit contrat soient transmises immédiatement par le greffier à la dite Commission Municipale.

Achat de camion

CONSIDERANT que la corporation a besoin d'un camion;

CONSIDERANT que le conseil a pris connaissance d'un rapport à ce sujet et a fait enquête;

CONSIDERANT que de longs délais sont nécessaires pour l'obtention d'une priorité et pour la construction et qu'il est nécessaire de placer une commande immédiatement pour obtenir la livraison l'automne prochain,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

ET RESOLU d'autoriser le gérant à acquérir pour la corporation un camion de la marque Walter, modèle 1942 ou 1943, 125 forces, avec boite en acier, bascule hydraulique, charrue à neige à sens unique et niveleur hydraulique sous le camion.

Augmentation de salaires certains employés

CONSIDERANT que Mr. Napoléon Dauphinais et quelques autres ont adressé au conseil une requête dont une copie est annexée à cette résolution;

CONSIDERANT que les demandes contenues dans cette requête sont justes et raisonnables,

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

ET RESOLU d'accorder les demandes faites par M. Napoléon Dauphinais et autres dans leur requête annexée.

Son Honneur le Maire refuse de signer la résolution de MM. les échevins Guimont et Boland concernant une demande de salaires de quelques employés du département de l'aqueduc et fait part au Conseil des raisons de son refus.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 21 FEVRIER 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 21ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Frédéric POLIQUIN
	Albert PAQUIN
	Joseph GUAY
	Alphonse LAMY
	J.Arthur GUIMONT
	Emett BOLAND
	Adrien MAILHOT

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil du 7 février 1944 est lu et adopté.

Le Conseil a pris connaissance des documents suivants:

1o. Rapport du gérant concernant les activités des différents services de la Cité pour le mois de janvier auquel est annexé le rapport annuel du Service du Bien-Etre et le rapport de l'Assistance Municipale du même service pour le mois de janvier 1944.

2o.Lettre de M. Paul-Emile Piché, i.c. faisant part au conseil qu'il est prêt à agir en qualité d'expert-conseil pour le bureau des Evaluateurs, et copie d'une lettre de M. L.A.Lapointe, directeur-adjoint du service des travaux publics de la Cité de Montréal et de M. H.A. Gibeau, directeur des travaux publics de Montréal;

3o. Lettre du gérant concernant l'exemption de contributions à l'assurance-chômage pour certaines catégories d'employés de la Cité.

4o. Lettre de la Commission municipale donnant son autorisation à l'acquisition du Parc des Pins par la Cité.

5o. Lettre de la Commission municipale donnant son approbation à la répartition des dépenses occasionnées par la confection du rôle d'évaluation 1945.

Les documents suivants ont été lus en séance d'étude:

1o. Lettre de la Regent Shirts Manufacturing Co. demandant au Conseil de retarder sa décision quant au prêt de terrain à la Ligue de Balle-Molle Industrielle.

2o. Demande d'octroi du Club de Raquetteurs Le Laviolette Inc. pour défrayer le coût d'un banquet lors de la convention des raquetteurs les 26 et 27 février. Une somme de $300.00 leur est accordée.

3o. Lettre de M. Renaud Chapdelaine demandant un octroi à la Cité des Trois-Rivières pour l'entretien des routes d'hiver de Baie du Febvre à Ste-Angèle.

4o. Lettre de MM. Levasseur et Lasanté, locataires au marché, demandant la remise d'un mois de loyer pour compenser la perte de profits à cause de l'incendie du 24 décembre. Cette demande est accordée.

LUNDI, le 21 FEVRIER 1944

5o. Etat comparatif des charges fixes sur dette consolidée de la Cité des Trois-Rivières, pour chacune des années 1943 et 1944.

Achat d'un camion Walter.

La motion de MM. les échevins Boland et Mailhot concernant l'achat d'un camion Walter est mise à l'ordre du jour.

Lu les raisons de Son Honneur le Maire expliquant pourquoi il a refusé de signer cette résolution.

Le vote est pris sur la dite résolution avec le résultat suivant:

Pour	Contre
MM. Guimont	M. Poliquin
Lamy	
Boland	
Mailhot	
Guay	
Paquin	

M. l'échevin Alarie est absent.

Augmentation de salaire à certains employés.

La motion de MM. les échevins Guimont et Boland concernant des augmentations de salaires à certains employés du département de l'Aqueduc, est mise à l'ordre du jour.

Lu les raisons de Son Honneur le Maire expliquant pourquoi il a refusé de signer cette résolution.

Le vote est pris sur la dite résolution avec le résultat suivant:

Pour	Contre
MM. Guimont	
Boland	
Mailhot	
Guay	
Paquin	

MM. Poliquin et Lamy s'abstiennent de voter.

M. Alarie est absent.

Adoption règlement 13-AAO

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le règlement intitulé règlement No. 13-AAO, amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques quant au remplacement ou déplacement des poteaux actuels ou au posage de nouveaux poteaux par les personnes autorisées par la loi, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

LUNDI, le 21 FEVRIER 1944

Octroi au Club de Raquetteurs

ATTENDU que le Club de Raquetteurs Le Laviolette par lettre en date du 8 février 1944 demande un octroi pour défrayerle coût d'un banquet lors de la convention nationale qui sera tenue aux Trois-Rivières les 26 et 27 février;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque à titre d'octroi pour la somme de $300.00 à l'ordre du Club de Raquetteurs Le Laviolette Inc.

Commission d'assurance-Chômage - employés permanents

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières représente à la Commission d'Assurance-Chômage que les personnes mentionnées dans la liste annexée à la présente résolution et celles qui leur succèderont, conformément aux règlements de la Cité, sont employées en permanence, la Cité devant toujours avoir recours à une personne pour accomplir chacun des divers emplois mentionnés dans la dite liste ci-annexée.

Engagement M.P.E.Piché expert-conseil

CONSIDERANT que la Cité doit porter au rôle chaque année la valeur réelle des immeubles imposables;

CONSIDERANT qu'à cette fin et en conformité avec la Loi, la Cité a requis les services de MM. Fleury et Williams à titre d'évaluateurs;

CONSIDERANT l'offre du 15 janvier 1944 par M. Paul-Emile Piché, ingénieur civil, à titre d'expert-conseil en installations mécaniques;

CONSIDERANT qu'il est à propos d'adjoindre au président des Evaluateurs un tel expert-conseil;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

QUE M. Paul-Emile Piché, i.c. de Montréal soit engagé à titre d'expert-conseil en installations mécaniques à la disposition du président du bureau des évaluateurs et ce aux conditions énumérées dans la proposition ci-jointe du 15 janvier 1944.

Vente pour taxes.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

Qu'il soit ordonné au greffier de vendre à l'enchère publique, au bureau du Conseil, suivant la loi, les immeubles mentionnés au rapport du trésorier en date du 18 février 1944, à l'exception de ceux désignés sous les item Nos. 28 à 40 inclusivement et que le trésorier soit autorisé à enchérir à cette vente pour le bénéfice de la Cité, conformément à l'article 572 de la Loi des Cités et Villes 1941.

LUNDI, le 21 FEVRIER 1944

Vente terrain à M. L.Duplessis.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Monsieur Léopold Duplessis un emplacement, sans bâtisse, connu et désigné comme faisant partie du lot No. 26 (p.26) du cadastre officiel de la Cité, aux conditions mentionnées dans le dit acte de vente, pour le prix de $350.00.

Vente terrain à M.D.Fortier

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.A. Lemire, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Didace Fortier un emplacement, sans bâtisse, situé sur la rue Ste-Marie, connu et désigné comme faisant partie des lots Nos. 1581 et 1576 (p. 1581 et p. 1576)du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $1,000.00.

Vente immeuble à M.L.Blanchette.

CONSIDERANT que l'immeuble situé aux Nos. 1026-1032 rue Ste-Marguerite, désigné sous le No. p-1011 du cadastre, a été adjugé à la Cité au prix de $2,050.00 lors d'une vente pour arrérages de taxes tenue par le Greffier de la Cité le 20 octobre 1941;

CONSIDERANT que cet immeuble est évalué à $2,700.00; mais que la bâtisse est dans un état de vétusté tel qu'il faudrait dépenser au moins $1,000.00 pour la rendre salubre et habitable;

CONSIDERANT que M. Lucien Blanchette offre la somme de $1,000.00 comptant pour l'achat de cet immeuble, et s'engage en plus de dépenser une somme de $1,000.00 pour l'amélioration de la bâtisse;

CONSIDERANT que l'acceptation de cette offre aura pour effet de libérer la Cité d'un immeuble presque improductif, tout en embellissant cette partie de la Cité et autorisant le prélèvement de taxes contre l'immeuble;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que l'offre de M. Lucien Blanchette soit acceptée et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.C. Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Lucien Blanchette un emplacement, avec bâtisse, situé aux Nos. 1026-1032 rue Ste-Marguerite et portant le No. p.1011 du cadastre officiel d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, au prix de $1,000.00

Créances taxes d'eau déduites des livres de la Cité

CONSIDERANT qu'il appert aux livres de la Cité que certains contribuables sont endettés de taxes d'eau pour un total de $10,361.12 sur une période s'étendant de 1935 à 1941 inclusivement, tel qu'il appert dans l'état détaillé ci-joint;

LUNDI, le 21 FEVRIER 1944

CONSIDERANT que la Cité ne peut exercer son recours pour le recouvrement de ces créances par suite d'indigence, décès ou déplacement de ces personnes en lieux inconnus;

CONSIDERANT qu'après examen de chacun des cas, il a été reconnu recommadable de déduire ces créances dans les livres de la Cité,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Trésorier soit autorisé à faire les entrées nécessaires aux livres de la Cité, pour éteindre les dites créances à même la réserve de $71,345.64 accumulée au 31 décembre 1943 afin de parer aux créances douteuses.

Augmentations de salaires à certains employés.

CONSIDERANT que les requêtes annexées à la présente résolution ont été présentées au Conseil;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'accorder ces requêtes;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

et résolu d'accorder les demandes contenues dans les requêtes annexées.

La motion de MM. les échevins Boland et Guimont concernant des augmentations de salaires à certains employés de la Cité est déclarée hors d'ordre par Son Honneur le Maire.

Le vote est pris sur le hors d'ordre et donne le résultat suivant:

Pour	Contre
M. Poliquin	MM. Boland Mailhot Guay Paquin Guimont Lamy

M. l'échevin Alarie est absent.

Son Honneur le Maire déclare séance tenante qu'il refuse de signer la résolution de MM. Boland et Guimont concernant des augmentations de salaires à certains employés et qu'il donnera ses raisons suivant la loi.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 6 MARS 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 6ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	J. Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 février 1944 est lu et adopté.

Le Conseil a pris connaissance des documents suivants:

1o. Lettre de M. Henri Boudreau, secrétaire de l'Union Musicale, concernant leur billet avec la Banque Canadienne Nationale;

2o. Lettre de M. Joseph Santerre, employé de la voirie, demandant de se faire remettre une journée de travail perdue;

3o. Rapport du trésorier sur les dépenses encourues chaque année depuis 1934 pour la contribution de la Cité à l'internement des aliénés;

4o. Rapports du gérant sur les marchés.

Le Conseil, lors de la séance d'étude du 28 février 1944, a pris connaissance des documents suivants:

1o. Offre de Monsieur Albert H. Lacharité concernant l'achat d'une partie de la rue Charlevoix;

2o. Quittance de la Coopérative de Consommation, au montant de $39.15, en règlement de leur réclamation pour inondation de cave;

3o. Quittance de M. Maurice Béliveau, au montant de $9.00 en règlement de sa réclamation pour un accident survenu sur la traverse;

4o. Quittance de M. Marcel Descoteaux au montant de $125.00 en règlement de sa réclamation pour inondation de sa cave, le 25 juillet 1941;

5o. Quittance de M. J. Oscar Houle, au montant de $125.00 en règlement de sa réclamation pour inondation de sa cave le 25 juillet 1941;

6o. Quittance de la Maison C.W. Lindsay Ltée au montant de $115.00 en règlement d'une réclamation pour inondation de cave, le 25 juillet 1941;

7o. Liste des laissez-passer accordés pour la traverse cette année;

LUNDI, le 6 MARS 1944

8o. Lettre du Club de Ski renouvelant sa demande d'octroi. Une somme de $300.00 leur est accordée.

9o. Demande d'octroi de la Société Canadienne de la Croix-Rouge. Une somme de $200.00 leur est accordée.

10o. Requête de certains contribuables demandant la réinstallation des lumières au tunnel Laviolette.

11o. Circulaire du Ministère de l'Agriculture concernant la nomination d'un inspecteur des mauvaises herbes. Comme les années passées, on nomme M. Maurice Garceau pour remplir cette charge;

12o. Opinion de Me Lamothe dans la cause de la Cité vs New-York Life Insurance Co, dans laquelle il suggère de porter cette cause en appel;

13o. Lettre du Département de la Défense Nationale demandant la permission de passer sur les traversiers.-Accordé.

14o. Lettre de la Ligue Industrielle de balle-molle demandant l'usage du terrain coin St-Paul et Charlevoix.

15o. Mémoire du gérant concernant le projet de Monsieur P.H. Gauthier d'organiser une nouvelle ligue de balle-molle sous le nom de "Ligue de la Cité".

16o. Rapport du gérant concernant les lots de la Commune, dans lequel il fait mention qu'il y aurait lieu d'amender le règlement 28.

17o. Lettre de M. Aimé Desroberts concernant l'achat d'une partie de terrain situé près de la Balance.

Mutations février 1944.

VU le rapport No. 44-2 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de février 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

Publicité - Jeune Commerce

CONSIDERANT la requête du Jeune Commerce des Trois-Rivières Inc. présentée par M. Marcel Lajoie, le 14 décembre 1943, concernant le paiement par la Cité d'une page d'annonce dans l'annuaire de la Fédération des Chambres de Commerce des Jeunes de la Province de Québec;

CONSIDERANT que cette publicité sera avantageuse pour la Cité,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque de $90.00 à l'ordre du Jeune Commerce des Trois-Rivières Inc.

LUNDI, le 6 MARS 1944

Octroi à la Croix-Rouge

CONSIDERANT que la Société Canadienne de la Croix-Rouge, par lettre en date du 15 février 1944, demande une souscription de la Cité;

CONSIDERANT l'oeuvre humanitaire et patriotique poursuivie par cet organisme;

IL EST PROPOSE PAR: M. Napoléon Alarie

SECONDE PAR: M. Albert Paquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $200.00 à l'ordre de la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

Octroi au Club de Ski

CONSIDERANT que le Club de Ski des Trois-Rivières par lettre en date du 24 février 1944 demande un octroi de la Cité;

CONSIDERANT que depuis quelques années la Cité a souscrit un montant en faveur de cette association;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $300.00 à l'ordre du Trois-Rivières Ski Club Inc.

Octroi Union Musicale

CONSIDERANT la requête de l'Union Musicale présentée par M. F.X. Trudel, président, le 21 février;

CONSIDERANT que la Cité dès l'automne 1943 avait déjà accédé à une même requête;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

QUE le trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque de $315.56 à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale en paiement d'un billet dû à la Banque par l'Union Musicale des Trois-Rivières.

Cité vs New-York Life Ins. en appel.

ATTENDU qu'au mois de septembre 1938, la Cité a poursuivi entre autres compagnies d'assurances, la New-York Life Insurance Company lui réclamant $300.00 pour une licence de 6 ans imposée en vertu de son règlement No. 26-K;

ATTENDU que jugement a été rendu le 14 février 1944 rejetant l'action avec dépens pour le motif que dans l'opinion du juge la défenderesse ne fait pas affaires aux Trois-Rivières;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Cité de faire régler cette importante question par un tribunal supérieur;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

Que le Chef du contentieux soit autorisé à porter la dite cause en appel et de faire à cette fin toutes les procédures et tous les déboursés nécessaires y compris le dépôt d'un gage au lieu d'un cautionnement.

LUNDI, le 6 MARS 1944

Vente à C.P.Lamothe

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Charles Philippe Lamothe un emplacement, sans bâtisse, situé sur la rue Williams, connu et désigné comme étant le lot No. 150 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-150) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $105.00.

La Société dentaire des Trois-Rivières -

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que la requête de M. le docteur Conrad Godin et autres demandant l'autorisation à ce Conseil de se former en association sous le nom de "La Société dentaire des Trois-Rivières", dans un but d'instruction pour l'esprit et de délassement soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

Rachat d'obligations

ATTENDU qu'en vertu de la section 10 du règlement No. 141, autorisant le Conseil à emprunter le montant nécessaire pour satisfaire à la loi de consolidation des arrérages de taxes, tel que cette section a été remplacée par résolution du Conseil en date du 16 janvier 1939, et qui a été approuvée par l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce, le 18 janvier 1939, en vertu de l'article 595 de la Loi des cités et villes, tel qu'amendé, étant l'article 602 de la loi actuelle, le conseil peut racheter, avant échéance, certaines obligations émises par ledit règlement No. 141, à certaines conditions mentionnées dans la dite section, et qu'il est à propos de se prévaloir de cet avantage,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Conseil décide de racheter ainsi, avec une prime de 2% de la valeur au pair, les obligations suivantes, aux conditions mentionnées dans la section 10, telle qu'amendée, du règlement No. 141 ci-dessus mentionné, savoir: 55 coupures de $1,000.00, Nos. M X 830 à M X 884, formant un total de $55,000.00 et que le Trésorier soit autorisé à donner les avis requis par le dit règlement.

Contrat entre la Cité et le C.N.R.

CONSIDERANT que depuis le 23 décembre 1920 il existait un contrat entre la Cité et le Grand Trunk Railway pour le transport du fret de Ste-Angèle aux Trois-Rivières et réciproquement;

CONSIDERANT que depuis le ler septembre 1938, il existait un contrat entre la Cité et le Canadian National Railway Express pour le transport de messageries;

CONSIDERANT l'importance et les proportions qu'a pris ce service de transport;

CONSIDERANT qu'à l'occasion d'une revision de ses contrats la Cité s'est aperçu que le service fourni et les responsabilités assumées dépassaient les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi des Cités et Villes et par sa charte;

LUNDI, le 6 MARS 1944

CONSIDERANT que la cité,par résolution du 21 juin 1943, s'est prévalue de l'avis de 30 jours prévu par les dits contrats en avisant les Chemins de Fer Nationaux de son intention de mettre fin aux dits contrats;

CONSIDERANT que par la suite le Gouvernement Fédéral, par l'intermédiaire de la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre, a émis une ordonnance le 19 juillet 1943 réglant temporairement les conditions en attendant une entente entre les parties;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de remplacer cette ordonnance par une entente conforme aux pouvoirs de la Cité;

CONSIDERANT qu'une proposition a été soumise aux Chemins de Fer Nationaux;

CONSIDERANT que cette proposition a été discutée le 19 août 1943 et que les représentants des Chemins de Fer Nationaux ont convenu de certaines conditions qu'ils ont jugé justes et raisonnables;

EN CONSEQUENCE:

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

1o. Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité le contrat sous seing privé en triplicata, portant la date du 22 janvier 1944, entre la Cité et Canadian National Railway Company, intitulé "Ferry Boat Service Between Three Rivers and Des Ormeaux, P.Q."accompagnant laprésente résolution;

2o. Qu'une copie de la présente résolution soit annexée à chacun des dits triplicatas;

3o. Que la résolution du 2 novembre 1943, relative à une convention entre le C.N.R. et la Cité pour le service de la traverse soit rescindée et annulée.

Option à Albert Simard

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières donne une option à Monsieur Albert Simard pour faire l'acquisition du lot No. 279-3-f du cadastre de la cité; cette option étant en outre donnée à la charge, par le dit Albert Simard, de payer à la Cité, lors de la passation du contrat de vente, la somme de $125.00, représentant le prix du dit terrain susmentionné.

Vente de Bâtisse à J.F. Baril

CONSIDERANT que la Cité s'est portée acquéreur d'un immeuble situé au No. 852 rue St-Sévère et désigné sous le No. 1698 du cadastre de la Cité, lors d'une vente pour arrérages de taxes tenue par le Greffier de la Cité le 20 octobre 1941;

CONSIDERANT que cet immeuble était alors évalué à $3,000.00 et que la créance de la Cité était de $4,280.00, dont $3,366.28 pour taxes consolidées accumulées dans le temps que l'immeuble était évalué à $6,700.00, lesquelles taxes consolidées sont maintenant réduites à $2,411.30;

LUNDI, le 6 MARS 1944

CONSIDERANT que la bâtisse y érigée a continué de se détériorer, que l'évaluation du terrain et de la bâtisse est actuellement réduite à $2,000.00, dont $1,100.00 pour le terrain, et que la dite bâtisse est devenue inhabitable et sa démolition nécessaire;

CONSIDERANT que l'article 5 du chapitre 209, S.R.Q. 1941 autorise tout propriétaire d'immeuble à payer par anticipation les taxes consolidées affectant leurs immeubles;

CONSIDERANT qu'il serait à propos de réduire le montant de taxes consolidées affectant l'immeuble ci-dessus décrit à sa valeur réelle, soit $1,100.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de se prévaloir de la loi de consolidation des taxes et d'acquitter à même les réserves accumulées pour créances douteuses le surplus de $1,100.00 de taxes consolidées affectant l'immeuble No. 1698 du cadastre de la Cité.

Vente immeuble J.F.Baril

ATTENDU que M. J. Fernand Baril du Cap-de-la-Madeleine désire acheter de la Cité pour le prix de $1,100.00 un immeuble situé au No. 852 de la rue St-Sévère, désigné sous le No. 1698 du cadastre de la Cité, et acquis par la cité lors d'une vente pour taxes par le greffier en date du 20 octobre 1941;

ATTENDU que le dit immeuble est porté au rôle pour une valeur de $2,000.00, dont $1,100.00 pour le terrain et $900.00 pour la bâtisse qui est devenue inhabitable et dont la démolition s'imposerait;

ATTENDU que le dit immeuble est actuellement grevé d'une somme de $2,411.30 pour versements de taxes consolidées;

ATTENDU que par une résolution en date de ce jour la Cité s'est chargée comme propriétaire du paiement d'une somme de $1,311.30 en acompte sur les dites taxes consolidées, laissant une balance de $1,100.00 comme affectant encore le dit immeuble pour taxes consolidées;

ATTENDU que la Cité est obligée de vendre le dit immeuble de gré à gré ou aux enchères, que le prix offert par le dit J. Fernand Baril est raisonnable dans les circonstances et qu'il est dans l'intérêt de la cité de faire la vente pourvu que l'acquéreur s'engage à démolir les vieux hangars se trouvant sur le dit immeuble et à y construire une bâtisse d'une valeur d'au moins $3,000.00;

ATTENDU que dans les circonstances il y aura lieu d'appliquer le prix de vente en paiement de la balance des taxes consolidées et de donner à l'acheteur quittance et mainlevée du privilège de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité le projet d'acte de vente au dit J.F. Baril, tel qu'actuellement rédigé et dressé par le notaire Paul Boucher, pour le prix et les conditions mentionnées ci-dessus et comportant quittance et mainlevée de toutes les taxes consolidées affectant le dit immeuble, plus les clauses et conditions suggérées par le Chef du contentieux dans sa lettre au gérant.

LUNDI, le 6 MARS 1944

La motion de MM. les échevins Boland et Guimont concernant les augmentations de salaires à certains employés de la Cité est mise à l'ordre du jour et adoptée.

M. l'échevin Frédéric Poliquin déclare qu'il ne veut pas voter sur la dite résolution.

Lu les raisons du maire expliquant pourquoi il a refusé de signer cette résolution.

MM. les échevins Lamy et Guay étaient absents.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 20 MARS 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 20ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil, en nombre suffisant pour former quorum:

Son Honneur le Maire	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	J.Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mars 1944 est lu et adopté.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du Conseil:

1o. Lettre du Commissaire des incendies de la Province faisant part à la cité qu'elle s'est classée sixième au Canada et qu'elle a mérité une mention honorable catégorie "B" à l'occasion de la semaine de prévention des incendies de 1943.

2o. Lettre du gérant concernant le travail effectué par Madame Blanchette;

3o. Lettre de la Commission de Relations Ouvrières de Québec faisant part au conseil que les 4 syndicats des employés municipaux ont été reconnus par la dite Commission;

4o. Avis des 4 Syndicats demandant une entrevue au conseil pour le 27 mars 1944;

5o. Résolution de la ville d'Ottawa, demandant au Gouvernement fédéral de prendre sur sa charge la construction et la vente de maisons d'habitation pour les salariés de la classe moyenne;

6o. Résolution du Jeune Commerce des Trois-Rivières et du Conseil des Métiers et du Travail concernant les attributions du conseil, du gérant et des chefs de service de la Cité.

Le Conseil, lors de la séance d'étude du 13 mars 1944, a pris connaissance des documents suivants:

1o. Rapport du gérant sur l'achat du camion auquel est attaché un rapport de l'ingénieur de la cité.

2o. Lettre des Soeurs de la Miséricorde demandant un octroi de $10,000.00 pour l'établissement d'un hôpital.

3o. Lu une des Cercles Lacordaire pour une exemption de la taxe d'eau.

4o. Opinion de Me Léon Lamothe sur les octrois.

5o. Lettre de la Société St-Jean-Baptiste demandant au Conseil de passer une résolution en rapport avec l'immigration.

LUNDI, le 20 MARS 1944

6o. Opinion du chef du contentieux sur le budget;

7o. Quittance de Me Jos. Marchildon, au montant de $9.50 en règlement de sa réclamation pour dommages à son automobile.

Avis de motion -

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement en conformité avec l'article 55 de la charte pour permettre un octroi aux Soeurs de la Miséricorde.

Lu en Conseil, ce 20 mars 1944

(signé) Napoléon Alarie.

Octroi re: chapelle à Manouan

CONSIDERANT la requête de Mademoiselle Madeleine Julien en faveur de la chapelle des Têtes-de-Boule à Manouan,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

QUE la Cité accorde une somme de $50.00 pour aider à cette oeuvre.

Résiliation entente avec C.P.R.

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée le 19 juillet 1943 la Cité signait une entente avec la Compagnie Pacifique Canadien relativement à l'existence d'une borne-fontaine et d'un tuyau d'aqueduc de 2 pouces sur le terrain de la dite compagnie, situé rue Champflour, en face de la gare;

ATTENDU que le temps fixé pour la durée de la dite entente est maintenant expiré;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un avis de résiliation de l'entente susmentionnée.

Vente de terrain à M.Georges Lambert

ATTENDU que Monsieur Georges Lambert a convenu d'acheter pour le prix de $100.00 les lots Nos. 9 et 10 de la subdivision officielle du lot No. 1373A (1373A 9 et 10) du cadastre officiel de la Cité;

ATTENDU que le dit Georges Lambert s'engage à construire sur les dits emplacements et suivant les règlements de construction de la Cité une propriété d'une valeur approximative de $6,000.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Georges Lambert deux emplacements situés sur la rue Cartier, tels que décrits au début de la présente et aux conditions y mentionnées. La Cité se réserve, cependant, une

lisière de terrain de 10pieds en profondeur des dits lots, sur toute leur largeur, aux fins de l'élargissement de la rue Buteux.

Vente terrain à M. l'abbé André Levasseur

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Monsieur l'abbé André Levasseur, des Trois-Rivières, les droits qu'elle possède sur un terrain situé à Ste-Angèle-de-Laval, connu et désigné comme étant les lots 99-3 et 85-8 aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité du Village de Laval, Comté de Nicolet, pour le prix de $150.00 et que la résolution du 16 août 1943 soit annulée et rescindée.

Quittance à l'Hôtel St-Louis

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières détient une hypothèque de $30,000.00 consentie en faveur de la cité par M. Charles Pagé, en vertu du prêt aux incendiés de 1908, et affectant ses immeubles situés rue Notre-Dame et Des Forges, connus et désignés comme étant les lots Nos. 680, 681, 685 et 660 du cadastre officiel de la Cité;

CONSIDERANT que la dite hypothèque de $30,000.00 avait été partagée de la manière suivante: $17,500.00 sur la propriété de la rue Des Forges, reconnue comme étant l'Hôtel St-Louis Ltée et $12,500.00 sur la propriété de la rue Notre-Dame et comprenant les lots ci-haut mentionnés;

CONSIDERANT que l'Hôtel St-Louis Ltée, suivant un rapport du Trésorier de la Cité a versé la somme de $8904.48, représentant la balance finale du capital et des intérêts dus sur la dite hypothèque de $17,500.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de quittance et de mainlevée d'hypothèque, préparé par Me J.A. Trudel, notaire, en faveur de l'Hôtel St-Louis Ltée.

Vente pour taxes immeubles de E.L. Denoncourt

ATTENDU que parmi les immeubles annoncés par le greffier pour être vendus le 27 mars 1945 se trouvent ceux mentionnés aux paragraphes 5 et 7 des avis et désignés comme suit:

a) Un emplacement situé au coin nord-est des rues Notre-Dame et St-Roch, en la Cité des Trois-Rivières, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite cité, comme étant une partie du lot numéro cinq-cent-onze (P.511), borné en front, au sud-est par la rue Notre-Dame; d'un côté au nord-est par le lot numéro cinq cent-dix (510); à la profondeur, au nord-ouest, par le lot No. 502 ou Marché à Foin, et par une partie du dit lot No. 511; de l'autre côté, au sud-ouest, par la rue St-Roch et l'autre partie du dit lot No. 511; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, comme appartenant à Monsieur Ernest L. Denoncourt.

LUNDI, le 20 MARS 1944

b) Un emplacement situé du côté nord-est de la rue St-Roch, en la Cité des Trois-Rivières, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite cité, comme étant une partie du lot numéro cinq cent-onze (P.511), borné en front, au sud-ouest, par la rue St-Roch; d'un côté au sud-est, par une partie du dit lot No. 511; à la profondeur, au nord-est, par l'autre partie du dit lot No. 511; et de l'autre côté, au nord-ouest, par le lot No. 502 ou Marché à Foin, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, comme appartenant à M. Ernest L. Denoncourt.

ATTENDU que ces deux parties de lot telles que désignées ci-dessus forment la totalité du dit lot 511 appartenant au dit Ernest Denoncourt;

ATTENDU que selon les lettres adressées et lues au conseil et venant l'une de Me Maurice Laurin, procureur de la fabrique de St-Philippe, créancière hypothécaire, et l'autre du débiteur lui-même, il serait dans l'intérêt de toutes les parties concernées que les deux immeubles désignés ci-dessus soient vendus en bloc;

ATTENDU qu'il serait également dans l'intérêt de la cité d'accorder la demande contenue dans les dites lettres,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Qu'ordre soit donné au greffier de vendre les dits immeubles en bloc et que le trésorier soit autorisé à enchérir en conséquence pour la protection des intérêts de la Cité.

Immigration

CONSIDERANT que le Ministre Fédéral de l'Immigration, Monsieur Crerar, déclarait le 3 novembre 1943 selon le rapport de la Montreal Gazette, page un, ce qui suit:

"Le Canada offre un domicile aux refugiés. Un agent d'immigration est envoyé en Europe et le Gouvernement Fédéral considèrera d'une façon sympathique l'immigration au Canada d'un nombre indéfini de réfugiés".

CONSIDERANT qu'il est notoire que la United Jewish Refugees & War Relief Agencies, avec sièges social au No. 1121 ouest, de la rue Ste-Catherine, Montréal, a lancé dans le public une requête réclamant au Canada l'admission de tous les réfugiés du continent européen, et qu'elle désire sous le patronage de la Sénateur Cairine R. Wilson obtenir, dans ce but, 500,000 signatures au Canada.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de s'inquiéter puisque cette immigration doit se faire spécialement dans la province de Québec.

CONSIDERANT que la Presse Canadienne, le 7 janvier 1944, a fait tenir un communiqué intitulé comme suit:

"Le Canada a accepté d'admettre un nombre limité d'immigrants. Les réfugiés qui viennent au Canada de la péninsule ibérique en conformité avec une décision rendue récemment, recevront asile pour la durée de la guerre".

CONSIDERANT que le fait de permettre ainsi l'entrée au pays de réfugiés est non seulement une nouvelle brèche aux

LUNDI, le 20 MARS 1944

prérogatives du peuple, mais, sera l'origine de perturbations sociales pour le moment et pour l'après guerre.

CONSIDERANT que la Chambre des Communes ne s'est pas prononcée et que les députés devraient avoir l'occasion de se prononcer sur cette question avant qu'une telle politique soit mise en force.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

1. Que le susdit conseil municipal s'oppose au projet d'immigration suggéré et à toute immigration sur un plan différent de celui qui a prévalu jusqu'ici et en vigueur ces dernières années.

2. Que dans tous les cas, aucune modification aux lois et règlements existants régissant l'immigration ne devrait être faite sans que le Parlement ait eu l'occasion d'en discuter au cours de la session prochaine.

3. Que publicité soit donnée à cette résolution.

4. Que copie en soit envoyée au Premier Ministre du Canada, au Premier Ministre de la Province de Québec, au Chef de l'Opposition provinciale de Québec, aux députés fédéral et provincial du Comté.

Condoléances à la famille de M. Léopold Girard

Les membres du Conseil ayant appris avec un profond regret la mort de Monsieur Léopold Girard, ancien échevin de la Cité des Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: Monsieur l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: Monsieur l'échevin J.Arthur Guimont

Que le conseil prie Madame Girard ainsi que les membres de sa famille, d'agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

Opinions demandées re:budget.

CONSIDERANT que la loi ayant établi la gérance municipale aux Trois-Rivières ne détermine pas d'une manière précise les attributions du gérant et celles du conseil;

CONSIDERANT que le conseil est anxieux de respecter les pouvoirs du gérant, tout en sauvegardant ses propres prérogatives;

CONSIDERANT que d'après une opinion émise par l'aviseur légal de la corporation le 9 mars courant, le conseil n'aurait pas la discrétion d'accepter ou de refuser ou de modifier dans ses grandes lignes ni dans ses détails, le budget préparé par le gérant;

CONSIDERANT que ce principe est lourd de conséquences puisque le budget est la base de notre système d'administration et que le conseil n'aurait même pas le pouvoir d'exiger la correction d'une erreur évidente ou la diminution d'une dépense excessive ou l'entrée d'une dépense nécessaire;

CONSIDERANT qu'en retardant l'adoption du budget, le conseil ne veut pas paralyser l'administration et autorise le gérant à continuer le maintien des différents services,

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

LUNDI, le 20 MARS 1944

ET RESOLU de demander au greffier de bien vouloir faire parvenir à M. Léon Méthot, avocat des Trois-Rivières, et à M. Auguste Desilets, avocat de Grand'Mère, une copie de l'opinion de l'aviseur légal, et d'obtenir de chacun d'eux sa propre opinion sur les pouvoirs respectifs du gérant et du conseil en rapport avec la préparation du budget, ses modifications et son adoption.

Le vote est pris sur la dite résolution et donne le résultat suivant:

Pour	Contre
MM. Boland	M. Poliquin
Mailhot	
Guay	
Paquin	
Guimont	
Alarie	

M. Lamy est absent.

Son Honneur le Maire déclare séance tenante qu'il apposera son veto à la dite résolution et qu'il donnera ses raisons suivant la loi.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 27 MARS 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 27ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	J.Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Le procès-verbal de la séance régulière du 20 mars 1944 est lu et adopté.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du Conseil:

1o. Demande d'octroi de $50.00 pour défrayer le coût d'entraînement et de voyage pour Boston de M. Elzéar Lajoie à l'occasion du 48e marathon annuel. Cet octroi est refusé.

2o. Lettre de l'Honorable Maurice Duplessis, Chef de l'Opposition et Député des Trois-Rivières, félicitant le Conseil d'avoir adopté la résolution contre l'immigration.

3o. Rapport mensuel du gérant concernant l'activité des services municipaux pour le mois de février.

4o. Requête de quelques contribuables se plaignant du manque de protection contre l'incendie.

5o. Lettre circulaire du directeur du Service Sélectif national se rapportant aux employés du sexe masculin tombant sous la loi de mobilisation.

Avis de motion maintenu

Monsieur l'échevin Alarie déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 20 mars concernant le paiement d'un octroi aux Soeurs de la Miséricorde mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

La résolution de MM. les échevins Napoléon Alarie et Albert Paquin concernant les pouvoirs respectifs du gérant et du Conseil en rapport avec la préparation du budget, ses modifications et son adoption est mise à l'ordre du jour.

Lu les raisons de Son Honneur le Maire expliquant pourquoi il a refusé de signer cette résolution.

La dite résolution est adoptée sur division suivante:

Pour	Contre
MM Boland	M. Poliquin
Mailhot	
Guay	
Paquin	
Guimont	
Alarie	

M. l'échevin Lamy est absent.

LUNDI, le 27 MARS 1944

La séance est ensuite levée

Greffier

Mai re

LUNDI, le 3 AVRIL 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 3ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	Alphonse	LAMY
	J.Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mars 1944 est lu et adopté.

Les documents suivants ont été soumis àux membres du Conseil:

1o. Requête de contribuables demeurant en la paroisse St-François d'Assise, demandant la prolongation de la rue St-François d'Assise entre les rues Gingras et William;

2o. Lettre du Rev. Père Ed. Meilleur, remerciant le conseil pour l'octroi de $50.00 en faveur de la Mission d'Obedjiwan;

3o. Lettre de M. Robert Ryan, M.P., accusant réception de la résolution adoptée le 20 mars concernant l'immigration;

4o. Remerciement de la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour l'octroi de $200.00 qui leur a été accordé.

5o. Lettre de M. T.E. Foteas avisant le conseil qu'il a vendu son magasin situé au marché aux denrées et demandant que son bail soit annulé et transféré au nouveau propriétaire. Cette demande est refusée.

6o. Lettre de M. Armand Vandal, propriétaire du Victory Meat Market informant le conseil qu'il est désireux de renouveler le bail de M. Foteas aux mêmes conditions. Cette demande est également refusée.

7o. Rapport du gérant concernant les réparations devant être effectuées au marché aux denrées.

8o. Lettre de M. Albéric Nadeau demandant la permission de construire une étable sur un terrain appartenant à la Cité. Cette demande est refusée.

9o. Lettre du Ministre intérimaire du travail demandant au Conseil de lui faire tenir le nom de son représentant sur le tribunal d'arbitrage.

10o.Rapport du Gérant concernant l'engagement de M. Gérald Leclerc au bureau du trésorier. Ce rapport est adopté.

11o.Lettre de Me Auguste Désilets, avocat de Grand' Mère, informant le conseil qu'il ne pourra lui faire parvenir son opinion relative au budget que dans les premiers jours du mois d'avril.

LUNDI, le 4 AVRIL 1944

Adoption du règlement No. 153

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le règlement intitulé règlement No. 153 concernant un octroi aux Révérendes Soeurs de la Miséricorde pour aider à la construction d'un hôpital devant servir à l'hospitalisation des filles-mères, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Subdivision des lots 279-3 et 26a-476

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les plans et livres de renvoi préparés par M. Paul-Edmond Dufresne, Arpenteur-Géomètre, concernant la subdivision d'une partie du lot No. 279-3 et du lot No. 26a-476 préparée en vue de l'ouverture d'une nouvelle rue et de la subdivision de lots le long de la dite rue projetée.

Marché aux denrées - baux

CONSIDERANT qu'il y a lieu, sur la demande du Ministère de la Santé et dans l'intérêt général des contribuables, d'améliorer le marché aux denrées et d'en agrandir l'espace au rez-de-chaussée;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

QU'IL soit donné avis aux locataires regrattiers que le bail actuellement en vigueur, expirant le 30 avril, ne sera pas renouvelé. Cependant, un nouveau bail avec les mêmes locataires ou d'autres personnes pour les magasins situés sur la place du marché, sans les arrière-boutiques, pourra être passé à des conditions à être fixées par le Conseil et pour un prix à être approuvé conformément à l'ordonnance No. 315 de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Emprunt temporaire $309,566.75

CONSIDERANT que le 1er mai 1944, la Cité devra honorer les échéances suivantes d'intérêt et de capital tel que prévu au budget de l'année, savoir:

Intérêts sur obligations:	$243,066.75
Obligations:	66,500.00
TOTAL;	$309,566.75

CONSIDERANT qu'il est possible que la Cité ait recours à la banque pour se procurer temporairement cette somme ou une partie:

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité des Trois-Rivières, les coupons d'intérêt échéant le 1er mai 1944 au montant de $243,066.75 et les obligations échéant à la même date, au montant de $66,500.00, le tout formant un total de $309,566.75 et que la Banque conserve ces coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés jusqu'au remboursement complet

qui sera fait. L'avance demandée devant être remboursée à même la perception des taxes.

En reconnaissance du paiement par la banque de ces coupons et obligations, que Son Honneur le Maire et Monsieur le Trésorier soient autorisés à signer en faveur de la banque un billet à ordre, payable à demande, portant intérêt à un taux n'excédant pas 4%; ce billet ne devant en aucune façon modifier, restreindre et nover les droits que la banque pourra avoir en sa qualité de porteur d'obligations.

Emprunt temporaire de $300,000.

CONSIDERANT que par l'article 604 du Chapitre 233 des S.R.Q. 1941, la Cité des Trois-Rivières peut emprunter temporairement, de temps à autre, au moyen de billets promissoires, pour une période de temps n'excédant pas l'exercice financier alors en cours, un montant n'excédant pas le quart des recettes ordinaires pour l'année précédente;

CONSIDERANT que le Trésorier fait rapport que les revenus ordinaires de la Cité des Trois-Rivières, du premier janvier au trente-et-un décembre 1943, sont maintenant établis à la somme de $2,085,974.09;

CONSIDERANT que le Conseil pourrait, en vertu de la loi, emprunter une somme représentant 25% des revenus ci-dessus mentionnés, mais que, pour le moment, il suffit d'emprunter une somme de $300,000.00 pour la bonne administration de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le Trésorier soit autorisé à emprunter une somme n'excédant pas $300,000.00, en attendant d'emprunter s'il y a lieu, la somme autorisée en vertu de la loi ci-dessus mentionnée, et qu'à cet effet Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Canadienne Nationale, et à les renouveler jusqu'à parfait paiement, en reconnaissance de l'emprunt ci-dessus. Ces billets et leurs renouvellements porteront intérêt à un taux n'excédant pas 4%. Leur échéance ne devant pas dépasser le 31 décembre 1944.

Quittance à M.W.Ed. Roy

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières détient une hypothèque de $15,000.00 consentie en faveur de la Cité par MM. Walter Edward Roy et Frédéric John Roy, en vertu du prêt aux Incendiés de 1908, et affectant leur immeuble situé au coin des rues Notre-Dame et St-Antoine, connu et désigné comme faisant partie des lots Nos. 678 et 679 (p.678 et p.679(du cadastre officiel de la Cité;

CONSIDERANT que M. Walter Edward Roy, suivant un rapport du Trésorier de la Cité, a versé la somme de $7068.75, représentant la balance finale du capital et des intérêts dus sur la dite hypothèque de $15,000.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet de quittance et de mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.A. Trudel, notaire, en faveur de M. Walter Edward Roy.

La séance est ensuive levée.

Greffier

Maire

LUNDI, 17 AVRIL 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 17ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Alphonse	LAMY
	J. Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil du 3 avril est lu et adopté.

Le Conseil a pris connaissance des documents suivants:

1o. Requête signée par un groupe de citoyens demandant au Conseil de passer un règlement interdisant aux femmes et aux jeunes filles l'entrée dans les "grills".

2o. Rapport du gérant concernant les regrattiers du marché aux denrées dans lequel il demande que l'amendement au règlement No. 16 soit adopté avant le 1er mai.

3o. Résolution de l'Association Catholique des Voyageurs de Commerce, Section Laflèche, demandant au conseil qu'à partir du samedi soir à minuit jusqu'au dimanche à midi, tous commerces soient prohibés dans les restaurants, lieux d'amusements ou endroits analogues, sauf pour le service des repas.

Les documents suivants ont été soumis au Conseil lors de la séance d'étude du 11 avril 1944:

1oLettre de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités invitant le conseil à se choisir des délégués pour la croisière-conférence du 12 au 16 juin.

2o. Requête de quelques contribuables demandant l'installation d'une lumière de rue sur la rue St-Denis, entre les rues Poisson et Noiseux.

3o. Lettre de la Révérende Mère Supérieure de l'Hôpital Sainte-Marie remerciant le conseil de l'octroi accordé à leur institution.

4o. Lettre de la Ligue des Propriétaires de Montréal demandant au Conseil de passer une résolution pour l'établissement du crédit urbain semblable au crédit agricole.

5o. Opinion de Me Léon Méthot, C.R. et de Me Auguste Désilets sur les pouvoirs respectifs du conseil et du gérant.

6o. Lettre de Monsieur Emile Halin, demandant un octroi an conseil pour les Victimes belges de la guerre. Une somme de $25.00 est accordée.

7o. Lettre du Ministre en réponse aux questions posées par le conseil concernant le syndicat des pompiers et les autres syndicats ainsi que du choix de l'agent d'affaires.

8o. Lettre du Ministère du Travail demandant au conseil de se choisir un arbitre pour connaitre du conflit des policiers-pompiers et des autres employés.

LUNDI, le 17 AVRIL 1944

9o. Opinion de Me Léon Lamothe, chef du contentieux, concernant la requête des contribuables du Chemin Ste-Marguerite se plaignant d'une protection insuffisante contre l'incendie.

10o. Résolution de la ville de St. Boniface demandant au Fédéral de ne pas licencier un soldat sans lui avoir au préalable trouvé un emploi.

Amendement au règlement No. 16

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement pour abroger les articles 34 à 36 inclusivement du règlement No. 16, relativement aux magasins de regrattiers situés au marché aux denrées.

Lu en Conseil, ce 17ième jour d'avril 1944.

(signé) Frédéric Poliquin

Adoption mutations mars

VU le rapport No. 44-3 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de mars 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

Quittance à M. X. Laroche

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Cité un projet de quittance préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières donne mainlevée à Monsieur Xavier Laroche, sur réception du montant de $17.00, de la rente capitalisée affectant son immeuble connu et désigné comme faisant partie du lot No. 131 (p.131) du cadastre officiel de la Cité.

Quittance à M. Arthur Spénard

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières détient une hypothèque de $8,500.00 consentie en faveur de la Cité par M. Navégius Mailhot, en vertu du prêt aux Incendiés de 1908, et affectant son immeuble situé rue St-Pierre, connu et désigné comme étant le lot No. 2171 du cadastre officiel de la Cité;

CONSIDERANT que la dite hypothèque de $8,500.00 a été transférée à M. Arthur Spénard suivant un acte de vente devant Me C.E. Vigneau, notaire, en date du 23 décembre 1916;

CONSIDERANT que M. Arthur Spénard, suivant un rapport du Trésorier de la Cité, a versé la somme de $3,825.00, représentant la balance finale du capital et des intérêts dus sur la dite hypothèque de $8,500.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

LUNDI, le 17 AVRIL 1944

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet de quittance et de mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.A. Donat Chagnon, notaire, en faveur de M. Arthur Spénard.

Nomination arbitre

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que Me François Nobert des Trois-Rivières agisse comme arbitre pour connaître du conflit des policiers-pompiers et des autres employés de la Cité des Trois-Rivières conformément à l'invitation du ministre intérimaire du travail et des mines en date du 5 avril 1944.

Vente à Aimé Desroberts

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Aimé Desroberts, pour le prix de $247.20, une lisière de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot No. 327 (p.327) du cadastre officiel de la Cité et aux conditions mentionnées dans le dit acte de vente.

Vente terrain à M. Armand Béliveau

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité des Trois-Rivières un acte de vente préparé par Me J.C. Sawyer, Notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Monsieur Armand Béliveau deux emplacements sans bâtisse, situés sur la rue Laviolette, connus et désignés comme étant le lot No. 373 et partie du lot No. 372 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-373 et p. 372) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $420.00.

Octroi au Comité de l'Aide à la Belgique

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que pour faire suite à la demande du Comité de l'Aide à la Belgique, en date du 6 avril, 1944, le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque de $25.00 payable au secrétaire du dit Comité.

Assurance-chômage

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à fournir, chaque fois que l'occasion se présentera, un certificat d'exemption de contribution à l'assurance-chômage à certains employés de la Cité dont l'emploi est de caractère permanent.

LUNDI, le 17 AVRIL 1944

Ouverture rue Projean

CONSIDERANT que le conseil a déjà décidé de continuer la rue Projean jusqu'à la rue Dumoulin;

CONSIDERANT que l'an dernier, des jardins étaient cultivés sur le parcours projeté de cette rue;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

ET RESOLU de demander au gérant de bien vouloir prendre les mesures requises pour qu'aucun jardin ne soit commencé cette année sur le parcours de la rue Projean, entre les rues Gauthier et Dumoulin, de manière à ce que les travaux d'ouverture de cette partie de rue puissent être complétés dès après le dégel.

Séance ajournée

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que la séance régulière du 17 avril 1944 soit ajournée au jeudi, 20 avril 1944, à 5 heures de l'après-midi.

Advenant 5 heures, jeudi, le 20 avril 1944, la séance régulière du 17 avril 1944 se continue.

Etaient présents tous les membres du Conseil.

Crédit Urbain

CONSIDERANT que le Gouvernement Provincial a établi un crédit agricole pour venir en aide aux cultivateurs de la province;

CONSIDERANT que la situation des propriétaires des centres urbains est actuellement très précaire par suite de l'abolition du moratoire et à cause du contrôle très rigoureux des loyers;

CONSIDERANT qu'une législation immédiate s'impose pour venir en aide aux propriétaires;

CONSIDERANT qu'une loi de Crédit Urbain serait une excellente solution au problème de la propriété dans notre province;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières prie instamment le Gouvernement Provincial de bien vouloir passer une loi de Crédit Urbain dès la présente session et ce, dans le but de venir en aide aux propriétaires.

"Ligue Industrielle de Balle Molle".

PROPOSE PAR: Monsieur l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: Monsieur l'échevin Jos. Guay

Que la requête de Monsieur Léo Huot et autres demandant l'autorisation à ce Conseil de se former en association sous le nom de "La Ligue Industrielle de Balle Molle Incorporée", dans un but de récréation et de délassement pour le corps soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec, 1941.

JEUDI, le 20 AVRIL 1944

Adoption du budget

ATTENDU que les revenus probables pour l'année 1944 se chiffrent à la somme de $1,949,085.00 suivant un projet annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour la dite année s'élèvent à la somme de $1,851,100.00, tout en laissant une réserve de $97,985.00;

IL EST PROPOSE PAR: Monsieur l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: Monsieur l'échevin J.Arthur Guimont

Que le projet de budget suivant rapport ci-annexé soit adopté et que la somme de $1,851,100.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1944.

Adopté sur division:

Pour	Contre
MM. Alarie	M.Poliquin
Lamy	
Guimont	
Boland	
Mailhot	
Guay	
Paquin	

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 24 AVRIL 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 24e jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	Alphonse	LAMY
	J.Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Le procès-verbal pour l'assemblée régulière du 17 avril ajournée au 20 avril est lu et adopté.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du Conseil:

1o. Rapport du gérant transmettant l'opinion de l'avocat sur l'interdiction de l'accès des femmes dans les grills.

2o. Rapport du gérant informant le Conseil qu'il n'a pas le droit de réglementer la fermeture des restaurants et lieux d'amusement le dimanche à certaines heures.

3o. Rapport du gérant sur la vente de la maison portant les Nos. 604-612 rue St-Benoit. Il est décidé de vendre cette maison à M. Richard Toupin, pour le prix de $800.00.

4o. Rapport du gérant sur l'offre de M. Ernest Mongrain d'acheter la propriété Gosselin pour le prix de $1200.00 Cette offre est acceptée.

5o. Rapport du gérant re: Prêt aux Incendiés de 1908 - Hôtel Saint-Louis des Trois-Rivières Ltée.

6o. Rapport du gérant re: usage du terrain de la rue St-Paul accordé à la Ligue Industrielle de Balle-Molle.

7o. Rapport du gérant concernant le coût de l'entretien des rues au 15 avril 1944.

8o. Rapport du gérant sur le règlement prohibant la vente des poussins.

9o. Rapport du gérant concernant la prolongation de la canalisation de l'Hôpital Cooke jusque chez Milette pour faire suite à une requête de certains propriétaires du Rang Ste-Marguerite.

10o. Lettre de la R.C.A.F. demandant la permission de construire une cheminée pour chauffer les bâtisses du Côteau.

11o. Demande de la Regional Asphalt Ltée d'un prix spécial pour la traverse.

12o. Lettre du Ministère du Travail acceptant la nomination de Me François Nobert comme arbitre.

13o. Lettre de remerciements pour l'octroi à la Société de Secours au Belges.

14o. Lettre de la Société d'Action Catholique demandant le remboursement d'une amende de $20.00 payée pour la vente de calendriers.

LUNDI, le 24 AVRIL 1944

15o. Rapport mensuel du gérant sur les activités dans les services municipaux à date.

16o. Rapport de la Commission Scolaire informant le Conseil du taux de la taxe scolaire.

17o. Lettre de l'Inter-City Transport en réponse à celle du gérant l'informant que le service pour le compte de la Cité pouvait être discontinué. M. Gouin informe le Conseil que ce service sera discontinué le 29 avril 1944.

18o. Demande d'octroi de la Ligue des Cadets de l'Air du Canada.

19o. Rapport du maire concernant les raisons données avant la signature de la résolution sur le budget.

Avis de motion - règlement No.10

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 10 concernant la garde des poussins, des volailles vivantes et des lapins vivants.

Lu en conseil, ce 24 avril 1944.

(signé) Frédéric Poliquin.

Adoption règlement 16-T

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le règlement No. 16-T, intitulé Règlement amendant le règlement No. 16 concernant les magasins pour regrattiers soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Bail avec les locataires du marché

ATTENDU qu'il y a lieu de louer les étaux de bouchers du marché aux denrées aux mêmes conditions que les années passées, à compter du 1er mai 1944 jusqu'au 30 avril 1945;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité un bail avec les locataires suivants:

Etal de boucher No. 1 à M.Arthur Dupont pour $120.00;
Etal de boucher No. 2 à M. Edgar Leblanc et Henri Leblanc pour $300.00;
Etal de boucher No. 3 à M. Roméo Denoncourt pour $200.00;
Etal de boucher No. 4 à M. Joseph Beaumier pour $200.
Etal de boucher No. 5 à M. Jim Colbert pour $120.00.

Vente terrain Mme F. Vézina-Gravel

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au

nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.A. Lemire, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Madame Florida Vézina, épouse de M. Albert Gravel, un emplacement, sans bâtisse, connu et désigné comme étant le lot No. 433 de la subdivision officielle du lot No. 26a du cadastre officiel de la Cité (26a-433) pour le prix de $60.00.

Ligue Industrielle de Balle-Molle

ATTENDU que les promoteurs de la Ligue Industrielle de Balle-Molle désirent obtenir l'usage du terrain vacant appartenant à la Cité, situé sur la rue St-Paul, et connu et désigné comme étant le lot P-1821, borné en front au sud-ouest par la rue St. Paul; à la profondeur au nord-est par la rue Hertel; d'un côté au sud-est par la rue Charlevoix et de l'autre côté au nord-ouest par une partie du lot 1821;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que l'usage du dit terrain soit accordé à la Ligue Industrielle de Balle-Molle, dès que celle-ci aura une existence légale en vertu du chapitre 304 des Statuts de 1941, et ce jusqu'à décision contraire du conseil en tout temps, aux conditions suivantes:

1o. Le dit terrain ne sera utilisé que pour les fins du jeu de balle-molle;

2o. La Ligue supportera seule les frais d'entretien, d'amélioration et de protection nécessaires;

3o. Elle sera seule responsable, à l'exclusion de la Cité, de tous dommages pouvant résulter directement ou indirectement de l'utilisation du dit terrain par la Ligue; et devra fournir à la satisfaction de la Cité une police d'assurance protégeant la Cité contre tout recours en dommages a la suite d'un accident qui surviendrait lorsque la Ligue utilise le terrain;

4o. Advenant le retrait des avantages présentement accordés à la Ligue, celle-ci devra enlever sans délai, à ses frais, toutes constructions pouvant lui appartenir, à défaut de quoi elles resteront la propriété de la Cité qui en disposera à son gré, sans indemnité payable à la Ligue pour quelque cause ou raison que ce soit;

5o. Les droits présentement conférés à la Ligue sont incessibles;

6o. L'acceptation pure et simple de la présente résolution par les autorités compétentes de la Ligue devra être communiquée au conseil sous 15 jours des présentes, sans quoi les avantages conférés cesseront par le fait même et seront sensés n'avoir jamais été conférés;

7o. La Cité réserve au public l'usage du dit terrain lorsque non requis par la Ligue pour des parties régulières ou ses pratiques.

Quittance à l'Hôtel St-Louis

ATTENDU que par un acte en date du 22 mars 1944, passé devant Me J.A. Trudel, N.P., la Cité a donné quittance à l'Hôtel Saint-Louis des Trois-Rivières Ltée de son hypothèque de $17,500.00 sur le lot 685 du cadastre, sur lequel est construit le dit hôtel;

ATTENDU que la construction du dit hôtel empiète légèrement sur les lots 680 et 681 déjà affectés en faveur de la Cité

LUNDI, le 24 AVRIL 1944

d'une hypothèque de $12,500.00 actuellement due par Léon Pagé;

ATTENDU que le dit Léon Pagé a vendu à l'Hôtel Saint-Louis des Trois-Rivières Ltée cette partie des lots 680 et 681 sur laquelle empiète la dite construction;

ATTENDU que dans l'intérêt de toutes les parties concernées, il convient de donner à l'Hôtel Saint-Louis des Trois-Rivières Ltée mainlevée de l'hypothèque sur cette partie du lot 680 connue comme étant le lot No. 680-2 et sur cette partie du lot 681 connue comme étant le lot 681-2, l'hypothèque de $12,500.00 en faveur de la Cité étant suffisamment protégée par la balance des lots 680 et 681 et par une partie du lot No. 660;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Allarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom du conseil de la Cité des Trois-Rivières la quittance additionnelle préparée par Me J.A. Trudel, N.P. en faveur de l'Hôtel Saint-Louis des Trois-Rivières Ltée, en rapport avec les dits lots 680-2 et 681-2.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

SAMEDI, le 29 AVRIL 1944

A une séance spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville samedi, le 29ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUIN
Albert	PAQUIN
Alphonse	LAMY
Adrien	MAILHOT

Le Conseil, après avoir étudié l'opportunité de nommer des représentants devant le Comité d'Arbitrage, à la suite d'une demande écrite faite par le président du Tribunal d'Arbitrage, Me René Hamel, décide de ne faire aucune nomination en ce sens. On convient de s'en rapporter entièrement à la décision du Comité d'Arbitrage.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 15 MAI 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 15ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
J.Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND
Adrien	MAILHOT

Les procès-verbaux de la séance régulière du 24 avril et de la séance spéciale du 29 avril sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été soumis au Conseil:

1o. Lettre de l'Honorable Adélard Godbout accusant réception d'une copie de résolution adoptée par le conseil concernant la loi de Crédit Urbain

2o. Demande d'octroi de l'Institut d'Hygiène Sociale pour le camp de santé du Lac à la Tortue - Un montant de $500.00 est accordé.

3o. Lettre de Me Jules Provencher, demandant un permis de construction en faveur de M. Jacques Béliveau d'une écurie moderne pour 4 cheveaux de selles sur le Côteau St-Louis.

4o. Requête de résidants du Côteau St-Louis s'opposant à la construction d'une écurie au coin de la rue Lajoie et de la 6ième Avenue.

5o. Requête de propriétaires et locataires des rues Radisson, Ste-Marie et Bonaventure se plaignant du bruit causé par un condensateur atmosphérique installé sur le toit de la Crèmerie des Trois-Rivières.

6o. Requête de certains contribuables du Quartier St-Louis demandant au conseil la démolition d'une maison située au coin des rues St-Prosper et Niverville.

7o. Requête de résidants du Boulevard Turcotte se plaignant du désordre qui se produit fréquemment sur le Boulevard Turcotte.

8o. Requête de résidants de la rue MacDougall demandant la pose d'une lumière sur la même rue.

9o. Lettre du Club de Baseball "Commandos" des Trois-Rivières demandant l'usage du Stade de baseball et du terrain pour la saison d'été.

10o. Lettre de M. l'abbé Henri Moreau demandant au conseil un terrain situé sur le Chemin Laviolette dans le but d'y construire une salle paroissiale.

11o. Demande d'octroi de la Ligue Ouvrière Catholique concernant la construction de chalets à la Pointe du Lac. - Cette demande est refusée.

LUNDI, le 15 MAI 1944

12o. Rapport du gérant concernant le transport de la malle entre Ste-Angèle et Trois-Rivières confié à Monsieur Désilets à un taux fixe de $40.00 par mois et réclamation de L'Inter-City Transport à la Cité en rapport avec le nouveau tarif accordé par le C.N.R.

13o. Rapport du gérant informant le conseil sur les possibilités de suppléer au manque d'eau par despuits. Une maison spécialisée dans le forage et l'installation des puits fait une proposition qui en coûterait environ $1,000.00 à la Cité.

14o. Rapport du gérant concernant la requête de certains résidants du Chemin Ste-Marguerite se plaignant du manque de protection contre l'incendie. Le gérant fait part au conseil qu'avant longtemps la cité sera probablement en mesure d'étendre les services publics jusqu'à ces limites.

15o. Rapport du gérant concernant une offre de M. Ludger Tellier au montant de $850.00 pour l'achat de la maison située au No. 604-612 rue St-Benoit. On semble considérer cette offre plus avantageuse que celle de M. Toupin.

16o. Invitation au conseil du Comité local des Cadets de l'air du Canada à l'inspection annuelle de l'Escadrille 226.

17o. Requête de Mlle Francine Projean demandant au conseil de rectifier la ligne de son terrain conformément aux titres qu'elle possède.

Avis de motion re:amendement au règlement No.18

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement pour amender le règlement No. 18 concernant la fermeture des épiceries et boucheries dans la Cité des Trois-Rivières.

Lu en conseil, ce 15ième jour de mai 1944.

(signé) Adrien Mailhot

Avis de motion re: amendement au règlement No.25.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 25 pour baisser le taux de la taxe générale.

Lu en conseil, ce 15ième jour de mai 1944.

(signé) Albert Paquin

Avis de motion re: amendement règlement No. 4

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement pour amender le règlement No. 4 concernant la construction des étables et écuries dans les limites de la cité.

Lu en conseil, ce 15ième jour de mai 1944.

(signé) Emett Boland

LUNDI, le 15 MAI 1944

Avis de motion re: amendement No. 4

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement pour amender le règlement No. 4 concernant les immeubles qui deviennent impropres à l'habitation.

(signé) Adrien Mailhot

Adoption règlement No.10-I

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le règlement No. 10-I, intitulé règlement amendant le règlement No. 10, concernant la garde des poussins, des volailles vivantes et des lapins vivants, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Souscription de $200,000. au 6e Emprunt de la Victoire

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité soient autorisés à signer au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une souscription au montant de $200,000.00 en faveur du Sixième Emprunt de la Victoire; la Cité devant, à ces fins, verser par chèque la somme de $20,000.00 entre les mains de la Banque Canadienne Nationale.

Octroi à L'Institut d'Hygiène Sociale

CONSIDERANT que l'Institut d'Hygiène Sociale des Trois-Rivières, par lettre en date du 2 mai 1944, demande un octroi pour la Colonie des Vacances du Lac à la Tortue;

CONSIDERANT que la Cité contribue à cette oeuvre sociale depuis plusieurs années;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $500.00 à l'ordre de l'Institut d'Hygiène Sociale des Trois-Rivières.

Octroi aux Cadets de l'air du Canada.

CONSIDERANT que la cité a reçu une demande de souscription en faveur des Cadets de l'Air du Canada par lettre circulaire en date du 20 mars 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $100.00 à l'ordre du Comité Central des Cadets de l'Air du Canada.

Adoption mutations d'avril

VU le rapport No. 44-4 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois d'avril 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

LUNDI, le 15 MAI 1944

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

Perception de la taxe scolaire

ATTENDU que la Cité, par lettre et résolution, a reçu de la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières une demande aux fins de percevoir la taxe scolaire pour l'année 1944 fixée à $1.15 par cent dollars;

ATTENDU qu'il convient, en conformité avec les articles 537, 537a, 537b et 537c de la charte de la Cité, d'autoriser le Trésorier à cette fin;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à prélever et percevoir la taxe scolaire pour l'année 1944 sur le rôle d'évaluation déjà dressé et adopté pour la dite année.

10% ajouté aux taxes recouvrables re: pertes,etc.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Qu'il soit ordonné, et par la présente résolution il est ordonné au trésorier de la cité d'ajouter au montant des taxes recouvrables au rôle d'évaluation pour l'année 1944 sur des biens imposables dans la Cité, ci-dessous énumérés, une somme n'excédant pas dix pour cent pour couvrir les pertes, frais et mauvaises dettes, savoir:

1o. Sur les biens imposés par le règlement No. 13, adopté le 30 janvier 1925, tel qu'amendé par le règlement No. 13-ak, adopté le 19 décembre 1932, et par le règlement No. 13-al, adopté le 20 mars 1933, quant à ce qui concerne l'entretien, l'éclairage et le nettoyage des rues et places publiques;

2o. Sur les biens imposés par la section 2 du règlement No. 25, adopté le 30 janvier 1925, tel que remplacé par le règlement No. 25-L, adopté le 20 mars 1933, concernant la taxe du pavage;

3o. Sur les biens imposés par la section 3 du règlement No. 25, adopté le 30 janvier 1925, et modifiée par le règlement No. 25-L, adopté le 20 mars 1933, concernant la taxe sur le drainage;

4o. Sur les biens imposés par la section 3a du règlement No. 25, telle qu'édictée par le règlement No. 25-i, adopté le 19 décembre 1932 et intitulé: "Règlement amendant le règlement No. 25, imposant certaines taxes dans la cité de manière à y ajouter certaines autres taxes spéciales", et modifiée par le règlement No. 25-K adopté le 20 mars 1933.

Quittance P.H.Marineau

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Cité un projet de quittance préparé par Me J.A. Trudel, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières donne mainlevée à Monsieur P.H. Marineau de la rente capitalisée, au montant de $17.00 affectant son immeuble connu et désigné comme étant le lot No. 249 du cadastre officiel de la Cité.

LUNDI, 15 MAI 1944

Bail re: Aréna Laviolette

PROPOSE PAR: Monsieur l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: Monsieur l'échevin Albert Paquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un bail, dont un double est annexé à la présente résolution pour en faire partie, préparé par Me J.A. Trudel, notaire, entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et MM. Alfred Béchard et Joseph Brouillette, pour l'occupation de l'immeuble connu sous le nom de Aréna Laviolette, érigé sur les lots portant les Nos. 19 à 26 inclusivement, p.27, p.28, p. 29, 26½ et 18½ de la subdivision officielle du lot No. 1831 du cadastre officiel de la Cité pour la période d'une année, à compter du 1er mai 1944 au 30 avril 1945.

Achat de terrain de M.Ernest Mongrain

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.A. Lemire, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. Ernest Mongrain un emplacement, sans bâtisse, situé rue Gingras, connu et désigné sous le No. 87 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-87) et une partie du lot No. 86 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-p.86) du cadastre officiel de la Cité pour la somme de $700.00, la dite somme devant être payée à même les fonds généraux de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Achat emplacement Mme Robidoux Gosselin.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Victor Abran, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Madame Mélanie Robidoux, épouse de Napoléon Gosselin, un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 86 de la subdivision officielle du lot 1123 (1123-86) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières avec bâtisses dessus érigées pour la somme de $5,000.00, ladite somme devant être payée à même les fonds généraux de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Vente à M. Ernest Mongrain

PROPOSE PAR: Monsieur l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: Monsieur l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Victor Abran, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Ernest Mongrain le lot numéro 109 de la subdivision officielle du lot No. 1123 et les bâtisses érigées sur le lot 86 de la même subdivision, pour la somme de $1,200.00 et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente.

LUNDI, le 15 MAI 1944

Réclamation de l'Inter-City Transport

CONSIDERANT que dès le 22 juin 1943 la Cité avisait les Chemins de Fer Nationaux de discontinuer le transport par camion du fret et des messageries entre Ste-Angèle et Trois-Rivières

CONSIDERANT qu'à la suite des représentations de l'Inter-City Transport qui menaçait de discontinuer le service, la Cité par lettre du 22 juin 1943 s'engageait à payer à l'Inter-City Transport, à compter du 21 juin 1943, suivant le tarif à être établi entre le Chemin de Fer et le nouvel entrepreneur;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.A. Guimont

Que la réclamation de l'Inter-City Transport au montant de $2,034.31 soit payée par le trésorier qui devra exiger de la compagnie une quittance suivant projet ci-annexé.

Appui du Conseil à la requête du Conseil de Québec re: incidents de Vernon, B.B.

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Conseil municipal de la Cité des Trois-Rivières appuie la requête du Conseil municipal de la Cité de Québec demandant une enquête royale sur les incidents qui se sont produits à Vernon, C.B.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 22 MAI 1944

A une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de ville lundi, 22ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	Alphonse	LAMY
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du conseil:

1o. Rapport financier de la Cité pour l'année terminée le 31 décembre 1943, préparé par René de Cotret, Ferron & Cie.

2o. Rapport du gérant concernant les activités des différents services municipaux pour le mois d'avril.

3o. Demande d'octroi de l'Orphelinat St-Dominique pour un montant de $1,500.00. Cette demande est accordée.

4o. Demande d'octroi de la Société Saint-Jean-Baptiste pour un montant de $500.00. Cette demande est accordée.

5o. Demande d'octroi de la Société Arts, Sciences et Lettres LE FLAMBEAU pour un montant de $250.00. Cette demande est accordée.

6o. Demande d'octroi de l'Association des Zouaves pour un montant de $300.00. Cette demande est accordée.

7o. Demande du conseil central des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques concernant le paiement des dépenses du diner d'ouverture qui aura lieu à l'occasion du congrès de la C.T.C.C. Cette demande est accordée.

8o. Avis de The Hobart Manufacturing concernant un appareil qui leur appartient et qui est installé chez M. Henri Carignan.

9o. Demande de M. Lionel Charest pour la construction d'un trottoir sur la rue du Parc. Cette demande est référée à l'ingénieur.

10o. Offre de M. Donat Charest concernant la location des terrains vacants sur la rue Champlain. Cette demande est refusée.

11o. Résolution de la Ligue du Sacré-Coeur de St-Philippe demandant que le couvre-feu soit mis en vigueur. Cette lettre est soumise au chef de police.

12o. Copie de lettre du gérant à M. Georges Héroux, I.C., lui faisant part que son salaire sera porté de $2,400. à $2,700. par année et que la location pour son automobile sera portée de $180.00 à $300.00 par année.

LUNDI, le 22 MAI 1944

13o. Lettre du Syndicat Coopératif d'habitation de Ste-Marguerite demandant au conseil d'acheter des terrains situés sur la rue La Verendrye pour la somme de $10.00 chacun. Cette demande est accordée.

14o. Offre de M. Richard Toupin au montant de $900.00 concernant l'achat de la propriété située au No. 612 de la rue St-Benoit. Une décision finale sur cette affaire sera prise à la prochaine séance.

15o. Les quittances suivantes sont portées à la connaissance du conseil:

a) M. Henri Wellie Bourassa pour un montant de $10.00 à la suite d'un accident survenu sur le pont Saint-Maurice;

B) M. Eddy Villemure pour un montant de $200.00 à la suite d'une perte de veaux placés dans l'Entrepôt Frigorifique.

c) M. Alphonse Caron pour un montant de $123.76 à la suite de dommages causés à une certaine quantité de sacs de farine et de grain entreposés à l'Entrepôt Jourdain.

d) M. Henri Cooke pour un montant de $275.00 à la suite d'une chute sur un trottoir.

e) M. Vincent de Paul Létourneau pour un montant de $7.50 à la suite d'un accident d'automobile survenu sur la rue Ste-Marie.

Les procès-verbaux pour l'assemblée régulière du 15 mai 1944 sont lus et adoptés.

Son Honneur le Maire se lève et déclare la séance levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 29 MAI 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 29ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	J.Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Les procès-verbaux de la séance régulière du 22 mai 1944 sont lus et adoptés.

Le Conseil a pris connaissance d'une lettre du Conseil des métiers et du travail, à laquelle est annexée une résolution, demandant au conseil de faire les démarches nécessaires auprès de la Régie des Services Publics pour faire baisser le taux des billets d'autobus à 0.05¢.

Avis re: amendement au règlement No.25

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 25 pour baisser le taux de la taxe générale.

Lu en conseil, ce 29ième jour de mai 1944.

(signé) Albert Paquin

Avis re: amendement au règlement No.10

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 10 et déclarant nuisance toute bâtisse, autre qu'une maison d'habitation, qui est devenue impropre à ses fins.

Lu en conseil ce 29ième jour de mai 1944.

(signé) Frédéric Poliquin

Avis re: amendement au règlement No.4

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement pour amender le règlement No. 4 concernant les immeubles qui deviennent impropres à l'habitation.

Lu en conseil, ce 29e jour de mai 1944.

(signé) Adrien Mailhot

Avis re: amendement au règlement No.4

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement pour amender le règlement No. 4 concernant la construction des étables et écuries dans les limites de la cité.

Lu en conseil, ce 29e jour de mai 1944.

(signé) Emett Boland

LUNDI, le 29e JOUR DE MAI 1944

Avis re: amendement au règlement No. 4

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 4 concernant le genre des constructions à être permises sur le Côteau Saint-Louis.

Lu en conseil, ce 29e jour de mai 1944.

(signé) Emett Boland

Octroi aux Zouaves

CONSIDERANT que l'Association des Zouaves, par lettre du 18 mai 1944, demande un octroi au Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $300.00 à l'ordre de l'Association des Zouaves, à raison de $100.00 par compagnie.

Octroi au "FLAMBEAU"

CONSIDERANT que la Société Arts, Sciences et Lettres "Le Flambeau", par lettre en date du 22 mai 1944, demande un octroi pour l'organisation de manifestations devant rappeler le 310ième anni ersaire de fondation de la Cité des Trois-Rivières.

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Napoléon Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $250.00 à l'ordre de la Société Arts, Sciences et Lettres "Le Flambeau".

Octroi à la Soc. St-Jean-Baptiste.

CONSIDERANT que la Société Saint-Jean-Baptiste des Trois-Rivières, par lettre en date du 19 mai 1944, demande un octroi pour l'organisation de la fête patriotique du 24 juin;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $500.00 à l'ordre de la Société Saint-Jean-Baptiste des Trois-Rivières Inc.

Octroi à l'Orphelinat St-Dominique.

CONSIDERANT que l'Orphelinat St-Dominique, par lettre en date du 22 mai 1944 demande un octroi au Conseil;

CONSIDERANT que la Cité contribue à cette oeuvre sociale depuis plusieurs années;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Trésorier de la cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $1,500.00 à l'ordre de l'Orphelinat St-Dominique des Trois-Rivières.

LUNDI, le 29 MAI 1944

Octroi à la Ligue des Anciens Retraitants

CONSIDERANT la requête présentée par M. Bernard Tousignant, demandant un octroi pour la tenue d'une journée apostolique organisée par la Ligue des Anciens Retraitants;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $100.00 à l'ordre de M. Bernard Tousignant, de la Ligue des Anciens Retraitants.

Vente de lots au gouvernement provincial

CONSIDERANT que le Gouvernement Provincial, par l'entremise de M. Victor Baillargé, directeur de l'Ecole Technique des Trois-Rivières, a entamé avec la Cité des négociations au sujet de l'achat par le Gouvernement de certains terrains voisins de l'immeuble de la Waste Paper Products maintenant la propriété du Gouvernement Provincial, les dits terrains étant connus et désignés sous les numéros 492, 493, 494, 495, 496 et 497 de la subdivision officielle du lot numéro 26 du cadastre de la Cité;

x et 498 GM a.r.

CONSIDERANT que le gérant de la Cité, par lettre en date du 4 mai 1944, a proposé au Gouvernement provincial d'acheter deux bouilloires actuellement dans l'immeuble de la Waste Paper Products, et ce, au prix de $2,350.,

CONSIDERANT qu'une des conditions de la transaction entre la Cité et le Gouvernement provincial est la vente de la bouilloire numéro 1 à Gouin Lumber Co. Ltd, au prix de $500.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

QUE Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente devant être préparé par Me J.A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend au Gouvernement provincial les lots numéros 492, 493, 494, 495, 496 et 497 de la subdivision officielle du lot numéro 26 du cadastre de la Cité pour le prix de $3,500.00, la somme de $2,350.00 devant être déduite en considération de la vente des deux bouilloires à la Cité.

x et 498 GM a.r.

Vente de terrain à M. Joseph Gagnon

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Henri Cinq-Mars, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Joseph Gagnon, de St-Justin, un emplacement, sans bâtisse, situé rue Jutras, connu et désigné sous le No.217 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-217) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $90.00.

LUNDI, le 29 MAI 1944

Vente de terrain à M. J.B. Lamy

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, Notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Monsieur Jean-Baptiste Lamy un emplacement sans bâtisse, situé sur la rue Hall, connu et désigné comme étant le lot numéro 345 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-345) du cadastre officiel de la cité, pour le prix de $70.00.

Engagement du gérant non-renouvelé.

CONSIDERANT que par une résolution adoptée par le Conseil de la cité des Trois-Rivières le neuf juin mil neuf cent quarante-deux, Monsieur Jean Asselin a été engagé comme gérant de la corporation, pour un terme de deux années;

CONSIDERANT que le conseil n'entend pas renouveler cet engagement;

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

ET RESOLU que l'engagement de Monsieur Jean Asselin prendra fin le 9 juin 1944 et que le Greffier soit chargé de l'aviser que ses services ne seront plus requis après cette date et qu'il devra quitter les bureaux qu'il occupe actuellement; Que copie de cette résolution soit transmise au Trésorier à toutes fins que de droit.

Adopté sur division suivante

Pour	Contre
MM. Alarie	MM. Poliquin
Boland	Guimont
Mailhot	
Guay	
Paquin	

M. l'échevin Lamy est absent.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 5 JUIN 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 5ième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire :	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	J.Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Le procès-verbal de la séance régulière du 29 mai 1944 est lu et adopté.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du Conseil.

1o. Demande d'octroi de $50.00 d'un groupe de sportifs trifluviens pour servir à défrayer les dépenses de voyage du coureur Gérard Côté lors du marathon qui aura lieu le 23 juillet. Cette demande est accordée.

2o. Demande d'octroi de l'Association des Anciens Elèves D.L.S. Une somme de $500.00 est accordée.

3o. Lettre de remerciements de l'Orphelinat St-Dominique pour l'octroi qui lui a été accordé.

4o. Invitation au conseil de la Société St-Jean-Baptiste de prendre part au défilé du 24 juin. Cette invitation est acceptée.

5o. Demande de la Société St-Jean-Baptiste à Son Honneur le Maire de proclamer le 24 juin fête civique. Cette demande est accordée.

6o. Lettre de remerciements de la Ligue des Cadets de l'Air du Canada pour l'octroi qui lui a été accordé.

7o. Lettre de Son Honneur le Maire Elzéar Dallaire de Grand'Mère, demandant au conseil une page d'annonce dans le journal de Grand'Mère, à l'occasion des fêtes devant marquer la levée du péage sur le pont de Grand'Mère. Cette demande est accordée.

8o. Demande d'octroi de la Navy League of Canada. Le conseil décide de leur remettre sous forme d'octroi les comptes de taxe immobilière et de taxe d'eau.

9o. Requête d'un groupe de marchands de bicycles des Trois-Rivières demandant au conseil de passer un règlement concernant les heures de fermeture de ce genre d'établissement. Cette demande est refusée.

10o. Lettre de M.J.R. Larivière, gérant du Port, concernant la reconstruction du débarcadère en usage aux bateaux-traversiers. Cette demande reste à l'étude.

LUNDI, 5 JUIN 1944

11o. Lettre du Dr. Jean-Louis Beaudry concernant l'état de santé de M. Lucien Mongrain. Cette demande est référée à la St-Vincent de Paul.

12o. Letttre de M. l'échevin Alphonse Lamy motivant son absence à plusieurs séances du conseil.

13o. Le gérant soumet au conseil un rapport de l'ingénieur de la cité concernant les services d'égout et d'aqueduc sur la rue Lavérendrye, entre les rues Plouffe et Chamberland. Il en coûterait environ $8,800.00 pour l'exécution de ces travaux. Ce rapport fait suite à la demande de la Coopérative Ste-Marguerite pour l'achat de certains terrains sur la rue LaVérendrye.

Adoption règlement 25-U

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le règlement No. 25-U intitulé règlement modifiant le règlement No. 25 imposant certaines taxes dans la Cité, quant à ce qui concerne la taxe générale sur les immeubles, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoption règlement No.4-R

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le règlement No. 4-R, intitulé règlement amendant le règlement No. 4 concernant la fermeture et la démolition des bâtiments qui ne sont plus propres à être habités, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoption règlement No.4-S

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le règlement No. 4-S, intitulé règlement amendant le règlement No. 4, au sujet des écuries, étables, poulaillers, porcheries, privés et chenils, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoption règlement No. 4-T

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le règlement No. 4-T intitulé règlement amendant le règlement No. 4, au sujet du genre des constructions à être permises sur le Côteau St-Louis, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoption règlement No.10-J

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le règlement No. 10-J, intitulé règlement amendant le règlement No. 10 et déclarant nuisance toute bâtisse autre qu'une maison d'habitation qui est devenue impropre à ses fins, soit lu une première et une deuxième fois,passé et adopté.

LUNDI, le 5 JUIN 1944

Confection de trottoir

CONSIDERANT que M. Lionel Charette, par lettre en date du 20 mai 1944, a demandé la construction d'un trottoir en front de sa propriété portant les Nos. 497 et 498 de la subdivision du lot No. 1121 du cadastre officiel de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, en front des lots Nos. 1121-497 et 498 situés sur l'Avenue du Parc et aux frais du propriétaire, M. Lionel Charette, un trottoir d'une largeur de 4 pieds par une longueur approximative de 70 pieds, conformément au règlement No. 14-A du 4 novembre 1940.

Octroi aux Anciens D.L.S.

CONSIDERANT la requête de l'Association des Anciens Elèves De La Salle, en date du 17 janvier 1944, demandant un octroi au Conseil pour l'organisation des fêtes du Centenaire de l'arrivée des Frères des Ecoles Chrétiennes aux Trois-Rivières.

CONSIDERANT que le Conseil, par lettre en date du 27 janvier 1944 informait la dite Association qu'il consentait à contribuer pour une somme égale à celle que la Commission Scolaire déciderait de souscrire;

CONSIDERANT que la Commission Scolaire, par lettre en date du 2 juin 1944, informe le conseil qu'elle a voté un octroi de $500.00 en faveur de l'Association des Anciens de la Salle;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Trésorier de la Citésoit autorisé à émettre un chèque au montant de $500.00 à l'ordre du "Comité du Centenaire F.E.C."

Vente de propriété à M. Richard Toupin

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières s'est portée adjudicataire de l'immeuble appartenant à Madame Philippe Johnson, situé aux Nos. 612-620 rue St-Benoit et désigné sous le No. 2062 du cadastre de la Cité, lors d'une vente pour taxes tenue par le greffier de la cité le 30 mars 1943;

CONSIDERANT qu'à la suite d'un rapport du Trésorier de la Cité en date du 4 avril 1944, l'immeuble susmentionné n'a pas été retrait par l'ex-propriétaire dans le délai requis par la loi;

CONSIDERANT qu'en vertu d'un acte de vente à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières par son greffier, conformément à l'article 574 de la loi des Cités et Villes 1941, enregistré au bureau d'enregistrement des Trois-Rivières, le 11ième jour d'avril 1944, sous le No. 137,346, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est devenue propriétaire du dit immeuble;

CONSIDERANT que par la suite, la Cité a reçu plusieurs offres concernant l'achat de cet immeuble;

CONSIDERANT que l'offre finale de M. Richard Toupin en date du 16 mai 1944, pour le prix de $900.00 comptant a été jugée la plus avantageuse pour la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

LUNDI, le 5 JUIN 1944

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Richard Toupin un emplacement situé sur la rue St-Benoit, portant les numéros civiques 612-620, connu et désigné comme étant le lot No. 2062 du cadastre officiel de la Cité, avec bâtisse dessus construite, pour le prix de $900.00.

Engagement du gérant non renouvelé

La motion de MM. les échevins Albert Paquin et Emett Boland concernant le refus par le conseil de renouveler l'engagement du gérant de la cité est mise à l'ordre du jour.

Lu les raisons de Son Honneur le Maire expliquant pourquoi il a refusé de signer cette résolution.

Le vote est pris sur la dite résolution avec le résultat suivant:

	Pour		Contre
MM.	Alarie	MM.	Poliquin
	Boland		Guimont
	Mailhot		
	Guay		
	Paquin		

M. l'échevin Lamy est absent.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 12 JUIN 1944

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 12ième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à neuf heures de l'avant-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	J.Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Me Léon Méthot nommé procureur de la Cité dans la cause re: Paillé vs la Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Me Léon Méthot, C.R. avocat, soit autorisé de comparaître et de défendre à l'action portant le numéro 8173 de Roland Paillé vs la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et d'y faire à cette fin toutes les procédures que de droit, et que Me Emery Beaulieu, C.R., soit chargé d'agir comme conseil.

Adopté sur division suivante:

Pour	Contre
MM. Alarie	MM. Poliquin
Boland	Guimont
Mailhot	
Guay	
Paquin	

M. l'échevin Lamy est absent.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

JEUDI, le 22 JUIN 1944

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville jeudi, le 22ième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Napoléon ALARIE
	Frédéric POLIQUIN
	Albert PAQUIN
	Joseph GUAY
	J. Arthur GUIMONT
	Adrien MAILHOT

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du conseil:

1o. Opinion de Me Léon Lamothe, chef du contentieux, sur la sentence arbitrale rendue par le comité d'arbitrage le 5 juin 1944.

2o. Demande d'octroi de la part des Rev. Soeurs de la Miséricorde. Il est décidé de passer une résolution en conséquence à la prochaine séance.

3o. Lettre de Me Léon Lamothe, informant le conseil que la Cour d'appel, par son jugement du 17 juin 1944, a maintenu l'appel de la cité dans la cause: Robert Ryan vs la Cité.

Autobus - tarif

CONSIDERANT que le Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières a présentement une demande auprès de la Régie des Services Publics pour l'abaissement des taux d'autobus à 0.05 et l'amélioration du système d'autobus aux Trois-Rivières et au Cap-de-la-Madeleine.

CONSIDERANT que cette demande est grandement bénéficiable à toute la population de ces deux villes;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières endosse fortement la demande faite à la Régie des Services Publics pour l'abaissement des taux actuels d'autobus dans Trois-Rivières et le Cap-de-la-Madeleine, et l'amélioration du service, et appuie fortement cette demande en prêtant le concours nécessaire qui pourra être requis lors de l'audition de cette requête par la Régie des Services Publics.

Coopérative Ste-Marguerite

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité des Trois-Rivières un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend au Syndicat Coopératif d'Habitation de Ste-Marguerite Inc. les lots 233, 234, 235, 236, 237, 238, 243, 248, 336, 337, 338, 342, 343, 347, 348, 349, 350, 351,et 352 de la subdivision officielle du lot No. 26

JEUDI, le 22 JUIN 1944

du cadastre officiel de la Cité, sans bâtisse, pour le prix de $190.00, à condition que le Syndicat d'Habitation Ste-Marguerite construise sur les lots vendus des immeubles d'une valeur minimum de $2,000.00 et suivant les règlements de construction de la Cité.

Canalisation rue LaVérendrye

CONSIDERANT que le Syndicat Coopératif d'Habitation de Ste-Marguerite, Inc., par requête du 22 mai, exprimait le désir d'acheter certains lots sur la rue Lavérendrye, entre les rues Plouffe et Chamberland;

CONSIDERANT que dès le 22 mai le conseil était consentant à céder les lots aux pris nominal de $10.00 chacun;

CONSIDERANT que le projet d'habitations n'est possible que si les services d'égout et d'aqueduc sont installés par la Cité dès cette année;

CONSIDERANT que d'après un rapport du gérant en date du 5 juin, ces services peuvent être fournis au coût approximatif de $8,800.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Trésorier soit autorisé à porter à même la réserve une somme de $8,800.00 pour l'exécution des travaux sur la rue Lavérendrye, Chamberland et Plouffe.

Aimé Goulet vs La Cité.

ATTENDU que par un bref de certiorari portant le No. 8182 des dossiers de la Cour Supérieure de ce district, un nommé Emile alias Aimé Goulet demande la cassation du règlement No. 19 de la Cité des Trois-Rivières concernant les cochers et charretiers;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le chef du contentieux soit autorisé à contester le dit bref de certiorari.

Renouvellement d'emprunt

CONSIDERANT que par une ordonnance du 8 octobre 1943 la Commission Municipale de Québec approuvait, pour une période de six mois, la résolution du 4 octobre 1943 autorisant un emprunt de $402,862.75, pour le paiement des coupons et obligations de la Cité échéant le 1er novembre 1943;

CONSIDERANT que le dit emprunt a été depuis réduit à $200,000.00 et que l'approbation de la Commission Municipale est expirée;

CONSIDERANT que la Cité ne sera pas en mesure de rembourser le dit emprunt avant la perception des taxes de l'année courante;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Conseil prie en conséquence la Commission Municipale de Québec de renouveler l'autorisation de cet emprunt de $200,000.00 pour une période additionnelle de six mois.

JEUDI, le 22 JUIN 1944

Octroi Service Social

CONSIDERANT que les municipalités de la Province sont appelées à souscrire dans l'établissement d'un Service Social;

CONSIDERANT que les municipalités bénéficieront de ces services qui s'étendront par la suite aux villes importantes de la Province;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

QU'UNE somme de $250.00 soit souscrite au Comité Local de l'Aide au Service Social représenté par le Conseil 1001 des Chevaliers de Colomb des Trois-Rivières.

Octroi Garde-Notre-Dame

CONSIDERANT que la Garde Notre-Dame, par lettre du 17 juin, a demandé au Conseil le privilège de la traverse gratuite sur les bateaux de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

QU'UN octroi de $20.00 soit accordé à la Garde Notre-Dame pour ses dépenses en rapport avec la célébration du deuxième centenaire de Deschaillons dimanche le 25 juin.

Condoléances à M. Georges Beaumier.

Les membres du Conseil ayant appris avec un profond regret la mort de Madame J.V. Beaumier, mère de Monsieur Georges Beaumier, greffier de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le conseil prie Monsieur Georges Beaumier, ainsi que les membres de sa famille, d'agréer l'expression de ses plus vives condoléances.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 26 JUIN 1944

L'assemblée régulière du Conseil, convoquée pour lundi, le 26 juin 1944, à 8 heures du soir, n'a pas eu lieu, faute de quorum.

LUNDI, le 3 JUILLET 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 3ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	J.Arthur	GUIMONT
	EMETT	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Les procès-verbaux de la séance régulière du 5 juin et des séances spéciales des 12 et 22 juin 1944 sont lus et adoptés.

Le Conseil a pris connaissance des documents suivants:

1o. Requête de certains camionneurs de la ville protestant contre le non-paiement de licence par des camionneurs étrangers.

2o. Liste des employés municipaux ayant 70 ans et plus.

3o. Rapport de M. Topping, gérant de Imperial Life Assurance Co. sur l'assurance groupe.

4o. Lettres de M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats des Employés Municipaux, avertissant le Conseil que ceux-ci s'en tiennent à la sentence arbitrale rendue par le conseil d'arbitrage.

5o. Rapport du trésorier concernant l'engagement temporaire d'un capitaine au service de la traverse. Ce rapport est adopté.

6o. Rapport du trésorier concernant l'engagement temporaire d'un constable. Ce rapport est adopté.

7o. Rapport du trésorier demandant au conseil la permission de faire exécuter du travail supplémentaire par le personnel régulier de différents services pour la confection des comptes de taxes. Ce rapport est adopté.

8o, Lettre de remerciements de la Société St-Jean-Baptiste pour l'octroi qui lui a été accordé.

9o. Requête de résidents de la rue Lanctot demandant la construction de trottoirs. Cette requête est référée à l'ingénieur.

10o. Requête de résidents du quartier Notre-Dame demandant d'abattre quelques arbres considérés comme nuisance. Cette requête est référée à l'ingénieur.

11o. Lettre de la City Gas demandant au Conseil l'autorisation de poser des tuyaux pour le service du gaz sur la rue LaVérendrye. Cette demande est référée à l'ingénieur.

12o. Lettres du chef de Cabinet du Gouvernement Provincial et de l'Hon. Dansereault, ministre des Travaux Publics, concernant la remise des ponts du St-Maurice au Gouvernement Provincial.

LUNDI, le 3 JUILLET 1944

13o. Le Conseil a pris connaissance des réclamations suivantes:

Réclamation de Mme J.O. Roy concernant l'inondation de sa cave. Le conseil suggère de tenter un règlement.

Réclamation de M. Théode Martel concernant l'inondation de sa cave. Le conseil suggère de tenter un règlement.

Réclamation de Three Rivers Trading. Le conseil suggère de procéder de la même manière que lors des réclamations précédentes.

Réclamation de M. François Hamel concernant un accident de voirie. Le conseil suggère de résister à cette réclamation.

14o. Lettre de son Honneur le Maire suggérant au Conseil de demander au Gouvernement Provincial l'établissement d'une Cour Familiale dans la Cité.

15o. Lettre du président de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la province de Québec demandant au Conseil de déléguer les chefs de département à la convention qui sera tenue à Granby. Le conseil suggère d'autoriser le trésorier à payer les dépenses de voyage du Chef de Police devant être délégué à cette convention. La même décision est prise quant à la convention devant être tenue à Québec du 11 au 14 juillet.

Les documents suivants ont été lus en séance d'étude:

1o. Rapport de M. J.W. Topping, gérant l'Imperial Life Ass.Co. sur l'assurance groupe.

2o. Sentence arbitrale rendue par le conseil d'arbitrage.

3o. Demande d'octroi de la Garde Notre-Dame. Un montant de $20. est accordé.

4o. Rapport de l'avocat dans la cause Aimé Goulet vs La Cité.

5o. Requête d'un groupe de propriétaires demandant au Conseil de passer un règlement régissant le genre de constructions sur une certaine étendue du Côteau St-Louis.

6o. Rapport du gérant en date du 8 juin concernant l'activité des différents services au 31 mai 1944.

7o. Lettre de M. Jean Asselin avisant le Conseil qu'il demeure à sa disposition dans l'exercice des fonctions de gérant de la Cité.

8o. Lettre des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques concernant la gérance municipale.

9o. Invitation de la Société St-Jean-Baptiste pour le feu de la St-Jean.

10o. Lettre des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques concernant les tarifs d'autobus.

11o. Lettre de la Chambre de Commerce offrant au Conseil sa collaboration pour régler le problème des ponts du St-Maurice.

12o. Lettres de M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats des Employés Municipaux, avisant le Conseil que ceux-ci sont prêts à signer la convention collective recommandée par le conseil d'arbitrage.

LUNDI, le 3 JUILLET 1944

Avis de motion re: Règlement 28 remplacé

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement remplaçant le règlement No. 28 autorisant le Conseil à concéder des emplacements dans la Commune.

Lu en conseil, ce 3 juillet 1944.

(signé) J.Arthur Guimont

Convention Collective

PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre les chèques de paye des employés de la Corporation conformément à la sentence arbitrale rendue par le Comité d'arbitrage, d'une part, dans la cause: La Corporation de la Cité des Trois-Rivières vs Le Syndicat des Policiers et Pompiers de la Cité des Trois-Rivières, d'autre part dans la cause: La Corporation de la Cité des Trois-Rivières vs Le Syndicat Catholique des Fonctionnaires de l'Hôtel de ville des Trois-Rivières, le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux des Trois-Rivières Inc. (Section de la Traverse) et Le Syndicat Catholique des Employés Municipaux de la Cité des Trois-Rivières Inc. (section des Services Extérieurs), la présente résolution ne devant pas cependant être considérée comme une acceptation de la clause d'atelir fermé ou d'atelier d'union mitigée contenue dans les dites sentences.

Octroi aux Soeurs de la Miséricorde.

CONSIDERANT que les Soeurs de la Miséricorde, par lettre en date du 4 mars, demandaient au Conseil un octroi pour aider à la construction d'un hôpital devant servir à l'hospitalisation des filles-mères;

CONSIDERANT que le Conseil, en vertu d'un règlement adopté le 3 avril 1944, octroyait aux Soeurs de la Miséricorde un montant de $2,000.00;

CONSIDERANT que les Soeurs de la Miséricorde, par lettre en date du 30 juin 1944, sollicitent le paiement du dit octroi;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $2,000.00 à l'ordre des Soeurs de la Miséricorde.

Mutations mai

VU le rapport No. 44-5 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours de mai 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

LUNDI, le 3 JUILLET 1944

Vente terrains à M. Charles Beaudet

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett BOLAND

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Monsieur Charles Beaudet les lots Nos. 274 et 276 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-274 et 276) du cadastre officiel de la Cité, sans bâtisse, pour la somme de $210.00.

Vente terrain à M. Albert Simard

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.Arthur GUIMONT

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric POLIQUIN

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Monsieur Albert Simard un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 279-3-f du cadastre officiel de la Cité, sans bâtisse, pour la somme de $125.00.

Etablissement d'une cour familiale

ATTENDU qu'en vertu du bill 41 intitulé "Loi instituant des Cours familiales", sanctionné le 3 juin 1944 le Lieutenant-gouverneur en conseil pourra établir une cour familiale dans une cité ayant une population d'au moins 25 000 âmes;

ATTENDU que la Cité des Trois-Rivières a une population dépassant quarante-cinq mille âmes;

ATTENDU que l'établissement d'une Cour familiale en cette cité rendrait d'immenses services à la population;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

Que le Conseil municipal de la Cité des Trois-Rivières prie instamment le gouvernement provincial de bien vouloir établir, conformément aux dispositions de la loi ci-haut mentionnée, une cour familiale aux Trois-Rivières.

Engagement Mlle Antoinette Carignan

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le trésorier de la Cité soit autorisé à requérir les services de Mademoiselle Antoinette Carignan aux fins d'agir comme remplaçante pour la période des vacances de certains employés de la Cité, et de la payer en conséquence.

La séance est ensuite levée.

Nap. Alarie

Greffier

Pro - Maire

JEUDI, le 6 JUILLET 1944

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville jeudi, le 6ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante quatre, à cinq heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	J.Arthur	GUIMONT
	Adrien	MAILHOT

Le Conseil a pris connaissance d'un rapport de M. Alide Bellemare, directeur de la police, au sujet des congés spécifiés dans la sentence arbitrale. Le directeur de la police suggère, en plus, d'engager quatre constables pour une période d'essai de trois mois. Le conseil décide de procéder à ces engagements.

Engagement Arthur Gendron

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.Arthur GUIMONT

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. POLIQUIN

Que M. Arthur Gendron soit engagé comme constable pour une période d'essai de trois mois au service de la Police et des Incendies et que le trésorier de la Cité soit autorisé à le payer en conséquence.

Engagement Alexandre Paquin

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien MAILHOT

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. GUAY

Que M. Alexandre Paquin soit engagé comme constable pour une période d'essai de trois mois au service de la Police et des Incendies et que le trésorier de la Cité soit autorisé à le payer en conséquence.

Engagement Gaston Perreault

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien MAILHOT

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur GUIMONT

Que M. ~~Alexandre~~ Gaston Perreault soit engagé comme constable pour une période d'essai de trois mois au service de la Police et des Incendies et que le trésorier de la Cité soit autorisé à le payer en conséquence.

Engagement Elphège Lafrance

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert PAQUIN

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. GUAY

Que M. Elphège Lafrance soit engagé comme constable pour une période d'essai de trois mois au service de la Police et des Incendies et que le trésorier de la Cité soit autorisé à le payer en conséquence.

JEUDI, le 6 JUILLET 1944

La séance est ensuite levée.

Greffier

Pro - Maire

LUNDI, 17 JUILLET 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 17iéme jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

MM. les Echevins: Napoléon Alarie, maire-supp.
Frédéric Policuin
Albert Paquin
Jos. Guay
J.Arthur Guimont
Emett Boland
Adrien Mailhot

Les procès-verbaux de la séance régulière du 3 juillet et de la séance spéciale du 6 juillet sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du conseil:

1o. Lettre de M. le Chanoine J.L. Beaumier, remerciant le Conseil de la résolution de sympathie adoptée à l'occasion du décès de Madame J.V. Beaumier.

2o. Lettre de M. J.A. Thompson, demandant au Conseil le paiement du transport du choeur mixte à Québec; le conseil décide de payer la somme de $50.00 demandée.

3o. Lettre du Directeur de la Police demandant au conseil l'autorisation d'acheter par soumission l'équipement nécessaire aux hommes de la police et des incendies.

4o. Lettre de SonHonneur le Maire informant le conseil que le même arrangement que l'an dernier a été conclu avec le Curé Martin de Ste-Angèle, au sujet d'un pélerinage au Cap-de-la-Madeleine.

5o. Rapport de M. J.Omer Lacroix, Président des Evaluateurs, soumettant au Conseil qu'il y aurait peut-être lieu d'amender le règlement No. 24-D, concernant le dépôt du rôle afin de donner tout le temps voulu aux évaluateurs Fleury et Williams pour la préparation de leurs rapports.

6o. Le Conseil autorise le Trésorier à effectuer les paiements suivants:

a) Compte du Château de Blois au montant de $113.50;

b) Liste de paie au montant de $201.67 et de $8.96 pour travaux exécutés au monument Le Flambeau;

c) Facture du Service du Bien-Etre pour un montant de $362.50 en rapport avec des secours en abri pour la période du mois de juin;

d) Factures au montant de $21.56 pour secours spéciaux distribués au mois de juin par le Service du Bien-Etre;

7o. Rapport du Trésorier accompagné d'un rapport de l'ingénieur relativement au classement de certains employés des services extérieurs.

8o. Rapport de M. J.R. Larivière, gérant du Port, dans lequel il soumet au conseil un projet de reconstruction du débarcadère.

LUNDI, le 17 JUILLET 1944

9o. Rapport de l'ingénieur sur les activités des différents services de son département pour l'exercice du mois de juin;

10o.Rapport du Trésorier concernant les magasins des regrattiers du marché aux denrées. Le Conseil décide de louer ces magasins aux mêmes conditions qu'auparavant.

11o.Lettre de Me Jos. Marchildon demandant au Conseil l'usage de la salle de l'Hôtel de Ville pour les séances de revision des listes électorales provinciales. Cette demande est accordée.

12o.Lettre de M. Emile Tellier, informant le conseil que le Syndicat catholique des Policiers et Pompiers a accepté l'offre du conseil relativement au paiement d'une semaine de salaire pour les congés d'arrérages fixés par la sentence arbitrale.

13o.Rapport de l'ingénieur informant le conseil qu'il ne voit aucune objection à ce que la City Gas procède à la pose de tuyaux sur une partie de la rue LaVérendrye.

14o.Rapport de l'Ingénieur soumettant au Conseil qu'il en couterait environ $500.00 pour la construction d'un trottoir sur les rues Lanctôt et Thibodeau.

15o.Demande du Corps des Prévosts de Montréal pour un laissez-passer sur la traverse. Cette demande est accordée.

16o.Lettre du Corps d'Aviation Royal Canadien demandant la remise d'un montant de $6.25 pour des billets payés à la traverse. Cette demande est refusée.

17o.Rapport du Surintendant de la Traverse relativement à une demande d'excursion du C.A.R.C. pour une croisière sur le fleuve. Ce rapport est référé à l'avocat.

18o.Lettre de la Ligue de Sécurité demandant l'aménagement d'une plage publique.

19o.Lettre de Monsieur Alfred Dupuis se plaignant du bruit occasionné par une machinerie installée sur le toit de la Crémerie des Trois-Rivières; cette requête est référée à l'avocat.

20o.Lettre du Directeur de la Police demandant au Conseil une augmentation de salaire.

21o.Requête de marchands demandant au conseil de passer un règlement pour régir las heures de fermeture des établissements.

22o.Lettre de l'Honorable Wilfrid Hamel, ministre intérimaire du Travail, concernant la sentence arbitrale rendue par le Comité d'arbitrage.

23o.Lettre de M. le Juge J.E. Boivin, président de la Commission des Relations Ouvrières, concernant la sentence arbitrale;

24o.Requête des Dames Ursulines demandant la construction d'un pavage sur les quais près du Boulevard Turcotte. Cette question est référée à l'ingénieur et à l'avocat.

LUNDI, le 17 JUILLET 1944

Maintien de l'avis de motion

Monsieur l'échevin J.Arthur Guimont déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 3 juillet 1944 concernant la concession d'emplacements dans la Commune, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de motion re: règlement No. 4

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 4 pour établir la ligne de construction sur les rues Plouffe, Chamberland, Baillargeon, Gauthier, Bréboeuf, Dumoulin et cette partie de la rue Lavérendrye située entre les rues Bellefeuille et Paul Lemoyne.

(signé) J. Arthur Guimont

Avis de motion re: règlement No. 24-D

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement numéro 24-D concernant le dépôt du rôle d'évaluation.

(signé) Frédéric Poliquin

Paiement comptes

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes mentionnés sur la liste ci-jointe, au montant de $459.85 occasionnés par la réception des Maires tenue le 16 juin 1944 au Manège Militaire et que le montant total des dépenses se chiffrant à la somme de $887.25 occasionnées pour les fins susdites soit accepté et ratifié à toutes fins que de droit.

Octroi Assistance à l'Enfant sans soutien.

CONSIDERANT que M. l'abbé Charles-Edouard Bourgeois, directeur de l'Assistance à l'Enfant sans Soutien, par lettre du 2 juin 1944, demande pour l'année courante un octroi de $1,000. pour le Placement de l'Orphelin;

CONSIDERANT que la Cité contribue à cette oeuvre sociale depuis plusieurs années;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $1,000. à l'ordre de l'Assistance à l'Enfant sans soutien des Trois-Rivières.

Mutations de juin.

VU le rapport No. 44-6 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de juin 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à faire les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

LUNDI, le 17 JUILLET 1944

Vente à M. Rosario Joly

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Rosario Joly, un emplacement, sans bâtisse, situé rue Gauthier, connu et désigné comme étant le lot No. 26A p.464 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $75.00.

Corrections au rôle de perception

CONSIDERANT que les Evaluateurs déclarent avoir entré par erreur certaines personnes au rôle comme occupant des places d'affaires;

CONSIDERANT que par suite de rapports du Trésorier il y a lieu de déduire ces taxes au rôle de perception;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

Que le rôle de perception soit corrigé en rayant les taxes d'affaires suivant la liste qui suit:

Noms	Taxes d'affaires	Adresses
Robert Thiffault	$7.20	1544, Champflour
Dr. J.A. Rousseau	18.00	1130, Royale
DR. J.E. Collin	7.20	360, Ste-Cécile.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le trésorier de la Cité soit autorisé à payer aux charretiers de la Cité les augmentations de salaires accordées par la sentence arbitrale et que le Conseil les considère comme des charretiers permanents.

Adopté sur division.

Pour	Contre
MM. Guimont	MM. Boland
Poliquin	Guay
Paquin	
Mailhot	

M. l'échevin Lamy est absent.

La séance est ensuite levée.

Robert Corbeil
Ass't Greffier

Arthur Rousseau.
Maire

LUNDI, le 24 JUILLET 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 24ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	J.Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Les procès-verbaux de la séance régulière du 17 juillet sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été lus au Conseil:

1o. Rapport de Me Léon Lamothe, chef du contentieux, concernant l'assurance-groupe prévue dans la convention collective.

2o. Plan d'assurance-groupe soumis par Monsieur Alcide Caron, représentant de la North American Life Ass. Co.

3o. Rapport de Me Léon Lamothe, sur la proposition du Conseil des Ports Nationaux pour réparations au débarcadère.

4o. Offre de Monsieur Rosaire Girard pour un terrain situé sur la rue Dumoulin.

5o. Lettre de M. G.C. Piché, sous-régisseur des bois de chauffage, autorisant la ville à vendre le bois fourni par la Régie.

Avis de motion refermeture ~~Blvd~~ rue Turcotte.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, quant à la fermeture de la rue Turcotte.

Lu en Conseil, ce 24 juillet 1944.

(signé) J.Arthur Guimont

Adoption du règlement No. 24-E

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le règlement No. 24-E intitulé règlement amendant le règlement No. 24, concernant le dépôt du rôle d'évaluation soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoption règlement 4-U

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le règlement No. 4-U intitulé règlement amendant le règlement No. 4 concernant la ligne de construction sur les rues Plouffe, Chamberland, Baillargeon, Gauthier, Brébeuf, Dumoulin et cette partie de la rue Lavérendrye, située

entre les rues Bellefeuille et Paul Lemoyne soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoption règlement No. 28-C

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le règlement No. 28-C intitulé règlement remplaçant le règlement No. 28 et ses amendements, concernant la concession d'emplacements dans la Commune, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Vente de terrain à M. J.B. Morin

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Jean-Baptiste Morin un emplacement situé sur la rue Projean (projetée) connu et désigné comme étant le lot No. 279-3-D du cadastre officiel de la Cité, sans bâtisse, pour le prix de $75.00.

Vente de terrain à M. Albert Gagné

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Monsieur Albert Gagné un emplacement, sans bâtisse, situé sur la rue Godbout, connu et désigné comme étant le lot No. 277 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-277) du cadastre officiel de la Cité, pour la somme de $105.00.

Bois de chauffage

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que M. Arthur Auger soit autorisé à vendre à tous les marchands de bois de la Cité des Trois-Rivières, le bois entreposé par la Régie des Bois de Chauffage sur la rue St-Maurice suivant l'autorisation du sous-régisseur du bois de chauffage par sa lettre du 24 juillet et aux prix fixés par la liste de prix ci-attachée.

Réparations au débarcadère.

Annulée par résolution du 10 août 1944

ATTENDU que par une lettre de Monsieur J.R. Larivière, gérant du Port, en date du 14 juillet 1944, le Conseil des Ports Nationaux demande à la Cité de payer la somme de $1,750.00 pour la réfection en ciment des deux piliers et des trois murs du débarcadère de la traverse;

ATTENDU que les prévisions budgétaires relatives à l'entretien et aux réparations de la traverse sont épuisées.

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie.

LUNDI, le 24 JUILLET 1944

Que le trésorier de la cité soit autorisé à payer la dite somme de $1750. dès la complétion des travaux, à même la réserve prévue au présent budget, le tout aux conditions suivantes:

1o. La dite somme de $1750.00 devra comprendre le remplacement des piliers en bois, du mur d'appui de la passerelle et des murs de côté en bois du débarcadère par des piliers et des murs en beton, à lasatisfaction de l'ingénieur de la cité;

2o. Les facilités nécessaires à l'accostage des bateaux-passeurs pendant les travaux devront être fournies par le Conseil des Ports Nationaux;

3o. Lorsque le Conseil des Ports Nationaux reconstruira les quais conformément au projet mentionné dans la lettre de M. Roméo Larivière, gérant du Port, en date du 14 juillet 1944, le dit conseil devra à ses frais, et à la satisfaction de l'ingénieur de la Cité, réaménager la passerelle mobile, les piliers et les murs de béton du débarcadère actuel de la cité, et ce en amont du dit débarcadère et vis-à-vis le lot 728 du cadastre, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le premier débarcadère du quai Panneton, dont la Cité a l'usage en vertu du bail emphytéotique de 1905, de manière à éviter des ennuis provenant du voisinage du quai de la Canada Steamship Lines deux autres débarcadère devant être reconstruits pour l'usage de la petite navigation et des bateaux-passeurs de la cité, comme il en existe actuellement deux à cette fin et le tout, sous réserve des droits de la cité au quai à poisson;

4o. La présente résolution ne devra pas être considérée comme une renonciation à l'un quelconque des droits et privilèges de la cité en vertu du dit bail emphytéotique qui devra continuer à produire tous ses effets;

5o. La présente résolution devra être acceptée par le Conseil des Ports Nationaux.

La séance est ensuite levée.

Robert Corbeil
Ass't Greffier

Nap. Alarie
Maire

LUNDI, le 7 AOUT 1944.

L'assemblée régulière du Conseil, convoquée pour lundi, le 7 août 1944, à 8 heures du soir, n'a pas eu lieu, faute de quorum.

JEUDI, le 10 AOUT 1944

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville jeudi, le 10ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon ALARIE
	Frédéric POLIQUIN
	Albert PAQUIN
	Emett BOLAND
	Adrien MAILHOT

Avis de motion règlement 4-V

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 4 concernant les écuries, étables, porcheries, poulaillers, chenils et privés et remplaçant le règlement No. 4-S.

Lu en conseil, ce 10ième jour d'août 1944

(signé) Emett Boland

Débarcadère

ATTENDU que suivant la lettre de Monsieur J.R. Larivière, gérant du Port des Trois-Rivières, en date du 31 juillet 1944, le Conseil des Ports Nationaux refuse d'accepter les conditions mentionnées à la résolution de la Cité en date du 24 juillet 1944 au sujet des réparations et améliorations au quai de la traverse;

ATTENDU que les dites améliorations et réparations proposées sont urgentes selon l'ingénieur de la Cité, Monsieur Paul-Ed. Dufresne;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

1o. Que le trésorier de la Cité soit autorisé à payer, dès la complétion des travaux, à même la réserve prévue au présent budget, la somme de $1750.00 mentionnée dans la lettre de Monsieur Larivière, en date du 14 juillet 1944 pour la réfection en ciment des deux piliers, des murs de côté et du mur d'appui du débarcadère de la traverse, à la satisfaction de l'ingénieur de la Cité, suivant les spécifications et plan du Conseil des Ports Nationaux, tels que revisés et modifiés par l'ingénieur de la Cité; la présente résolution ne devant pas être considérée comme une renonciation directe ou indirecte à l'un quelconque des droits de la Cité lui résultant de tous contrats ou conventions avec le Conseil des Ports Nationaux ou les auteurs de celui-ci;

2o. Que la dite résolution du 24 juillet 1944 soit annulée.

Ratification de comptes de juin.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin
SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que les comptes pour le mois de juin 1944 au montant de $16,237.91 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

La séance est ensuite levée.

Robert Corbeil
Ass't Greffier

Nap Alarie
Maire-suppléant

LUNDI, le 14 AOUT 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 14ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:

Napoléon	Alarie
Albert	Paquin
Jos.	Guay
J.Arthur	Guimont
Emett	Boland
Adrien	Milhot

Les procès verbaux de la séance régulière du 24 juillet et de la séance spéciale du 10 août 1944 sont lus et adoptés.

Le Conseil, réuni en séance d'étude le 31 juillet, a pris connaissance des documents suivants:

1o. Bordereaux de comptes pour le mois de juin 1944;

2o. Lettre de la Chambre de Commerce au sujet de l'entretien des routes d'hiver; le conseil décide d'appuyer les revendications de la Chambre de Commerce;

3o.

3o. Demande d'octroi de l'Association Trifluvienne Avicole, une somme de $300.00 est accordée;

4o. Lettre de la Three Rivers Shipping Co. demandant de louer un terrain situé à l'entrée de la ville. Cette demande est a l'étude.

5o. Soumission de Lampron Shirt Limited pour la fourniture de chemises au département de la Police et des Incendies. Cette soumission étant la seule, on décide de l'accepter.

6o. Rapport du directeur de la police au sujet du constable Arthur Laplante, du Poste No. 2; le chef est autorisé à avertir le constable Laplante de ne plus s'occuper d'organisations sportives.

7o. Rapport du Surintendant de la Traverse au sujet du travail supplémentaire effectué par les employés de ce service. Ce rapport est accepté.

8o. Rapport du Surintendant de la Traverse au sujet de la qualification et du salaire de certains employés de ce service. Ce rapport est à l'étude.

9o. Lettre du Directeur de la Police demandant l'autorisation d'engager des constables supplémentaires pour la tenue des assemblées politiques. Cette demande est acoordée:

10o. Lettre de M. Eloi Toutant, secrétaire du Syndicat de la Traverse, demandant au conseil une augmentation de salaire pour le Surintendant. Cette demande est refusée.

11o. Lettre de Me Léon Méthot, à laquelle est annexé le jugement de l'Honorable Juge Surveyer dans la cause Roland Paillé vs la Cité.

12o. Lettre de M. J.R. Larivière, gérant du Port, informant le conseil que le Conseil des Ports Nationaux ne peut accepter les termes de la résolution du 24 juillet concernant les réparations au quai de la traverse.

LUNDI, le 14 AOUT 1944

13o. Lettre de Me Léon Lamotheinformant le Conseil que la Cité n'est pas protégée par les assurances dans le cas d'excursions faites sur les bateaux traversiers.

14o. Lettre de M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques, demandant au Conseil l'utilisation d'un bateau-traversier pour une excursion sur le fleuve. Vu la lettre de Me Léon Lamothe, le Conseil décide de refuser cette demande.

15o. Lettre de M. Lausophe Neault demandant la traverse gratuite pour vendre du bois de chauffage. Cette demande est refusée.

16o. Lettre de M. Albert Hamel, I.C.,informant le Conseil des endroits où on pourrait déposer du lest provenant des bateaux. Le conseil décide de faire une visite des principaux endroits de la ville où ce lest pourrait être déposé avantageusement.

17o. Demande d'octroi de la Revue Technique; une somme de $20.00 est accordée pour un ¼ de page d'annonce.

18o. Lettre de M. Raoul Laquerre demandant au Conseil la préférence quant à l'achat d'une lisière de terrain, située dans la Paroisse St-François-d'Assise. Cette demande est accordée.

19o. Rapports de l'ingénieur de la Cité au sujet de deux offres d'achat de terrains portant les numéros 1123-104 et 1123-378. Le Conseil décide sur la suggestion de l'ingénieur de ne pas vendre ces lots vu le projet de construction futur d'un tunnel à cet endroit.

20o. Lettre de Me Léon Lamothe au sujet des ajustements de salaire de certains employés de la Cité.

21o. Projet d'assurance-vie collective soumis par quatre compagnies d'assurances représentées par M. Albert Langlois.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du Conseil:

1o. Rapport de l'ingénieur de la Cité sur les activités de son département pour le mois de juillet 1944.

2o. Le trésorier est autorisé à effectuer les paiements suivants:

a) Un montant de $277.10 pour secours en abri distribués au cours du mois de juillet;

b) Un montant de $19.31 pour travail supplémentaire fait pour les équipages des bateaux-traversiers;

c) Un montant de $20.40 en faveur de M. Jacques Hébert comme lettreur au garage municipal;

d) Un montant de $175.00 au Journal "Le Nouvelliste en paiement d'une annonce parue dans ce journal lors des fêtes commémoratives du FLAMBEAU.

3o. Demande de M. Albert Hamel, I.C. pour un laissez-passer sur la traverse pour la période des réparations au débarcadère. Cette demande est accordée.

4o. Lettre de la Three Rivers Shipping Co. Ltd., demandant un prix de faveur pour l'usage de la balance. Un rapport sera demandé au trésorier avant qu'une décision ne soit prise.

LUNDI, le 14 AOUT 1944

5o. Lettre de Son Honneur le Maire à Me Léon Lamothe au sujet de l'obligation de la part de la Cité à assurer ses employés.

6o. Lettre du Directeur de la Police concernant les soumissions pour bottines, gants et mitaines au service de la Police et des Incendies. Cette demande est référée à l'acheteur municipal.

7o. Lettre du Directeur de la Police informant le Conseil que le constable Aimé Dessureault a terminé sa période d'essai de trois mois. Le conseil décide de l'engager comme permanent.

8o. Rapport de l'ingénieur de la Cité au sujet d'une réclamation de la Three Rivers Trading & Storage. Le Conseil décide de payer cette réclamation et autorise l'ingénieur de la Cité à faire les réparations jugées nécessaires afin de prévenir toute nouvelle réclamation.

9o. Rapport du Trésorier concernant le rachat d'une hypothèque de $10,500.00 par MM. Garneau et Throw en vertu du prêt aux incendiés de 1908.

10o. Lettre de M. Napoléon Janvier demandant au Conseil d'être payé pour les 6 semaines qu'il n'a pu travailler par suite d'un accident survenu au garage municipal. Un rapport est actuellement rendu à la Commission des Accidents du Travail.

11o. Lettre du Surintendant de la Traverse informant le conseil qu'en vertu de la Convention Collective la Cité doit fournir des salopettes pour les équipages de la traverse.

12o. Compte d'eau pour un montant de $24.90 au nom de Madame J.C. Godin. Ce compte est référé au Bien-Etre.

Maintien de l'avis de motion Regl.4-V

M. l'échevin Boland déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 10 août concernant les écuries, étables, porcheries, poulaillers, chenils et privés mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Adoption règlement No.13-AAP

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le règlement No. 13-AAP intitulé règlement amendant le règlement No. 13, concernant la fermeture de la rue Arthur Turcotte, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Condoléances à la famille Poliquin

Les membres du Conseil ayant appris avec un profond regret la mort de Madame Jean-Louis Jourdain, née Françoise Poliquin, fille de leur collègue, M. l'échevin Frédéric Poliquin,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

Que le Conseil prie M. l'échevin Frédéric Poliquin d'agréer, tant en son nom qu'en celui de tous les citoyens de cette Cité, l'expression de ses plus vives condoléances.

LUNDI, le 14 AOUT 1944

Condoléances à la famille Bellefeuille

Les membres du Conseil ayant appris avec un profond regret la mort de M. Rodolphe Bellefeuille, Surintendant de l'Usine de Filtration,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le conseil prie Madame Bellefeuille ainsi que les membres de sa famille, d'agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

R. Paillé vs Cité

ATTENDU que le demandeur dans une cause portant le numéro 8173 Cour Supérieure, district des Trois-Rivières, de Roland Paillé vs Corporation de la Cité des Trois-Rivières, a inscrit en appel du jugement rendu le 20 juillet 1944 en faveur de la cité des Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Me Léon Méthot, C.R. Avocat, soit autorisé de faire toutes les procédures que de droit devant les tribunaux d'appel pour défendre les intérêts de la cité des Trois-Rivières et que Me L.E. Beaulieu C.R., Avocat, soit chargé d'agir comme Conseil.

Administration

ATTENDU que la cause de Roland Paillé vs la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, au sujet du gérant, a été portée en appel;

ATTENDU qu'il est impossible en pratique de nommer ou engager un gérant avant la décision finale des tribunaux;

ATTENDU que dans l'intérêt général de la Cité, les différents départements municipaux doivent continuer de fonctionner avec efficacité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que les officiers, chefs des services ou des départements de la Cité soient autorisés à exercer les pouvoirs qui leur sont conférés par les règlements de la Cité et que le Trésorier soit autorisé à payer, dans les limites du budget, les salaires et matériaux suivant des factures et rôles de paie certifiés par les dits officiers ou chefs de service; et ce jusqu'après la décision finale des tribunaux, et la nomination d'un nouveau gérant, ou la reprise de ses fonctions par M. Asselin, suivant le cas.

Succursale Cie Bell Telephone

CONSIDERANT qUe la Compagnie Bell Telephone Company Limited a l'intention de procéder à l'agrandissement de ses bureaux situés dans la Cité des Trois-Rivières;

CONSIDERANT qU'une très grande proportion de la population des Trois-Rivières réside dans le quartier Notre-Dame;

CONSIDERANT que les résidents du dit quartier Notre-Dame éprouvent des inconvénients à se rendre payer leurs comptes au bureau central situé sur la rue Hart;

LUNDI, le 14 AOUT 1944

CONSIDERANT que l'ouverture d'une succursale dans le dit quartier Notre-Dame serait grandement avantageuse pour une grande partie de la population de la Cité des Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le conseil municipal de la Cité des Trois-Rivières prie instamment la compagnie Bell Telephone de bien vouloir établir dans le quartier Notre-Dame une succursale répondant aux besoins urgents de cette partie de la population.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le constable Aimé Dessureault soit engagé en qualité de permanent pour le département de la Police et des Incendies de la Cité.

La séance est ensuite levée.

Robert Corbeil
Ass't Greffier

Arthur Rousseau
Maire

LUNDI, le 21 AOUT 1944

A une séance régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 21ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Napoléon ALARIE
	Albert PAQUIN
	Joseph GUAY
	Alphonse LAMY
	J. Arthur GUIMONT
	Emett BOLAND
	Adrien MAILHOT

Les procès-verbaux de la séance régulière du 14 août 1944 sont lus et adoptés.

Le conseil a pris connaissance des documents suivants:

1o. Lettre de démission de M. l'échevin Alphonse Lamy. Le conseil n'accepte pas cette démission.

2o. Demande d'octroi de la Ligue Industrielle de Balle-Molle. Refusé.

3o. Lettre de la Royal Canadian Air Force concernant la piscine sur le côteau. Ce cas est référé à l'ingénieur.

4o. Lettre de M. J. Omer Lacroix, Président du Bureau des Evaluateurs, demandant de réduire la retenue sur les honoraires des experts Fleury et Williams, de 25% à 10%. Il est décidé de s'en tenir au contrat.

5o. Lettre du Syndicat National Catholique des Employés Municipaux (Section des Services Extérieurs), demandant une revision de leurs salaires.

6o. Le Conseil autorise le Chef à effectuer les réparations à sa voiture, suivant sa lettre du 21 août 1944.

7o. Rapport du Chef concernant les voitures à patates frites. Référé au chef du contentieux.

8o. Le trésorier est autorisé à payer les comptes des avocats Méthot, Beaulieu.

9o. Les soumissions suivantes ont été acceptées pour le département de la police:

Gants de cuir:	Réal Pelletier
Bottines de feutre:	Réal Pelletier
Bottines de cuir:	Réal Pelletier

10o. Opinion de Me Lamothe concernant le bois de chauffage fourni par le Fédéral.

11o. Rapport mensuel du Service du Bien-Etre pour le mois de juillet;

12o. Rapport du trésorier concernant les dépenses effectuées au 30 juin 1944.

LUNDI, le 21 AOUT 1944

Adoption règlement No.4-V

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le règlement intitulé No. 4-V, règlement amendant le règlement No. 4 au sujet des écuries, étables, porcheries, poulaillers, chenils et privés soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Mutations immobilières juillet.

VU le rapport No. 44-7 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de juillet 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

Et la séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 28 AOUT 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 28ième jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	J. Arthur	GUIMONT
	Adrien	MAILHOT

Les procès-verbaux de la séance régulière du 21 août 1944 sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été soumis aux membres du Conseil lors de la séance spéciale du 23 août 1944:

1o. Lettre du Syndicat Catholique des Fonctionnaires de l'Hôtel de ville demandant l'ajustement de certains salaires.

2o. Lettre de MM. Thais Ricard, Cap. J.E.A.Hébert, et du Cap. Philippe Bellefeuille demandant une augmentation de salaire.

3o. Rapport de l'Ingénieur de la Cité concernant l'escalier au bout de la 1ère Avenue.

4o. Demande d'octroi du Conseil des Métiers et du Travail . Une somme de $150.00 est accordée, pour publicité lors de la célébration de la Fête du Travail.

Le Conseil a pris connaissance des documents suivants lors de la séance régulière du 28 août:

1o. Demande d'octroi du Club de Canotage Radisson. Une somme de $275.00 est accordée.

2o. Demande de M. l'Abbé St-Arnaud pour la construction d'une estrade au Parc St-Philippe. Cette demande a été accordée.

3o. Rapport du trésorier concernant l'assurance maritime pour les bateaux-traversiers.

4o. Rapport de l'ingénieur de la Cité auquel est annexé un rapport de l'ingénieur hygiéniste Fontaine concernant la démolition de deux taudis.

5o. Lettre de M. J.M. Laflamme concernant l'état de Madame C.E. Godin; Le conseil après avoir pris connaissance de ce rapport décide d'accorder une remise du compte d'eau adressé à Madame Godin.

6o. Mémoire de Son Honneur le Maire et rapport du trésorier concernant le bois de chauffage. A la suggestion du trésorier de la Cité, le conseil autorise le trésorier à verser la somme de $5,000.00 en premier paiement.

7o. Demande de la St-Vincent de Paul pour l'octroi de 635 cordes de bois de chauffage. Cette demande est accordée.

8o. Rapport du trésorier concernant M. Napoléon Janvier blessé au travail.

LUNDI, le 28 AOUT 1944

9o. Lettre de la Commission des Ports Nationaux concernant la réfection du débarcadère de la traverse; cette lettre est référée à l'Ingénieur.

10o.Rapport de l'ingénieur concernant les travaux demandés par le Conseil des Métiers et du Travail. Ce rapport est accepté.

11o.Lettre du Syndicat des Employés Municipaux informant le conseil que M. Charles Levesque, électricien à l'emploi de la Cité, réside au Cap-de-la-Madeleine mais que dans un avenir rapproché il tiendra feu et lieu aux Trois-Rivières.

12o.Lettre de la Campbell Outdoor Advertising Co. offrant $125.00 en règlement complet de la dette de Hébert Studio. Ce cas est référé au trésorier avant de prendre une décision.

13o.Rapport de M. J.E. Bouillé au sujet de la fourniture de salopettes aux équipages de la traverse.

14o.Rapport du trésorier sur les tarifs chargés à la balance publique.

15o.Rapport de l'ingénieur de la Cité recommandant le paiement des 15 jours de vacances de M. Rodolphe Bellefeuille, décédé, tel que demandé par Mme Bellefeuille.

16o.Rapports de l'ingénieur de la cité, du Capitaine Bellefeuille, du Capitaine Lewis sur l'incident survenu entre le Capitaine Lewis et M. Noel Thivierge. Le conseil prendra une décision après enquête faite par l'ingénieur de la Cité.

17o.Demande d'augmentation de salaire de Mademoiselle Thérèse Cartier accompagnée d'un rapport du Président des Evaluateurs. Cette demande est accordée.

18o.Demande de rajustement de salaire de M. J.A. Lefebvre. Le conseil s'en tient au classement prévu par la sentence arbitrale.

19o.Demande d'augmentation de salaire de M. Lucien Girardeau. Le conseil s'en tient à la sentence arbitrale.

20o.Rapport de Monsieur J.M. Laflamme, administrateur du service du bien-être sur le classement des employés de son département. Le conseil décide de s'en tenir à la sentence arbitrale.

21o.Rapport de l'Ingénieur concernant une vente de terrain à M. Alex Tapps. Le conseil décide de vendre au prix de revient.

22o.Relevé des dépenses au 31 juillet 1944, préparé par le trésorier.

23o.

Réparations rampe mobile.

CONSIDERANT que le Conseil des Ports Nationaux procède à la réparation du débarcadère de la traverse;

CONSIDERANT qu'à la suite d'un rapport de l'ingénieur de la Cité il y a lieu de réparer la rampe mobile;

CONSIDERANT que selon l'avis de l'ingénieur de la Cité il serait avantageux de réparer cette rampe mobile en même temps que la réfection du débarcadère de la traverse;

CONSIDERANT que le coût de ces réparations est estimé à environ $3,000.

LUNDI, le 28 AOUT 1944

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer à même la réserve prévue au présent budget, la somme de $3000.00 pour la réfection de la rampe mobile du débarcadère de la traverse.

Réparations Pont de l'Ile Wayagamack

CONSIDERANT que l'approche du côté nord-est du pont de l'Ile de la Wayagamack devient de plus en plus dangereuse et menace d'interrompre complètement la circulation;

CONSIDERANT qu'à la suite d'un rapport de l'ingénieur de la Cité, il est devenu urgent de procéder à des réparations immédiates;

CONSIDERANT que suivant le même rapport de l'ingénieur de la Cité, il en coûterait environ $1,000. pour ces réparations;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer à même la réserve prévue au présent budget la somme de $1,000. pour les réparations jugées nécessaires par l'ingénieur de la Cité.

Stade de Base-ball - entretien

CONSIDERANT que les parties métalliques de l'estrade du terrain de Base-Ball n'ont pas été peinturées depuis de nombreuses années;

CONSIDERANT que ces parties métalliques se détériorent rapidement;

CONSIDERANT que l'ingénieur de la Cité, dans un rapport du 18 août 1944, estime qu'il faudra dépenser environ $2,000. pour faire un travail convenable;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que le trésorier de la Cité soit autorisé à payer, à même la réserve prévue au présent budget, la somme de $2,000. pour le peinturage des parties métalliques de l'estrade de Base-Ball.

Bois de chauffage.

CONSIDERANT que la cité a encore de grosses quantités de bois de chauffage à vendre;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de nommer un officier de la Cité pour prendre charge de la distribution et de la vente de ce bois;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à prendre charge de la distribution et de la vente de ce bois aux prix fixés par les ordonnances du Gouvernement fédéral.

LUNDI, le 28 AOUT 1944

Vente de terrain à M.Emile Guay

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité des Trois-Rivières un projet d'acte préparé par Me J. Urgile Grégoire, notaire, par lequel la corporation de la cité des Trois-Rivières vend à M. Emile Guay un emplacement situé sur la rue Jutras, connu et désigné comme étant le lot 207 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-207) du cadastre pour le prix de $81.00.

Approbation comptes de juillet

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que les comptes pour le mois de juillet 1944 au montant de $11,056.89, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Octroi Soc. du Bon Parler Français.

CONSIDERANT que la Société du Bon Parler Français sollicite un octroi de la Cité pour l'aider à poursuivre ses activités;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $25.00 à l'ordre de la Société du Bon Parler Français.

Rajustement de salaires

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

1o. Que les salaires ou gages des employés des divers services de la Cité ci-après désignés, soient fixés aux montants suivants, à compter du 1er janvier 1944:

TRAVAUX PUBLICS

Garage Municipal

Noms	Emploi	Salaires ou gages		
Marineau J. Louis	Mécanicien en fer et soudeur	$36.00	par	sem.
Beaudet Julien	mécanicien en tuyauterie et chauffeur de bouilloires	33.00	"	"
Gagnon Pierre	Aide-mécanicien	31.00	"	"
Lamontagne Adélard	Forgeron	33.00	"	"
Lebel Alphonse	Aide-forgeron	27.00	"	"
Lacerte Alide	" "	27.00	"	"
Ricard Thais	Chef d'Equipe	28.00	"	"

CANALISATION AQUEDUC ET EGOUTS

	Chefs d'équipe	28.00	"	"
	Journaliers	26.00	"	"
Descheneaux Geo.	chauffeur de bouilloires	27.00	"	"
Bourgeois Emery	préposé à l'allumage des torches	2.00	"	"

PARCS ET SERRE

Pellerin Désiré	Gardien de Parc	25.00	"	"
Thibault Valère	" " "	25.00	"	"

LUNDI, le 28 AOUT 1944

USINE DE FILTRATION

Lagotte Donat	chauffeur de bouilloires	$27.00	par sem.
Boudreau Albani	" " "	27.00	" "
Gélinas Donat	" " "	27.00	" "

---

menuisier	.70	l'heure
aide-menuisier	.50	"

POLICE ET INCENDIE

Hébert J.E.A.	chef inspecteur des licences	31.00	par sem.

BOIS DE CHAUFFAGE

Auger Arthur	Surintendant	1800.	par an

HOTEL DE VILLE

Lottinville Théop.	Teneur de livre Classe C-	1800.	" "
Aubry Maurice	" " " " "	1800.	" "
René Jérome	" " " " "	1800.	" "
Ross Hervé	" " " " "	1800.	" "
Leclerc R. Gérald	" " " " "	1800.	" "
Lebel André	messager	1300.	" "
Dufresne Philippe	classificateur	1560.	" "
Cartier Mlle Thérèse		18.	" sem.

2o. Que les gages des employés ci-après désignés soient fixés comme suit à compter du 28 août 1944:

Journaliers	$0.45 de l'heure
Charretiers	0.65 de l'heure

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

MARDI, le 5 SEPTEMBRE 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville mardi, le 5ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	J.A.	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Les procès-verbaux de la séance régulière du 28 ~~septembre~~ août 1944 sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du Conseil:

1o. Proposition de M. J.A. Bergeron de la Crown Life concernant l'assurance-groupe.

2o. Rapport de l'administrateur du Service du Bien-Etre concernant le coût de l'hospitalisation des indigents dans les différentes institutions d'assistance publique pour le mois de juillet 1944.

3o. Lettre de M. l'échevin Frédéric Poliquin remerciant le conseil de la résolution de sympathies qu'il a adoptée à l'occasion de la mort de sa fille, Madame Jean-Louis Jourdain.

4o. La demande de M. Emile Tellier, mandataire des Syndicats Nationaux concernant une excursion sur un bateau-traversier est de nouveau soumise au Conseil. Le Conseil décide de demander au Surintendant de la Traverse de faire rapport sur les possibilités d'une telle excursion sur la fin de l'après-midi du dimanche.

5o. Demande de M. Georges Pronovost de recouvrer son salaire depuis le mois d'avril à la suite d'une maladie contractée à son travail au poste de police. Afin de ne pas créér de précédent, le Conseil décide de refuser cette demande.

6o. Rapport de Monsieur J.E. Bouillé, acheteur municipal demandant au conseil s'il doit acheter des paletots d'automne pour les autres employés que les constables. Le Conseil décide dans la négative, mais que par contre on pourra fournir à ces employés l'habillement habituel.

7o. Rapport de l'ingénieur soumettant au conseil qu'on devrait payer aux aides-menuisiers un salaire de .55 de l'heure, et non de .50¢. Ce rapport est adopté.

8o. Rapport de M. J. Omer Lacroix, Président des Evaluateurs, soumettant au conseil le cas de Monsieur Joseph Lacroix. Avant de prendre une décision sur ce sujet, le conseil devra prendre connaissance d'un rapport du président des évaluateurs concernant les qualifications et le travail effectué par Monsieur Joseph Lacroix.

9o. Le conseil décide de payer les frais d'examen de MM. Chenard, Francoeur et Lamy, ainsi que M. Noël Morinville, employés de la Traverse.

10o. Rapport de l'ingénieur soumettant au Conseil la

nomination de Monsieur Hervé Côté au poste de Surintendant de l'Usine de Filtration et des changements devant être effectués dans le personnel du filtre. Ce rapport est adopté.

11o. La soumission de M. J.A. Gosselin, au montant total de $309.40, concernant la fourniture de bottes de caoutchouc et de caoutchoucs pour le département de la police a été acceptée par le conseil.

12o. Rapport de Me Léon Lamothe, concernant le commerce ambulant des patates frites dans les limites de la Cité. Le conseil décide d'amender les règlements de manière à interdire semblable commerce.

13o. Rapports du directeur de la police, de Me Léon Lamothe concernant les licences de bicyclettes. Le conseil en vient à la décision qu'on ne devrait pas exiger d'un étranger une licence de bicyclette lorsqu'il est déjà muni d'un permis.

14o. Rapport de l'ingénieur concernant l'achat du charbon. Le conseil adopte ce rapport et autorise l'ingénieur à acheter le charbon aux meilleures conditions possibles chez les différents marchands locaux.

15o. Lettre de Me Léon Lamothe concernant le bois de chauffage, informant le conseil que toute perte possible de la part de la cité est remboursable par le fédéral, conformément à la lettre de M. Piché, en date du 17 novembre 1943.

16o. Lettre de Me Léon Lamothe informant le conseil que la cité se trouve garantie jusqu'à concurrence de $25,000. par bateau dans le cas de voyages occasionnels en dehors de leur ligne régulière.

17o. Requête de certains résidants des rues Ste-Julie et Duplessis demandant au conseil de poser une lumière dans une ruelle située en arrière de la rue St-Maurice. Cette requête est référée au chef de police et à l'ingénieur.

18o. Rapport de l'ingénieur sur l'incident Lewis-Thivierge. Avant de prendre une décision finale, le conseil demande à l'ingénieur de poursuivre plus loin son enquête.

19o. Compte d'eau au montant de $40.80, adressé à Monsieur Charles Gauthier. Ce compte est référé au bien-être.

20o. Rapport de l'ingénieur concernant l'électricien Charles Levesque. Une demande sera faite à l'ingénieur pour savoir s'il n'y aurait pas possibilité d'engager un électricien compétent et demeurant aux Trois-Rivières.

21o. Rapport de l'ingénieur Dufresne concernant l'arrondissement de la ruelle à même le lot 1124-151 appartenant à M. Charles-Philippe Lamothe. L'Ingénieur est autorisé à se mettre en communication avec le propriétaire de ce lot et obtenir les conditions de vente.

22o. Compte du Chronicle, au montant de $150.00, concernant une page d'annonce dans ce journal à l'occasion du jubilée d'argent de St-Maurice Valley Chronicle. Le Conseil décide de payer ce compte.

23o. Lettre de Me J.A. Lemire, Notaire, demandant au conseil si la transaction avec la Consolidated Paper concernant le Chemin des Cheneaux peut se régler bientôt. Cette demande est référée à l'avocat.

24o. Lettre de M. B.J. Trépanier accompagnée d'un plan indiquant un projet de subdivision du lot No. 1119. Le tout est référé à l'ingénieur.

MARDI, le 5 SEPTEMBRE 1944

25o. Rapport du Trésorier concernant la répartition de la taxe d'eau sur un immeuble situé au No. 613 Des Volontaires. Ce rapport est adopté.

26o. Rapport de l'avocat concernant la vente du lot 26a p.460 à M. Conrad Pépin. Le Conseil décide de fermer les deux ruelles qui bornent ce lot et autorise l'avocat à se mettre en communication avec le notaire Sawyer et l'ingénieur en rapport avec cette vente.

27o. Rapport de l'avocat concernant la vente d'une partie des lots 460 et 461 du lot 26a. Comme précédemment, le conseil décide de fermer les deux ruelles qui avoisinent ces lots. L'avocat devra communiquer avec le notaire Trudel et l'ingénieur au sujet de la décision prise par le Conseil.

Octroi au Conseil des Métiers et du Travail.

CONSIDERANT que le Conseil des Métiers et du Travail par lettre en date du 7 août 1944 demande au Conseil un octroi de $150.00 pour une page de publicité dans le journal Le Nouvelliste à l'occasion de la Fête du Travail;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $150.00 à l'ordre du Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières.

Octroi au Club Radisson.

CONSIDERANT que le club Radisson, par lettre en date du 26 août 1944 demande un octroi au Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $275.00 à l'ordre du Club de Canotage Radisson. Le dit montant de $275.00 ne devant toutefois être employé qu'au paiement des taxes municipales et scolaires dues à la Cité par le Club Radisson.

Octroi à L'Union Musicale.

CONSIDERANT la requête de l'Union Musicale présentée par Monsieur F.X. Trudel, président, le 28 août 1944;

CONSIDERANT que la Cité a déjà accédé à de semblables requêtes;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $400.00 à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale en paiement d'un billet dû à la Banque par l'Union Musicale des Trois-Rivières.

Rachat d'obligations

ATTENDU qu'en vertu de la section 10 du règlement No. 141, autorisant le Conseil à emprunter le montant nécessaire pour satisfaire à la loi de consolidation des arrérages de taxes, tel que cette section a été remplacée par résolution

du Conseil en date du 16 janvier 1939, et qui a été approuvée par l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce, le 18 janvier 1939, en vertu de l'article 595 de la Loi des cités et villes, tel qu'amendé, étant l'article 602 de la loi actuelle, le conseil peut racheter, avant échéance, certaines obligations émises par ledit règlement No. 141, à certaines conditions mentionnées dans ladite section, et qu'il est à propos de se prévaloir de cet avantage,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le conseil décide de racheter ainsi, avec une prime de 2% de la valeur au pair, les obligations suivantes, aux conditions mentionnées dans la section 10, telle qu'amendée, du règlement No. 141 ci-dessus mentionné, savoir: 20 coupures de $1000.00, Nos. M X 810 à M X 829, formant un total de $20,000.00 et que le Trésorier soit autorisé à donner les avis requis par ledit règlement.

Adopté.

Correction au rôle de perception

CONSIDERANT que M. Zéphirin Marchand est porté au rôle de perception de la taxe d'affaires pour l'année 1944;

CONSIDERANT qu'à la suite d'un rapport du Président des Evaluateurs, M. Marchand n'est plus en affaires depuis le mois de décembre 1943;

CONSIDERANT que d'après un rapport du trésorier il y a lieu de déduire du rôle de perception le montant des taxes dues par Monsieur Marchand pour l'année 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le trésorier de la cité soit autorisé à déduire du rôle de perception en force pour l'année 1944 la taxe d'affaires de $72.00 prélevée contre M. Zéphirin Marchand.

Adopté

Vente de terrain - Albert Gagné.

Proposé par; M. l'échevin Emett Boland

Secondé par: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Albert Gagné un emplacement, sans bâtisse, situé sur la rue Godbout, connu et désigné comme étant le lot No. 278 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-278) du cadastre officiel de la Cité, pour la somme de $105.00.

Adopté.

Taudis

VU le rapport de Monsieur L. Fontaine, Ingénieur hygiéniste du Ministère de la Santé, en date du 18 août 1944 et transmis au Conseil par le Directeur de l'Unité Sanitaire des Trois-Rivières, concernant deux maisons situées au coin nord-ouest des rues St-Prosper et Niverville et sur la rue Champflour entre les numéros civiques 1466 et 1490 et considérées comme impropres à être habitées;

MARDI, le 5 SEPTEMBRE 1944

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que l'Ingénieur de la Cité, conformément au règlement No. 4-R soit autorisé à donner aux propriétaires des maisons mentionnées ci-dessus l'avis requis par le dit règlement No. 4-R et de procéder ensuite à la démolition des dites maisons.

Adopté.

Nomination M. H. Côté Surintendant du Filtre.

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que M. Hervé Côté actuellement opérateur à l'Usine de Filtration soit nommé au poste de Surintendant en remplacement de M. Rodolphe Bellefeuille, décédé, et que le Trésorier soit autorisé à le payer en conséquence, et que le rapport de l'Ingénieur quant aux autres employés soit adopté.

Adopté.

Forage & installation puits

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à faire les expertises nécessaires et à s'adjoindre au besoin des experts pour l'exécution de forage et de pose de puits pour connaître la quantité et la qualité de l'eau permettant d'alimenter en différents endroits de la Cité notre réseau de distribution et que le Trésorier soit autorisé à dépenser, à même la réserve prévue au présent budget, une somme de $1000.00 pour l'exécution des dits travaux.

Adopté.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, 11 SEPTEMBRE 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le llième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	J. Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Les procès-verbaux de la séance régulière du 5 septembre 1944 sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été soumis au Conseil:

1o. Rapport mensuel de l'ingénieur pour le mois d'août.

2o. Supplément du rapport de l'Administrateur du service du Bien-Être pour le mois de juillet.

3o. Suggestions faites par M. l'échevin Boland concernant les équipages de la Traverse. Cette liste sera transmise à l'Ingénieur pour approbation et mise à effet immédiate.

4o. Demande de Me François Nobert concernant l'achat d'un lot situé sur le lot No. 11, au côté sud du Boulevard St-Olivier. Le conseil consent à cette demande, mais réfère la question à l'ingénieur, au trésorier et au président des évaluateurs.

5o. Rapport du Président des Evaluateurs concernant le travail effectué par M. Joseph Lacroix et le salaire auquel il aurait droit. Ce rapport est adopté.

6o. Lettre de Me J.A. Lemire, Notaire, réclamant au nom de Mme Veuve Rodolphe Bellefeuille une indemnité de $1000. à la suite du décès de son mari.

Rapport de Me Léon Lamothe au sujet de l'assurance collective en faveur des employés municipaux. Me Lamothe conclut dans son rapport que si la ville est théoriquement responsable en dommages pour avoir négligé de remplir un devoir que la sentence arbitrale lui impose, cette responsabilité n'existe pas et ne peut exister en fait.

7o. Rapport de l'ingénieur au sujet du projet de subdivision du lot No. 1119 soumis à la séance précédente par M. B.J. Trépanier. Le conseil accepte les recommandations faites par l'ingénieur.

8o. Rapport de M. J.M. Laflamme, du Service du Bien-Etre, au sujet d'un compte d'eau adressé à M. Charles Gauthier. Le conseil décide de faire remise de ce compte à M. Gauthier.

9o. Lettre de M. Emile Tellier, agent d'affaires du Syndicat des Employés Municipaux, concernant certains employés des services extérieurs. Cette lettre est référée à l'Ingénieur;

10o. Lettre d'application de M. Jacques Martin. Cette demande est référée au trésorier.

11o. Résolution de la Société Médicale des Trois-Rivières ayant trait au recrutement des médecins dans l'armée. Le conseil décide d'adopter une résolution semblable à la

prochaine séance.

12o. Rapport de l'ingénieur dans lequel il recommande Monsieur Charles-Edouard Forcier comme concierge à l'Hôtel de Ville. Ce rapport est adopté et le trésorier est autorisé à faire le chèque à l'ordre de M. Chs-Edouard Forcier.

13o. Lettre de Me Roger Laroche concernant un compte d'eau de $133.13 dû à la Cité par M. J.B. Cossette, offrant de payer 50% de sa créance. Rapport de l'avocat informant le conseil que la cité devrait exiger le paiement complet de cette créance. Le conseil accepte la recommandation de Me L. Lamothe.

14o. Les réclamations suivantes ont été soumises au Conseil:

Réclamation de M. Bruno Marcotte pour un montant de $2.00, à la suite d'un accident survenu à la traverse. Le Conseil décide de payer cette réclamation.

Réclamation de M. Antonio Raymond au montant de $4.00 à la suite d'un accident survenu à la traverse. Le Condeil décide de payer cette réclamation.

Réclamation de Madame Alfred Racine à la suite d'une chute sur un trottoir. Le conseil décide de contester toute action qui sera prise à ce sujet.

Réclamation de M. Lucien Gaudet à la suite d'un accident survenu à la traverse. Le conseil est d'avis qu'on ne devrait pas payer cette réclamation.

15o. Demandes de souscriptions du Comité du Monument au Frère André et du Comité du Centenaire de l'arrivée au Canada des Religieuses du Bon-Pasteur. Ces demandes sont refusées.

16o. Demande de M. Réal Rondeau, concernant la construction d'une écurie. Cette demande est référée à l'avocat.

17o. Offres de MM. Donat Grenier et Edouard Brunelle concernant l'achat des lots p.26a-476, 279-3i, 279-3A et 3B. Les rapports des évaluateurs et du trésorier n'étant pas confrmes quant à l'évaluation des terrains, le conseil décide de demander un rapport au trésorier afin que nouis puissions en arriver a une évaluation uniforme.

18o. Offre de M. L. Brochu, concernant l'achat du lot 26a-468. Cette demande est refúsée.

19o. Offre de M. Joseph Bellemare concernant l'achat d'une lisière de terrain située sur la rue St-Martin, entre les rues Buteux etCartier. Le conseil serait prêt à échanger avec M. Bellemare la lisère de terrain longeant la rue Buteux pour la partie demandée par M. Bellemare, sur la rue St-Martin. Un rapport sera fait à l'ingénieur à ce sujet.

20o. Rapports de Me Léon Lamothe, du trésorier et de l'ingénieur relativement au projet d'un nouveau contrat entre la Cité et la Défense Nationale, concernant l'approvisionnement de l'eau aux Casernes du Côteau. Le conseil autorise le trésorier à faire exécuter le bail, conformément aux recommandations faites par l'avocat.

21o. Lettre de M. G.C. Piché, assistant-régisseur du bois de chauffage, informant le conseil que le classement du bois en trois catégories seulement permettrait de régler cette question a la satisfaction et dans l'intérêt de la Cité.

22o. Rapport de l'ingénieur soumettant au Conseil qu'il y aurait lieu d'acheter un nouveau camion d'une capacité d'environ 4 tonnes et un nouveau souffleur.

LUNDI, le 11 SEPTEMBRE 1944

Avis de motion re: rôle d'évaluation

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 24, conce nant la date du dépôt du rôle d'évaluation.

Lu en conseil, 11 sept. 1944

(signé) Albert Paquin.

Condoléances à la famille de M. A. Gauthier.

Le Conseil ayant appris avec un profond regret la mort de Monsieur Armand Gauthier, ex-échevin de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Conseil prie Madame Gauthier ainsi que les membres de sa famille d'agréer l'expression de ses plus vives condoléances.

Adopté.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, 18 SEPTEMBRE 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 18ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire		
Messieurs les Echevins	Arthur	ROUSSEAU
	Napoléon	ALARIE
	Albert	PAQUIN
	Alphonse	LAMY
	J. Arthur	GUIMONT
	Joseph	GUAY
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Le procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre est lu et adopté.

Les documents suivants ont été soumis au Conseil:

1o. Rapport de M. J.M. Laflamme, administrateur du Service du Bien-Être, auquel est annexée une copie de la note de crédit du Ministère de la Santé;

2o. Rapport du Service du Bien-Etre pour le mois d'août.

3o. Rapport de l'ingénieur concernant le coût d'entretien du souffleur pour les saisons 1942-1943 et 1943-1944. Dans ce rapport l'ingénieur explique l'économie réalisée par ce camion.

4o. Requête de Me Léon Méthot demandant un octroi au conseil à l'occasion d'un congrès de l'Union des Ligues de Propriétaires qui doit se tenir aux Trois-Rivières les 16 et 17 octobre prochain. Le conseil décide d'accorder un octroi de $500.00.

5o. Lettre du Lieutenant G.H. Roberge, officier recruteur, suggérant au conseil de former un comité pour l'érection d'un tableau d'honneur à la mémoire des trifluviens engagés dans les forces armées.

6o. Rapport de l'ingénieur informant le Conseil que le travail du cordage du bois de chauffage sera arrêté tant que la Cité n'aura reçu de garantie écrite de M. G.C. Piché à savoir que la cité sera entièrement remboursée pour ce travail. Ce rapport est adopté par le conseil.

7o. Rapport du directeur de la police, recommandant au Conseil l'achat des pompes du C.P.C., d'une capacité de 420 gallons par minute au cas où les autorités fédérales décideraient d'accorder la préférence aux municipalités pour l'achat de ces pompes. Un rapport est demandé au chef de police sur le prix des pompes qu'il recommande.

8o. Lettre de Me François Lajoie, procureur de la Compagnie Wabasso Cotton, soumettant au conseil qu'un arrangement semblable à celui intervenu en 1935 soit exécuté avec la Cité. L'ingénieur et le trésorier sont priés de faire rapport sur ce sujet.

9o. Lettre de Me Léon Lamothe informant le conseil qu'il serait préférable d'attendre que la Consolidated Paper Corp. ait fini de vendre ses terrains pour discuter la question du Chemin des Chenaux avec les nouveaux acquéreurs. Le conseil accepte ce rapport.

10o. Rapport de l'ingénieur informant le conseil que M. Charles-Philippe Lamothe demande la somme de $400.00

pour une superficie de 30.9 pieds carrés pris à même le lot qui lui appartient.

Rapport de l'ingénieur sur le même sujet. L'ingénieur soumet que l'arrondissement du terrain de M. Lamothe améliorerait grandement la circulation dans la ruelle adjacente. Le conseil décide d'offrir la somme de $50.00 à M. Lamothe pour le terrain jugé nécessaire à l'arrondissement de la ruelle et s'en tient au rapport de l'ingénieur dans le cas d'un refus de M. Lamothe.

11o. Lettre de Me Léon Lamothe soumettant au conseil un projet d'amendement au règlement No. 26-K concernant la vente des patates frites.

12o. Rapport de l'ingénieur concernant l'éclairage de la ruelle située entre les rues St-Paul et Ste-Cécile. Dès que la Shawinigan Water & Power aura reçu l'autorisation du régisseur des métaux à Ottawa, elle effectuera ce travail.

13o. Lettre de Me Léon Lamothe informant le conseil que M. Réal Rondeau, 648 Williams, ne peut en vertu du règlement 4-V, construire une écurie à une distance moindre de 50 pieds de toute habitation et de 30 pieds de toute rue ou voie publique.

14o. Rapport du trésorier concernant la faillite de Hébert Studio. Le Conseil accepte le rapport du trésorier et ordonne qu'on avertisse la compagnie Campbell Outdoor Advertizing de la décision qu'il a prise.

15o. Nouvelle offre de Me François Nobert avocat, concernant l'achat d'un terrain ayant front sur le boulevard St-Olivier et situé sur le lot No. 11. Cette demande est référée au trésorier, à l'ingénieur et au président des évaluateurs.

16o. Demande de MM. Ernest Mongrain et Raoul Laquerre concernant la construction d'un trottoir sur la rue St-François-d'Assise. Cette demande est référée à l'ingénieur.

17o. Lettre de ME J.A. Donat Chagnon, notaire, demandant au conseil de decréter un immeuble occupé par la Three Rivers Hebrew comme exempt de taxe pour l'année 1944 et à l'avenir. Cette demande est référée à l'avocat.

18o. Lettre de M. Roméo Morissette, ingénieur civil, offrant ses services pour des travaux techniques et d'expertises. Le conseil est consentant à retenir ses services lorsque l'occasion se présentera.

19o. Nouvelle demande de M. Ernest Mongrain pour l'acquisition temporaire du lot no. 1123-104. Le conseil s'en tient à sa première décision et refuse de céder ce lot.

20o. Lettre de M. F.W. Collins, gérant industriel du C.P.R. informant le conseil de la venue possible d'une industrie aux Trois-Rivières. Le greffier est autorisé à se mettre en communication avec le trésorier et l'ingénieur afin de remplir le questionnaire accompagnant la lettre de M. Collins.

Avis de motion: règlement re: fermeture ruelles.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 13 quant à la fermeture desruelles connues et désignées sous les numéros 26a-452 et 26a-459 du cadastre officiel de la Cité.

(signé) J. Arthur Guimont

Avis de motion re:patates frites

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 26-K relativement à la vente et au colportage des denrées et autres articles dans les rues et les maisons privées de la Cité.

Lu en conseil, ce 18 septembre 1944.

(signé) Nap. Alarie

Adoption règlement No.24-F

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le règlement intitulé règlement No. 24-F amendant le règlement No. 24 concernant le dépôt du rôle général d'évaluation soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Médecins dans l'armée.

CONSIDERANT que le nombre des jeunes médecins appelés dans les forces armées va toujours grandissant;

CONSIDERANT que le nombre des médecins résidant aux Trois-Rivières et au Cap-de-la-Madeleine est très restreint par rapport à la population sans cesse croissante qu'ils doivent desservir;

CONSIDERANT que la population des Trois-Rivières et des localités environnantes a beaucoup à souffrir du manque de services médicaux.

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Conseil municipal de la Cité des Trois-Rivières prie instamment la Commission canadienne de Recrutement et de Répartition des médecins de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin de ne pas déplacer les médecins établis dans les cités des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine et ce, pour le plus grand bien de la population.

Vente de terrain à Conrad Pépin.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. CYprien Sawyer, Notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Monsieur Conrad Pépin un emplacement, sans bâtisse, situé rue Gauthier, connu et désigné comme étant le lot P. 26a-460 du cadastre officiel de la cité, pour le prix de $100.00, et 26a-p.459.

Vente terrain à M. Henri Bastien.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Henri Bastien un emplacement, sans bâtisse, situé rue Mercier, connu et désigné comme étant le lot No. 117 de la subdivision officielle du lot No. 1122 (1122-117) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $87.00

LUNDI, le 18 SEPTEMBRE 1944

Vente de terrain à Mme Flora St-Germain Tapps.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Mme Flora St-Germain Tapps un emplacement, sans bâtisse, situé rue Jutras, connu et désigné comme étant le lot No. 206 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-206) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $81.00.

Vente de terrain à Orphir Milette.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Orphir Milette un emplacement, sans bâtisse, situé rue Godbout, connu et désigné comme étant le lot No. 257 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-257) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $90.00.

Assurance-groupe

PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité des Trois-Rivières une application demandant à Confederation Life Assurance, The London Life Insurance Company, The Canada Life Assurance Company, The Mutual Life Assurance Company of Canada et Imperial Life Assurance Co., d'émettre une police d'assurance-groupe sur la vie des employés municipaux conformément aux conditions de la sentence arbitrale du 5 juin 1944 dans l'affaire de la Cité des Trois-Rivières vs le Syndicat catholique des fonctionnaires de l'Hôtel de ville des Trois-Rivières, le Syndicat national catholique des employés municipaux des Trois-Rivières, Inc. (Service de la Traverse) et le Syndicat catholique des employés municipaux de la Cité des Trois-Rivières Inc. (Section des services extérieurs), et suivant le projet des dites compagnies en date du 29 juillet 1944, communiqué au conseil le 31 juillet 1944.

Achat de terrain de la National Breweries.

Vu la résolution adoptée par le Conseil le 19 avril 1943 concernant l'achat par la Cité d'une lisière de terrain appartenant à la National Breweries aux fins de l'élargissement de la rue Royale;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente devant être préparé par Me J.A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de la National Breweries Ltd une lisière de terrain mesurant une superficie approximative de 6619 pieds carrés pour le prix de $881.90 conformément à la dite résolution en date du 19 avril 1943 et à un acte de vente en date du 19 septembre 1934, passé devant Me Georges-Henri Gouin, Notaire.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 2 OCTOBRE 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 2ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	Alphonse	LAMY
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 1944 est lu et adopté.

Les documents suivants ont été soumis au Conseil:

1o. Requête des officiers du Club de Tennis Bellevue en réponse à la requête présentée par des résidants du Quartier Kerbodot.

2o. Lettre de Me Léon Lamothe informant le conseil que la Cité a le droit de passer des règlements pour délimiter des zones résidentielles, mais que par contre, le conseil pourrait difficilement empêcher qui qui ce soit d'aménager du terrain en vue d'y jouer au golf ou au tennis.

3o. Rapports de l'ingénieur, du trésorier et de l'évaluateur, concernant l'offre d'achat d'un terrain de la Three Rivers Shipping Company. Le conseil suggère d'accepter l'offre de M. Paquin pour le prix de $8,000.00.

4o. Lettre de M. G.C. Piché, régisseur du bois de chauffage, concernant le triage du bois entreposé sur la rue St-Maurice.

5o. Lettre de Me Léon Lamothe, au sujet de l'assurance collective des officiers et employés municipaux.

6o. Rapport de l'Ingénieur approuvant le plan présenté par la Coopérative d'Habitation du Carré St-Maurice. Le conseil approuvera ce plan à la condition que les ruelles soient éliminées.

7o. Lettre de Me LéonLamothe au sujet de la réclamation de Madame Rodolphe Bellefeuille. Le conseil autorise l'avocat de faire un compromis.

8o. Rapport de l'ingénieur concernant l'outillage pour l'enlèvement de la neige.

9o. Rapport du Trésorier comportant un relevé des dépenses au 31 août 1944.

10o. Lettre de Me Georges Gouin, procureur de la Canadian International Paper et de la St-Lawrence Paper Mills, concernant l'évaluation de ces compagnies.

11o. Rapport mensuel du bien-être pour le mois d'août.

12o. Demande de M. Marcel Malépart demandant une annonce dans le journal "Le propriétaire". Une somme de $100. est accordée.

LUNDI, le 2 OCTOBRE 1944

13o. Rapport de M. J. Omer Lacroix concernant Monsieur Emile Carette, employé au Bureau des Evaluateurs. Le Conseil accepte ce rapport et autorise le trésorier à porter son salaire de $27.00 à $30.00 par semaine, rétroactif au 1er janvier 1944.

14o. Rapport de l'Ingénieur au sujet de Monsieur Alfred Béland employé comme journalier. La majorité du conseil décide d'accorder à M. Béland un "back time" de $0.05 de l'heure rétroactif au 1er janvier 1944.

15o. Rapport de l'ingénieur faisant part au conseil que le coût pour la construction d'un excalier en beton armé entre les rues Lajoie et Du Carmel serait d'environ $1,200.00. Cette construction serait effectuée le printemps prochain.

16o. Lettre du Notaire J.A. Trudel faisant savoir au conseil qu'une partie du terrain appartenant à la succession Baptist/utilisée pour le service de la traverse; référé à l'ingénieur.est)

17o. Rapports du trésorier et de l'avocat au sujet de la demande de Monsieur J.W. Guillemette concernant l'offre de vente de sa maison située coin des rues St-Olivier et Bonaventure. Le conseil décide de remettre cette question à plus tard.

18o. Lettre de W. Sigman informant le conseil qu'il aterminé la démolition de sa bâtisse située au coin des rues St-Prosper et Riverville. Monsieur Sigman offre son terrain en vente à la Cité pour le prix de $2,000.00. L'Ingénieur est autorisé à entrer en communication avec Monsieur Caumartin qui aurait offert d'acheter ce terrain.

19o. Rapport de l'ingénieur au sujet de l'incendie de la cabane occupée par le gardien du dépotoir. L'Ingénieur est autorisé à reconstruire une autre cabane mais le conseil refuse de rembourser Monsieur Girard pour les pertes qu'il a subies par cet incendie.

20o.Offre du Dr. Charles DeBlois concernant l'achat au prix de $4,000.00 d'une propriété appartenant à la Cité, située sur la rue Laviolette. Le Conseil décide de vendre cette propriété au prix demandé.

21o. Rapport de l'Ingénieur au sujet de la construction d'un trottoir sur la rue St-François-d'Assise. Le conseil décide de faire effectuer cette construction le plus tôt possible.

Compte rendu de la séance d'étude du 25 septembre 1944.

1o. Rapport du trésorier concernant l'engagement de M. J.B. Laberge; ce rapport est accepté et une résolution sera préparée en conséquence.

2o. Demande du Nouvelliste pour une page d'annonce à l'occasion du centenaire de l'arrivée des Frères des Ecoles Chrétiennes. Cette demande est accordée.

3o. Requête de résidants du quartier Ste-Ursule demandant au Conseil d'aménager en parc le terrain St-Paul. Cette requête est référée à l'ingénieur.

4o. Requête de résidants du quartier Kerbodot demandant au Conseil de passer un règlement pour décréter ce quartier résidentiel. Cette question est référée à l'avocat pour étude.

5o. Demande de M. Jos. Lussier concernant la réfec-

tion du trottoir en front de sa propriété située sur la rue Des Forges. Référé à l'ingénieur.

6o. Demande d'emploi de M. Constant Sauvageau au poste de capitaine à la traverse. Referé au Surintendant de la Traverse.

7o. Offre de M. J.W. Guillemette concernant la vente de sa propriété située au coin des rues St-Olivier et Bonaventure. Cette question est à l'étude.

8o. Rapport du trésorier concernant l'assurance-groupe pour certains employés qui ne sont pas compris dans la sentence arbitrale. Référé à l'avocat.

9o. Demande d'un groupe d'employés de la St-Lawrence Paper pour l'usage de la salle du marché aux denrées samedi le 14 octobre. Cette demande est accordée.

10o.Lettre de la Coopérative d'Habitation du Carré St-Maurice soumettant pour approbation par le conseil un plan indiquant la division des lots, rues et ruelles que la Coopérative a acquis de la Consolidated Paper. Ce plan est référé à l'ingénieur.

11o. Lettre de M. C.P. Lamothe consentant à céder une partie de son lot pour le prix de $100. aux fins de l'élargissement de la ruelle adjacente. Référé à l'ingénieur.

12o. Rapports du Directeur de la Police concernant l'engagement en permanence des constables Patrick Massicotte, Alexandre Paquin, Arthur Gendron, Gaston Perreault et Elphège Lafrance. Ces rapports sont acceptés et une résolution sera préparée en conséquence.

13o. Rapport du Directeur de la Police demandant l'autorisation de procurer les uniformes nécessaires aux constables ci-haut mentionnés. Ce rapport est accepté.

14o. Rapport du Directeur de la Police informant le Conseil que le coût des pompes C.P.C. de 420 g.p.m. est de $1,507.96.

15o. Lettre du Bell Telephone informant le Conseil qu'il lui est impossible d'établir une succursale dans le quartier Notre-Dame.

16o. Lettre de Me Léon Lamothe avisant le Conseil que la cité ne peut empêcher les gens de se bâtir sur certains lots appartenant à M. Adam Gélinas.

17o. Rapport du trésorier informant le Conseil que les évaluations qu'il fournit sont en conformité avec les superficies et valeurs apparaissant au rôle en force ou selon le prix de revient.

18o. Copie d'une dettre de SonHonneur le Maire à M. Alfred Dupuis, l'informant que des changements appréciables seront opérés au condenseur évaporatif installé à la Crèmerie des Trois-Rivières.

19o. Réclamation de M. Hormidas Dupont concernant la perte d'un cheval. Cette réclamation est référée à l'avocat.

20o. Offre de la Three Rivers Shipping concernant la location et l'acquisition future d'un lot situé sur le lot No. 11 en front de la rue Notre-Dame.

21o. Rapports du trésorier, de l'ingénieur et du président des Evaluateurs concernant l'offre de Me François

LUNDI, le 2 OCTOBRE 1944

Nobert pour l'achat d'un lot situé sur le Boulevard St-Olivier. Le Conseil suggère de vendre ce lot à la profondeur du lot appartenant à Bourassa et offre à M. Nobert le terrain situé en arrière de Smith Transport et ayant front sur la rue projetée.

22o. Lettre de Me François Nobert demandant au Conseil de payer à Mme Vve Rodolphe Bellefeuille une indemnité de $1,000.00 à la suite de la mort de son mari. Avant de prendre une décision le conseil décide de soumettre cette demande à l'avocat.

23o. Lettre du Syndicat Catholique des Policiers et Pompiers demandant au Conseil d'indemniser le constable Georges Pronovost pour le temps qu'il a perdu depuis sa maladie. Le Conseil, afin de ne pas créer de précédent désavantageux pour la Cité, décide de refuser cette demande.

24o. Rapport de l'administrateur du Service du Bien-Etre concernant le cas de M. Joseph Gauthier, ancien employé de la Cité, qui bénéficie d'une pension et de l'assistance publique. Un rapport sur ce cas sera fourni au Conseil à la prochaine séance.

Adoption règlement No.26-W

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le règlement intitulé règlement No. 26-W amendant le règlement No. 26-K concernant la vente et le colportage des denrées et autres articles dans les rues et les maisons privées de la Cité soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adopté sur division suivante:

Pour:	Contre
MM. Lamy	MM. Boland
Poliquin	Mailhot
Alarie	Guay
Paquin	

M. Guimond est absent.

Comptes du mois d'août acceptés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que les comptes pour le mois d'août 1944, au montant de $9,940.87, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Adopté.

L'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole St-Paul Inc."

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que la requête du Frère Jude-Marie et autres demandant l'autorisation à ce Conseil de se former en association sous le nom de"L'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole St-Paul Incorporée" dans un but de récréation et de délassement pour le corps et l'esprit et d'entr'aide mutuel soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec.

Adopté.

LUNDI, le 2 OCTOBRE 1944

"L'Association de la Bibliothèque des Trois-Rivières"

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que la requête de Monsieur Gaston Francoeur et autres demandant l'autorisation à ce Conseil de se former en association sous le nom "L'Association de la Bibliothèque des Trois-Rivières" dans le but d'organiser une bibliothèque publique, dans l'intérêt général de la population soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

Adopté

Octroi à la Ligue des Propriétaires.

CONSIDERANT la requête présentée par Me Léon Méthot demandant un octroi au Conseil à l'occasion du congrès de l'Union des Ligues de Propriétaires devant avoir lieu aux Trois-Rivières les 16 et 17 octobre prochain;

CONSIDERANT que le Conseil a accédé à cette requête;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $500.00 à l'ordre de la Ligue des Propriétaires des Trois-Rivières.

Adopté.

Publicité Le Nouvelliste re: Centenaire Frères E.C.

Vu la requête de Monsieur Joseph Lefebvre demandant au conseil de payer le coût d'une page d'annonce dans Le Nouvelliste, à l'occasion du Centenaire de l'arrivée des Frères des Écoles Chrétiennes aux Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $173.60 à l'ordre du Nouvelliste Limitée.

Adopté.

Octroi aux Syndicats Nationaux

ATTENDU que par lettre en date du 15 avril 1944 les Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques ont demandé au Conseil de défrayer les dépenses du diner d'ouverture du congrès de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada devant avoir lieu vers la mi-septembre;

ATTENDU que le Conseil à sa séance du 22 mai 1944, a accordé cette demande;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $830.00 à l'ordre de l'Académie de la Salle des Trois-Rivières.

Adopté

Vente à Emile Guay

PROPOSE PAR: Monsieur l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: Monsieur l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer

pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Urgile Grégoire, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Emile Guay un emplacement, sans bâtisse, situé rue Jutras, connu et désigné comme étant le lot No. 179 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-179) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $103.00.

Adopté.

Vente à M. Edouard Lemay

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Monsieur Edouard Lemay un emplacement, sans bâtisse, connu et désigné comme étant le lot No. 118 de la subdivision officielle du lot No. 1122 (1122-118) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $87.00.

Adopté.

Engagements 5 constables

PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que les constables Patrick Massicotte, Alexandre Paquin, Arthur Gendron, Gaston Perreault et Elphège Lafrance soient engagés comme permanents au service de la Police et des Incendies de la Cité.

Adopté.

Engagement J.B. Laberge

CONSIDERANT le rapport du Trésorier en date du 25 septembre 1944 soumettant au Conseil l'engagement de M. J.B. Laberge;

CONSIDERANT que le Conseil accepte le rapport du Trésorier de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Monsieur J.B. Laberge soit engagé comme Teneur de Livre, classe "c", et que le Trésorier soit autorisé à le payer en conséquence.

Adopté

Achat camions

Vu le dernier rapport de l'Ingénieur de la Cité en date du 25 septembre 1944, concernant l'outillage nécessaire à l'enlèvement de la neige;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à acheter:

a) Un camion de marque "International", modèle K-7, d'un empattement de 158", d'une pesanteur de 4,995 lbs, avec moteur de 101 H.P., équipé de freins hydrauliques, de roues doubles à l'arrière, pneus 12 plis, 8.25 x 20, au prix de

LUNDI, le 2 OCTOBRE 1944

$2,920.00. La garantie du vendeur devant être de 5,000 milles ou 90 jours.

b) Une boite d'acier, de marque "Garwood", modèle C-12, à bascule hydraulique, modele F-I-C, au côût de $1,150.00;

c) Une charrue à sens unique, de marque "Frink", modèle 40-SB, au côût de $850.00.

d) Un souffleur et chargeur de neige, de marque "SICARD", modele No. 5330, équipé d'un moteur à gazoline marque "Buda", 115 H.P. pour le camion et d'un moteur à l'huile de marque "Caterpillar", 150 H.P. pour le souffleur, au prix de $20,598.00. La garantie du vendeur devant être pour la durée d'un an à partir de la date de la livraison.

Le tout livrable le plus tôt possible.

La taxe de vente provinciale de 2% ne devant pas être comprise dans les prix ci-dessus donnés.

Le prix d'achat du souffleur sera imputé au budget de l'an prochain.

Adopté sur division suivante:

Pour	Contre
MM. Paquin	MM. Guay
Mailhot	Boland
Lamy	
Poliquin	
Alarie	

M. l'échevin Guimont est absent.

Mutations d'août.

Vu le rapport No. 44-8 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois d'août 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

Adopté.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

MARDI, le 10 OCTOBRE 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville mardi, le 10ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	Alphonse	LAMY
	J. Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Les procès-verbaux de la séance régulière du 2 octobre 1944 sont lus et adoptés.

Le Conseil a pris connaissance des documents suivants:

1o. Requête de citoyens demandant au Conseil d'étudier un projet de construction d'Arena.

2o. Offres de MM. Roland Desmarrais et Léopold Duplessis concernant l'achat d'un terrain situé sur le lot No. 26; avant de prendre une décision, le conseil demande un rapport de l'ingénieur sur le coût d'installation des services d'égout et d'aqueduc conduisant au lot demandé.

3o. Rapport de l'ingénieur informant le conseil qu'il en coûterait $300.00 pour arrondir le coin des rues St-François Xavier et De Foix. Le conseil décide de faire exécuter ces travaux l'an prochain.

4o. Demande de M. l'abbé St-Arnaud, directeur de l'Ø.T.J. concernant le chauffage de la maison appartenant à la Cité située au Parc St-Philippe. Cette demande est accordée.

5o. Lettre de M. Arthur Auger, inspecteur du bois de chauffage, concernant le transport du bois octroyé à la St-Vincent de Paul. Le conseil est d'avis qu'un seul transport sera suffisant et que par conséquent la St-Vincent de Paul devra prendre le bois à la réserve de la ville.

6o. Lettre de M. Amédée Dufresne, chauffeur au Garage Municipal, demandant au Conseil de se faire rembourser une journée de salaire perdue à la suite d'un accident de travail. Le Conseil s'en tenant à la convention collective, refuse cette demande.

7o. Lettre de Me Léon Lamothe concernant la demande d'exemption de taxes de la Three Rivers Hebrew Association. Avant de considérer cet immeuble exempt de taxes, la Three Rivers Hebrew Association devra produire les affidavits nécessaires.

8o. Rapport mensuel de l'Ingénieur concernant les activités de son Département pour le mois de septembre.

9o. Rapport mensuel du Bien-Etre pour le mois de septembre.

10o. Rapport du Trésorier comportant un relevé compa-

ratif des revenus de la Cité au 30 septembre des années 1943 et 1944.

11o. Rapport du Trésorier concernant la demande de la Wabasso Cotton Company pour le renouvellement de l'entente conclue avec la Cité et expirant le 31 décembre 1944.

12o. Rapport du Trésorier en réponse à la demande de la Canadian International Paper Co. et de la St-Lawrence Paper Mill Co. concernant une demande d'exemption de taxes.

13o. Rapport de Me Léon Lamothe concernant l'assurance-groupe. Ce rapport est adopté par le conseil.

14o. Copie de résolution du Syndicat des Employés Municipaux, section des Services Extérieurs, demandant au conseil de faire bénéficier de l'assurance-groupe les charretiers réguliers de la Corporation. Il est entendu que d'après la sentence arbitrale, ces employés peuvent bénéficier de l'assurance.

15o. Demande de souscription de l'Institut national canadien pour les Aveugles. Le Conseil décide d'accorder la somme de $100.00, comme l'an dernier.

16o. Copie de résolution de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, demandant au Conseil de faire réparer la rue Ste-Marguerite jusqu'aux limites de la Paroisse des Trois-Rivières.

17o. Rapport de l'ingénieur informant le conseil qu'il a reçu une réponse de la Compagnie Linde l'avisant que les éventails installés au condenseur évaporatif situé sur le toît de la Crémerie des Trois-Rivières seront changés pour d'autres opérant à une vitesse moindre.

18o. Rapport de l'Ingénieur concernant le pavage de certaines rues dans les différents quartiers de la Cité.

19o. Rapport du Président des Evaluateurs informant le Conseil qu'avant d'émettre un permis de construction, il doit être en possession des plans approuvés par l'UNITE SANITAIRE et d'une autorisation du régisseur de la Construction lorsqu'il s'agit d'une construction d'une valeur supérieure à $1500.00.

20o. Rapport de l'Ingénieur concernant le cas de MM. Faida Pépin, Henri Bourque, Eugène Guimont, Sévère Aubry et Léo Ferron.

21o. Rapports de l'avocat, de l'Ingénieur au sujet de la réclamation de M. Hormisdas Dupont.

22o. Rapports de l'avocat et de l'INgénieur concernant la réclamation de Mozart Ltée. Dans le cas de ces deux réclamations le conseil décide de s'en tenir aux recommandations de l'avocat et de l'Ingénieur.

23o. Rapport du Trésorier informant le conseil qu'il ne peut fournir le coût des travaux d'aménagement du terrain de jeux de la rue St-Paul. Un rapport est demandé à l'ingénieur.

24o. Lettre du Commissaire des Incendies de la province concernant la semaine de prévention des incendies.

25o. Rapport du greffier concernant la pension payée à M. Jos. Gauthier ancien employé de la Cité. Le Conseil autorise la Commission du Bien-Être à lui payer soit la pension qu'il retire actuellement soit les frais d'hospitalisation,

payés par l'Assistance Publique.

26o. Rapport de l'ingénieur accompagné d'un plan indiquant l'emplacement projeté du futur chemin de ceinture reliant le chemin des chenaux au boulevard du Carmel.

27o. Lettre de Me Léon Lamothe au sujet de l'évaluation des terrains en culture. A la suite de cette lettre le conseil autorise Me Lamothe à consulter un autre avocat.

28o. Rapport de l'Ingénieur accompané d'un plan de subdivision du lot No. 1119 appartenant à M. B.J. Trépanier. Le Conseil approuve ce plan tel que modifié par l'Ingénieur.

29o. Rapport de l'Ingénieur concernant l'arrondissement du coin du Boulevard St-Louis de la rue Laviolette. Il en coûterait environ $7,000.00 pour l'exécution de ces travaux.

30o. Rapport de l'Ingénieur soumettant au Conseil de passer un règlement concernant la distance de toutes constructions de la ligne de rue.

Fermeture des ruelles

ATTENDU que dans l'opinion du Conseil il est opportun de fermer les ruelles connues et désignées comme étant les lots 26a-452 et 26a-459;

ATTENDU que les lots desservis par les dites ruelles appartiennent à la Cité, sauf trois appartenant l'un à M. Rodolphe Allard, l'autre à M. Conrad Pépin et le troisième à Madame Antoinette Blanchette Guignard;

ATTENDU que M. Rodolphe Allard consent à la fermeture des dites ruelles selon son acceptation écrite en date du 10 octobre 1944;

ATTENDU que les deux autres propriétaires y ont consenti dans leurs titres respectifs d'acquisition;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que les dites ruelles soient fermées et que le terrain provenant de celle désignée comme étant le lot 26a-459 soit réuni moitié pour moitié auxlots ou emplacements qui la bordent de chaque côté et situés sur les rues Brébeuf et Gauthier.

Adopté

Bail et option de vente- L. Paquin Three Rivers Shipping

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de bail préparé par Me J.A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières loue à M. Lucien Paquin, faisant affaires sous le nom de Three Rivers Shipping Company Reg., un emplacement, avec bâtisses dessus construites, connu et désigné comme faisant partie du lot No. 11 (p.11) du cadastre officiel de la Cité, pour une période de six ans, moyennant un loyer annuel de $1,200.00 par année pour les cinq premières années et de $2,000.00 pour la sixième année. En vertu du dit bail, le Preneur aura le droit d'acquérir les terrains et bâtisses loués pour le prix de $8,000.00; le montant qu'il aura payé à titre de loyer devant lui être compté en acompte sur le dit prix de vente.

MARDI, le 10 OCTOBRE 1944

Vente bâtisse Dr.Chs. de Blois

CONSIDERANT que la Cité s'est portée acquéreur d'un immeuble situé au No. 167-169 Avenue Laviolette et désigné sous le No. p. 2165 du cadastre officiel de la Cité, lors d'une vente pour arrérages de taxes tenue par le greffier de la Cité le 12 juillet 1943;

CONSIDERANT que la Cité est devenue propriétaire du dit immeuble suivant un acte de vente en date du 19 juillet 1944;

CONSIDERANT que M. le Docteur Charles de Blois, par lettre en date du 29 septembre 1944, désire se porter acquéreur du dit immeuble et offre la somme de $4,000.00;

CONSIDERANT que l'offre du Docteur de Blois a été acceptée par le Conseil à sa séance du 2 octobre 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me JA. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. le Docteur Charles de Blois l'immeuble ci-haut mentionné pour la somme de $4,000.00; le produit de la dite vente devant être réparti tel que mentionné au rapport du Trésorier annexé à la présente résolution.

Vente terrain - Mme Guignard

ATTENDU que selon l'opinion du sous-ministre des Affaires Municipales transmise au greffier par lettre en date du 29 septembre 1944, à laquelle opinion se rallie le chef du Contentieux, l'approbation de la Commission des Affaires Municipales n'est pas requise pour la vente d'un terrain provenant de la fermeture d'une ruelle;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter le projet de contrat soumis au Conseil par Me J.A. Trudel, notaire, pour la vente d'un terrain à Madame Antoinette Blanchette Guignard;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.A. Trudel, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Madame Antoinette Blanchette Guignard une partie des lots 460 et 461 (26a-p.460 et p.461) de la subdivision officielle du lot numéro 26a du cadastre officiel de la cité, avec droit à une partie du terrain de la ruelle se trouvant à la profondeur des dits lots, pour la somme de $100.00, le tout aux conditions mentionnées dans le dit acte de vente.

Vente terrains- A. Dumont

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Roger Paquin, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Alphée Dumont deux emplacements, sans

bâtisse, connus et désignés comme étant les lots Nos. 287 et 288 (1123-287 et 288) de la subdivision officielle du lot No. 1123 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de $75.00. La Cité se réservant toutefois une lisière de terrain d'un rayon de 12 pieds à même le lot No. 287 aux fins de l'arrondissement du coin des rues St-François-Xavier et Lanctôt.

Construction de trottoirs

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à effectuer la construction des trottoirs mentionnés aux rapports ci-joints, aux frais des propriétaires, conformément au règlement No. 14-A du 4 novembre 1940.

Quittance à MM. Garneau & Trow.

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières détient une hypothèque de $10,500.00 consentie en faveur de la Cité par MM. Eugène Cloutier et Arthur Bettez, faisant affaires sous le nom de Cloutier & Cie, en vertu du prêt aux incendiés de 1908, et affectant leur immeuble situé rue Des Forges, connu et désigné comme étant le lot No. p. 646, du cadastre officiel de la Cité;

CONSIDERANT que la dite hypothèque de $10,500.00 a été transférée à MM. Alfred Garneau et Thomas H. Trow suivant un acte de vente passé devant Me J.A. Trudel, notaire, en date du 6 juin 1919;

CONSIDERANT que suivant jugement rendu par la Cour Supérieure des Trois-Rivières, le 17 avril 1935, la somme de $3,447.74 représentant les arrérages de charges sur la dite hypothèque a été alors entièrement payée;

CONSIDERANT que MM. Alfred Garneau et Thomas H. Trow, suivant un rapport du Trésorier, ont versé la somme de $4865.00 représentant la balance finale du capital et des intérêts dus sur la dite hypothèque de $10,500.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autoriser à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet de quittance et de mainlevée d'hypothèque préparé par Me Paul Boucher, notaire, en faveur de MM. Alfred Garneau et Thomas H. Trow.

Réclamation Mme R. Bellefeuille

ATTENDU que Rodolphe Bellefeuille, Surintendant de l'Usine de Filtration est décédé le 13 août 1944;

ATTENDU que par une lettre en date du 11 septembre 1944, le Notaire J.A. Lemire, agissant pour et au nom de Madame Bellefeuille, fait une demande formelle d'indemnité au montant de $1,000.00 par suite du décès de son mari, avant que la corporation ait fait assurer ses employés;

ATTENDU que par une lettre en date du 25 septembre, Me François Nobert fait également la même demande au nom de sa cliente;

MARDI, 10 OCTOBRE 1944

ATTENDU qu'en retardant l'émission de la police d'assurance-groupe, la corporation a économisé plus de $500.00;

ATTENDU que dans ces circonstances la Cité a le droit de faire un compromis pour éviter un litige, sans toutefois admettre sa responsabilité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Qu'un montant de $500.00 soit payé aux héritiers et représentants légaux de feu Rodolphe Bellefeuille, à titre de compromis seulement et sans admettre la responsabilité de la Cité, à condition que cette somme soit acceptée et que quittance soit donnée à la cité en bonne et due forme.

Adopté

La séance est ensuive levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 23 OCTOBRE 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 23ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire	
Messieurs les Echevins	
Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND
Adrien	MAILHOT

Les procès-verbaux de la séance régulière du 10 octobre sont lus et adoptés.

Avis de motion re: élargissement rue Victoria

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques quant à l'élargissement de la rue Victoria.

Lu en conseil, ce 23e jour d'octobre 1944.

(signé) Emett Boland

Avis de motion re: chauffeurs, conducteurs etc de véhicules

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 19 concernant les chauffeurs, conducteurs et propriétaires de véhicules automobiles servant au transport des personnes et des effets.

Lu en conseil, ce 23e jour d'octobre 1944.

(signé) J. Arthur Guimont

Avis de motion re:cochers et charretiers

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 26-K concernant les cochers et charretiers.

Lu en conseil, ce 23e jour d'octobre 1944.

(signé) J. Arthur Guimont

Avis de motion re: dépôt rôle d'évaluation

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 24 concernant la date du dépôt du rôle d'évaluation.

Lu en Conseil, ce 23e jour d'octobre 1944

(signé) Jos. Guay

LUNDI, le 23 OCTOBRE 1944

Octroi à L'Institut National Canadien pour les Aveugles

CONSIDERANT que l'Institut National Canadien pour les Aveugles a demandé un octroi au Conseil;

CONSIDERANT que la Cité, depuis quelques années contribue à cette oeuvre;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $100.00 à l'ordre de l'Institut National Canadien pour les aveugles, succursale des Trois-Rivières.

Octroi aux Scouts Catholiques.

CONSIDERANT que les Scouts Catholiques, par lettre en date du 26 septembre 1944, demandent un octroi au Conseil;

CONSIDERANT que la Cité depuis plusieurs années, contribue à cette oeuvre d'éducation;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $500.00 à l'ordre du Comité Directeur diocésain des Scouts Catholiques

---

Achat de terrain - C.P.Lamothe

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel M. Charles-Philippe Lamothe vend à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une partie du lot No. 151 de la subdivision officielle du lot No. 1124 (1124-p.151) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $100.00, aux fins de l'arrondissement du coin nord des ruelles connues et désignées sous les Nos. 152 et 153 de la subdivision officielle du lot No. 1124 (1124-152 et 153) du cadastre officiel de la Cité; la dite somme de $100.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité.

Cession de terrain par: MM. Duplessis, Spénard, Roy.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel MM. Maurice L. Duplessis, Arthur Spénard et Walter E. Roy cèdent gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une partie des lots connus et désignés sous les Nos. 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 591 de la subdivision officielle du lot No. 1121 (1121-395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 591) du cadastre officiel de la Cité, aux fins de l'élargissement de la rue Victoria.

LUNDI, le 23 OCTOBRE 1944

Subdivision du lot No. 1119

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que le Conseil donne son approbation au plan montrant un projet de subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre officiel de la Cité, appartenant à Monsieur B.J. Trépanier, conformément à la section 4 du règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité; l'emplacement des rues projetées au dit plan de subdivision devant être cédé à la cité par acte passé devant notaire.

Vente de Terrain - J.A. Verville

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Monsieur J.A. Verville un emplacement, sans bâtisse, situé avenue Laviolette, connu et désigné sous le No. 374 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-374) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $255.00.

Mutations septembre 1944

Vu le rapport No. 44-9 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de septembre 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

Séance ajournée

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie Alarie

Que la séance régulière du 23 octobre 1944 soit ajournée à mercredi soir 25 octobre, à 8 heures.

Advenant 8 heures, mercredi, le 25 octobre 1944, la séance régulière du 23 octobre 1944 se continue.

Etaients présents certains membres du conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	Alphonse	LAMY
	J.Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND

MERCREDI, le 25 OCTOBRE 1944

Avis de motion re: amendement Règlement No. 15

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai un règlement pour amender le règlement No. 15, pourvoyant à l'entretien et à l'administration de l'aqueduc, quant à ce qui concerne le paiement de l'eau pour l'année 1945.

Lu en conseil ce 25 octobre 1944.

(signé) Albert Paquin

Souscription au 7e Emprunt de la Victoire

PROPOSE PAR: Monsieur l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: Monsieur l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité soient autorisés à signer au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une souscription au montant de $250,000.00 en faveur du Septième Emprunt de la Victoire; la Cité devant, à ces fins, verser par chèque la somme de $25,000.00 entre les mains de la Banque Canadienne Nationale.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du Conseil:

1o. Demande d'octroi des Scouts Catholiques. Une somme de $500.00 est accordée.

2o. Nouvelle offre de M. Léopold Duplessis concernant le terrain déjà demandé. Cette offre est acceptée par le conseil.

3o. Nouvelle offre de M. Roland Desmarais concernant un terrain situé sur le lot No. 26. Le conseil ayant décidé de vendre ce lot à M. Duplessis suggère à M. Desmarais d'en acheter un autre.

4o. Rapport de Me Léon Lamothe informant le conseil que les procédures intentées par Aimé Goulet pour faire casser le règlement No. 19 ont été rejetées par la Cour; Me Lamothe suggère de faire amender les règlements Nos. 19 et 26-k afin d'éviter de nouvelles procédures.

5o. Lettre de Me Léon Lamothe demandant l'autorisation de consulter d'autres avocats au sujet de l'évaluation des immeubles bâtis sur les quais du fleuve St-Laurent, de même que sur les rives du St-Maurice et de l'Ile de la Wayagamack. Cette autorisation lui est accordée.

6o. Lettre de Mlle Vivier dégageant sa responsabilité quant à l'exécution de certains travaux d'aqueduc sur sa propriété rue Bonaventure. Référée à l'ingénieur.

7o. Rapport de l'ingénieur au sujet de la consommation et du coût que l'on devrait exiger de la Wabasso Cotton, de l'International Paper et de la St-Lawrence Paper Mills, pour les services de l'eau.

8o. Lettre de Me Léon Lamothe informant le conseil que la Régie des Services Publics siégera au Palais de Justice pour entendre la requête du Conseil des Métiers et du Travail concernant les tarifs d'autobus. Le conseil autorise Me Lamothe à représenter les intérêts de la Cité devant la Régie.

MERCREDI, le 25 OCTOBRE 1944

9o. Invitation de l'Association Provinciale de Baseball à une fête devant avoir lieu le 28 octobre à l'Hôtel Queens. On décide de déléguer MM. Boland & Mailhot.

10o. Lettre du Nouvelliste demandant une page d'annonce à l'occasion du 7e Emprunt de la Victoire. Refusé.

11o. Rapport du Trésorier concernant un Prêt aux Incendiés sur l'immeuble vendu au docteur De Blois. Le conseil décide de fournir à l'acquéreur une main-levée de cette hypothèque.

12o. Rapport du Trésorier informant le conseil que la Cité a remboursé tous ses emprunts temporaires contractés jusqu'à date.

13o. Rapport du Trésorier concernant la réduction des taux de consommation de l'électricité pour fins domestiques et commerciales.

14o. Rapport de l'Ingénieur informant le conseil qu'il en coûterait environ $900.00 pour une couche de peinture sur le plafond de l'Aréna. Le conseil décide de ne pas faire exécuter ces travaux.

15o. Rapport de l'ingénieur faisant part au conseil qu'il en a couté la somme de $515.16 pour l'aménagement du terrain de la rue St-Paul pour le compte de la Ligue Trifluvienne de Balle-Molle.

16o. Lettre de M. Papineau et Frigon offrant leurs services pour des travaux techniques .

17o. Suggestion de l'ingénieur concernant le déménagement de la cabane du contremaître du quartier St-Louis sur la rue Cartier, Cette suggestion est acceptée par le conseil.

18o. Rapport de l'ingénieur suggérant au conseil d'acheter un amplificateur pour les haut-parleurs installés sur le terrain de baseball. L'Ingénieur est autorisé à dépenser la somme de $150.00 pour cet achat.

19o. Rapport de l'ingénieur informant le conseil que le générateur fournissant l'électricité sur le Lavérendrye est en très mauvais état. Le conseil autorise l'Ingénieur a en acheter un neuf au prix de $652.15.

20o. Rapports du Bien-Etre concernant 4 pères de familles qui refusent de prendre charge de leurs enfants. Le Conseil autorise les Commissaires du Bien-Etre à prendre les procédures nécessaires contre ces personnes.

21o. Lettre de Me François Nobert au sujet de l'offre déjà faite pour l'achat d'un lot situé sur le Boulevard St-Olivier. Le Conseil est prêt à vendre ce lot au prix de $1,250.00 et moyennant que l'acte de vente contienne une clause établissant le genre de construction et l'usage de cette construction devant être érigée sur ce lot.

22o. Lettre de Mlle Alice Lajoie offrant en vente son immeuble situé au coin des rues Bonaventure et Hart. Le Conseil décide de ne pas procéder à cette transaction pour le moment.

23o. Rapport du Bien-Etre au sujet d'un compte d'eau adressé à Monsieur Raoul Brousseau . Avant de se prononcer sur ce cas, le Conseil demande un rapport au trésorier et au président des Evaluateurs.

MERCREDI, le 25 OCTOBRE 1944

24o. Demande du directeur du Collège Séraphique au sujet de la traverse gratuite des élèves de cette institution sur les bateaux-passeurs. Cette demande est accordée.

25o. Lettre de remerciement de la Ligue des Propriétaires de Verdun pour la réception qui leur a été faite lors du congrès de l'Union des ligues des Propriétaires.

26o. Demande de souscription de l'Association Provinciale de Balle-Molle. CEtte demande est refusée.

27o. Lettre de Me François Nobert au nom de son client, M. Alcide Belleville, qui se plaint de la construction d'un escalier extérieur en front de la maison de M. Provencher, rue Laviolette. Après avoir pris connaissance du rapport de l'avocat, le conseil décide de ne pas poursuivre Monsieur Provencher.

28o. Projet d'amendement au règlement No. 15 concernant l'aqueduc. Après avoir étudié ce projet, le conseil décide d'y apporter quelques modifications. Un nouveau projet sera soumis à la prochaine séance.

29o. Demande de Unique Glove et LaSalle Shirt pour un espace dans la bâtisse industrielle.

30o. Lettre du Notaire Chagnon demandant que l'Ecole Dissidente soit remboursée d'une somme de $228.51 qu'elle a payée à la Consolidated Paper lors de l'achat d'un terrain situé rue St-Maurice. Apres avoir pris connaissance d'un rapport de l'avocat, le Conseil décide de ne pas payer ce montant.

31o. Lettre de Mme Irène Olivier demandant au Conseil de payer pour le passé et l'avenir une taxe d'eau basée sur la valeur locative de la partie de l'immeuble qu'elle occupe. Cette requête est référée au trésorier.

32o. Lettre de Madame Dr. Houde accompagnée d'un projet de subdivision d'une partie du lot No. 1119. Référé à l'ingénieur.

33o. Offre de M. Roland Lavoie concernant l'achat d'un lot situé sur le boulevard St-Olivier. Cette demande est refusée.

34o. Offre de Dufresne & Frère concernant l'achat de 4 lots à même le lot No. 11. Le conseil décide de vendre ces lots pour la somme de $3,350.00 payable sous forme de loyers pendant une période de 5 années. Le contrat devra contenir outre l'engagement de Dufresne & Frère d'acheter le terrain au bout de 5 ans, l'obligation de construire un immeuble d'une valeur d'au moins $25,000.00.

35o. Réclamations de MM. Philippe Desharnais, Emile Lamy et de Mme Alphonse Boulay. Après avoir pris connaissance des rapports de l'avocat pour chacune de ces réclamations, le Conseil décide que l'on devrait contester toute action pouvant être prise.

36o. Lettre de M. Albert Bastarache se plaignant d'avoir été suspendu par le contremaître du quartier Ste-Ursule. Le Conseil demande à l'ingénieur de faire enquête à ce sujet.

37o. Demande de souscription du Comité de l'Aide à la France. Le conseil consent a donner un montant proportionnel au montant souscrit pour la Russie, la Grèce et la Belgique.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 30 OCTOBRE 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 30ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	Alphonse	LAMY
	J.Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 23 octobre ajournée au 25 octobre sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du Conseil:

1o. Lettre de Me François Nobert informant le Conseil qu'il accepte d'acheter le terrain demandé au prix de $1,250.00, et que le terrain servira à la construction d'un garage moderne. Le conseil suggère d'inscrire dans le contrat une clause résolutoire quant à l'obligation de construire dans un délai de 2 ans.

2o. Rapport de l'ingénieur concernant certains travaux d'aqueduc effectués en face de la propriété de Mlle Viviers, rue Bonaventure. Référé à l'avocat.

3o. Rapport du Bien-Etre concernant le domicile de Monsieur Albert Fortin, demeurant et travaillant à Lévis. Référé à l'avocat.

4o. Rapport du trésorier soumettant au conseil que les arrérages de taxes d'eau prélevées pour l'année 1942 deviendront sujets à prescription le 15 janvier 1945. Le conseil décide que l'on devra faire payer les intérêts, mais non les frais, lorsqu'il s'agira de prendre jugement devant la Cour du Recorder.

5o. Rapport du trésorier indiquant un relevé des dépenses imputables à chacun des services de la cité au 30 septembre 1944.

6o. Rapport du trésorier concernant le rôle d'évaluation de 1945 et la taxe d'eau.

7o. Factures de Fashion Craft au montant de $188.36 et de Rodrigue Héroux au montant de $2614.86. Le trésorier est autorisé à effectuer le paiement de ces factures.

8o. Rapport du trésorier concernant la distribution des listes de paie. Le conseil s'en tient au rapport du trésorier et accorde une compensation de $100.00 à M. Philippe Ricard pour son automobile durant la saison d'hiver.

9o. Rapport de l'ingénieur concernant l'offre de M. J.W. Guillemette relativement à sa propriété située au coin des rues St-Olivier et Bonaventure. L'ingénieur déclare dans son rapport qu'il n'existe aucune ligne homologuée sur la rue Bonaventure.

LUNDI, le 30 OCTOBRE 1944

10o. Avis de la National Cash Register concernant une caisse enregistreuse en la possession de M. Louis Torier exerçant son commerce sur la place du Marché.

11o. Lettre de la Cité de Lachine accompagnée d'un projet de résolution concernant l'article 488 de la loi des Cités et Villes.

12o. Lettre de M. J.N.O. Clément demandant au Conseil de bien vouloir ouvrir le boulevard portant le No. 1098-144 du cadastre.

13o. Lettre de la Coopérative d'Habitation Laflèche demandant au conseil de se prévaloir de la loi instituée pour favoriser la construction d'habitations par une commutation de taxes.

14o. Rapports de l'ingénieur, du trésorier et de l'évaluateur concernant l'offre de Mlle Yvonne Paquin offrant en vente sa propriété située rue St-Prosper. A ce sujet, le conseil demande un rapport à l'ingénieur sur ce qu'il en coûterait à la ville pour mettre à exécution le projet d'une ligne homologuée sur la rue St-Prosper.

Avis de motion renouvelé.

Monsieur l'échevin Boland déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 23 octobre, quant à l'élargissement de la rue Victoria, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Adoption règlement No.19-C

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le règlement No. 19-C intitulé Règlement amendant le règlement No. 19 concernant les chauffeurs, conducteurs et propriétaires de véhicules automobiles servant au transport des personnes ou des effets, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoption règlement No.26-X

PROPOSE PAR: Monsieur l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: Monsieur l'échevin Alphonse Lamy

Que le règlement No. 26-X intitulé Règlement amendant le règlement No. 26-K concernant les cochers et charretiers soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoption règlement No. 24-G

PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le règlement No. 24-G, intitulé règlement amendant le règlement No. 24, concernant le dépôt du rôle général d'évaluation, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

LUNDI, le 30 OCTOBRE 1944

Adoption règlement No. 15-N

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le règlement No. 15-N, intitulé règlement amendant le règlement No. 15, pourvoyant à l'entretien et à l'administration de l'aqueduc, quant à ce qui concerne le paiement de l'eau pour l'année 1945, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Vente terrain Omer Mathon

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Arthur Villeneuve, Notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Omer Mathon un emplacement, sans bâtisse, situé rue Jutras, connu et désigné sous le No. 203 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-203) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de $90.00.

Octroi au Comité Trifluvien de l'Aide à la France.

CONSIDERANT que le Comité Trifluvien de l'Aide à la France, par lettre en date du 21 octobre 1944, demande un octroi au Conseil;

CONSIDERANT que le Conseil a déjà souscrit un montant pour la Russie, la Grèce et la Belgique,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $100.00 à l'ordre du Comité Trifluvien de l'Aide à la France.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que les comptes pour le mois de septembre, au montant de $12,476.38 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtelde ville lundi, le 6ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Alphonse	LAMY
	J.Arthur	GUIMONT
	Adrien	MAILHOT
	Emett	BOLAND

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 30 octobre sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du Conseil:

1o. Lettre de remerciements des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques pour la part prise par le Conseil au congrès de la C.T.C.C.

2o. Lettre de M. G.C. Piché, sous-régisseur des Bois de Chauffage, réclamant un deuxième acompte de $5,000.

3o. Rapport de l'Ingénieur approuvant le projet de subdivision d'une partie du lot no. 1119 appartenant à Madame Dr. Houde. Ce rapport est approuvé par le Conseil.

4o. Lettre du notaire Chagnon accompagnée d'affidavits signés par le président et le secrétaire de la Three Rivers Hebrew Association. Avant de prendre une décision finale sur ce sujet, le Conseil décide de soumettre ces affidavits à l'avocat.

5o. Rapport du Bien-Etre concernant le cas de M.Antonio Poirier qui refuse de prendre charge de ses enfants. Sur la suggestion de M. l'échevin Lamy, le Conseil demande au Bien-Etre un rapport détaillé comprenant les noms de tous les indigents insolvables, des indigents pouvant faire remise en partie de leurs comptes dûs à la municipalité et enfin des personnes pouvant acquitter totalement leurs dettes.

6o. Résolution de félicitations de la Ligue du Sacré-Coeur de Ste-Cécile remerciant le conseil d'avoir bien voulu remettre le terrain de jeux de la rue St-Paul à la disposition des enfants.

7o. Rapport du trésorier indiquant un relevé de la dette consolidée de la Cité au 31 décembre 1944.

8o. Rapport de l'avocat informant le Conseil que la Cour d'Appel, par jugement en date du 31 octobre, a rejeté l'appel de la Cité dans sa cause avec la New York Life.

9o. Réclamation au montant de $30.51 de M. Télesphore Gosselin à la suite d'un accident survenu sur le Boulevard du Carmel. Après avoir pris connaissance des rapports de l'ingénieur et de l'avocat, le conseil décide de tenter un règlement.

10o. Lettre de l'Union des Municipalités de la Province de Québec annonçant l'assemblée générale annuelle les 22 et 23 novembre au Château Frontenac. Le conseil décide de faire réserver quatre chambres pour des délégués.

11o. Lettre du Surintendant des Parcs de la Cité de Montréal demandant au Conseil que notre Surintendant, M.Garceau, fasse partie de l'Association des Parcs. Avant de prendre une décision, le Conseil aimerait à connaître combien il en coûte pour faire partie de cette Association.

12o. Après avoir pris connaissance d'un rapport du Bien-Etre montrant la part contributoire de la municipalité pour le coût d'entretien des indigents dans les institutions d'assistance publique, le conseil reconsidère le cas de M. Joseph Gauthier et décide de lui faire bénéficier de la pension qu'il retire de la ville et de l'assistance publique.

13o. Rapport du trésorier accompagné d'un chèque de $500. de la City Gas offrant un dépôt pour garantir le remboursement des travaux comprenant la pose d'une conduite de gaz rue Royale. Avant d'autoriser le trésorier à encaisser le chèque, le conseil demande un rapport à l'ingénieur.

14o. Compte du notaire J.A. Lemire au montant de $50.00 en rapport avec le projet d'achat du Chemin des Chenaux. Avant de payer ce compte le conseil demande un rapport sur ce sujet.

15o. Rapport de l'ingénieur accompagné d'un compte du Dr. Malone au montant de $25. adressé au Capitaine Lewis. Le conseil refuse de payer ce compte.

Avis de motion renouvelé

Monsieur l'échevin Boland déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 23 octobre, quant à l'élargissement de la rue Victoria, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Vente terrain Nobert

PROPOSE PAR: M. L'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. L'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. François Nobert, avocat, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le Boulevard St-Olivier, connu et désigné comme faisant partie du lot No. 11 et partie du lot No. 26 (p.11 et p.26) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières pour le prix de $1250.00, payable comptant, et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente.

Vente terrain Gavaris

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Roger Paquin, Notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vent à M. Georges Gavaris un emplacement, sans bâtisse, situé avenue Laviolette, connu et désigné sous le No. 366 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-366) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $100.00.

Vente terrain Masse

PROPOSE PAR: M. l'échevin Adrien Mailhot

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Zoel Masse, trois emplacements, sans bâtisse, situés rue Lanctôt, connus et désignés sous les Nos. 289, 290 et 291 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-289, 290 et 291) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $120.00.

Rectification cadastre

CONSIDERANT que le 7 janvier 1939, par acte passé devant Me J.Cyprien Sawyer, notaire, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vendait au Club de Raquetteurs "Le Laviolette" trois terrains, sans bâtisse, connus et désignés sous les Nos. 34, 35 et 36 de la subdivision officielle du lot No. 1099 (1099-34, 35 et 36) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que les dits terrains sont maintenant officiellement connus et désignés comme étant les lots Nos. 26, 27 et 28 de la subdivision officielle du lot No. 1099 (1099-26, 27 et 28) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières;

CONSIDERANT qu'il ya lieu de se rendre à la demande du Club de Raquetteurs "Le Laviolette" et de faire la rectification nécessaire:

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de rectification préparé par Me J.Urgile Grégoire, notaire, concernant les terrains ci-haut mentionnés.

Subdivision lot 1119

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Conseil donne son approbation au plan montrant un projet de subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, appartenant à Mme Germaine De Blois Houde, conformément à la section 4 du règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité; l'emplacement des rues projetées audit plan de subdivision devant être cédé à la Cité par acte passé devant notaire.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

LUNDI, le 20 NOVEMBRE 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 20ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Arthur ROUSSEAU
Messieurs les Echevins: Napoléon ALARIE
Albert PAQUIN
Alphonse LAMY
Arthur GUIMONT
Emett BOLAND

Les procès-verbaux de la séance régulière du 6 novembre sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été soumis au conseil lors de la séance d'étude du 13 novembre 1944:

1o. Rapport du trésorier concernant le bois de chauffage. Le trésorier est autorisé à communiquer avec la Régie du bois de chauffage pour obtenir le remboursement des dépenses faites pour le bois reçu.

2o. Rapport du trésorier informant le conseil que 18 compagnies d'assurance vie et accident doivent $5,500. d'arrérages de taxes d'affaires et 82 compagnies d'assurance incendie doivent $49,800. d'arrérages de taxes d'affaires.

3o. Réclamation de P.A. Gouin Enrg. au montant de $2.76. Le conseil décide de payer cette réclamation.

4o. Rapport de l'ingénieur pour le mois d'octobre. Le conseil, tout en n'acceptant pas en entier ce rapport, demande à l'ingénieur d'apporter certaines modifications pour les rapports à venir.

5o. Rapport de l'ingénieur demandant un octroi additionnel de $2,000.00 pour des recherches d'eau souterraine. Ce rapport est adopté.

6o. Rapport de l'ingénieur approuvant le projet de subdivision des lots de la Coopérative d'Habitation Laflèche. Le conseil adopte ce rapport à condition que l'emplacement des rues soit cédé à la ville.

7o. Rapport de l'ingénieur concernant les travaux exécutés par la City Gas sur la rue Royale. Le conseil suggère à l'ingénieur de prendre une attention spéciale à la réparation du pavage à cet endroit.

8o. Rapport de l'ingénieur concernant la demande d'augmentation de salaire aux charretiers. Le conseil décide de porter leur salaire de $0.65 à $0.70 de l'heure.

9o. Rapport de l'avocat informant le conseil que la ville n'a aucune obligation d'ouvrir le boulevard en front des lots appartenant a M. J.N.O. Clément. Le conseil demande à l'ingénieur s'il y a possibilité d'ouvrir ce boulevard.

LUNDI, le 20 NOVEMBRE 1944

10o. Rapport de l'avocat déclarant que les affidavits signés par la Three Rivers Hebrew Association sont une preuve suffisante pour que cet immeuble soit classé comme un bien religieux pour l'avenir. Ce rapport est adopté.

11o. Rapport de l'avocat concernant la taxe d'eau due par Monsieur Raoul Brousseau. Le conseil décide de faire collecter Monsieur Brousseau.

12o. Rapport de l'avocat concernant la taxe d'eau due par Monsieur Albert Olivier.

13o. Lettre de l'avocat accompagnée d'un projet de règlement décrétant la distance de toute construction de la ligne de rue. Ce projet est à l'étude.

14o. Rapport du Bien-Etre concernant les secours spéciaux payés au cours du mois d'octobre. Après avoir pris connaissance de ce rapport, le conseil demande au trésorier ce que coûte mensuellement l'administration du service du Bien-Etre.

15o. Mémoire de Son Honneur le Maire informant le Conseil qu'il a signé le contrat de vente entre la Cité et Monsieur Rosario Joly.

16o. Lettre du Syndicat des Employés Municipaux demandant au Conseil de faire bénéficier de l'assurance groupe les journaliers réguliers de St-Philippe. Le conseil décide de faire travailler ces employés à la semaine et de les payer en conséquence afin de pouvoir bénéficier de l'assurance groupe.

17o. Nouvelle offre de Monsieur Roland Desmarrais concernant l'achat d'un terrain. Référé à l'ingénieur.

18o. Rapport du Bien-Etre concernant le cas de M. Antonio Poirier. Le conseil autorise M. Laflamme à prendre les procédures nécessaires afin que cette personne prenne charge de sa famille.

19o. Rapport du chef recommandant la pose de lumières à certains endroits de la ville. Référé à l'ingénieur.

Les documents suivants ont été soumis lors de la séance régulière:

1o. Lettre de M. J. Omer Lacroix informant le Conseil que l'article 488 de laLoi des Cités et Villes ne devrait pas être amendé.

2o. Lettre de Me Léon Lamothe accompagnée d'une lettre de Me Léon Méthot sur la possibilité de porter en Cour Suprême la cause New-York Life vs la Cité des Trois-Rivières.

3o. Demandes d'octroi du Club Bellevue et du Club de Raquetteurs. Le conseil vote un montant proportionnel aux taxes dues à la cité par chacun de ces clubs.

4o. Compte d'eau au montant de $28.95 à l'adresse de M. Henri Lebel, 381 rue St-Paul. Ce compte est référé au Bien-Etre.

5o. Rapport de l'ingénieur accompagné d'un rapport du trésorier au sujet d'une quantité d'environ 123 cordes de croûtes de 4 pieds entreposées sur le terrain Guilmour. Le conseil décide de garder ce bois en entrepôt.

LUNDI, le 20 NOVEMBRE 1944

6o. Rapport de l'ingénieur concernant l'arrondissement de coinsde ruelles dans la Paroisse St-François-d'Assise. Le conseil décide d'acquérir pour le prix de $30.00 une lisière de terrain appartenant à la succession Veuve A. J.M. Isola.

7o. Lettre de M. A.P. Frigon comportant plusieurs demandes entre autres celle de faire cadastrer une partie du lot no. 26 qui lui appartient. Cette demande est référée à l'avocat. Quant aux autres privilèges, le conseil décide de ne pas y consentir.

8o. Rapport de l'ingénieur au sujet de l'offre de $700.00 faite par M. Caumartin pour l'achat par la cité d'une partie du terrain qu'il a acquis,pour l'arrondissement du coin des rues Niverville et St-Prosper. Le conseil demande à l'ingénieur d'entreprendre d'autres démarches pour faire baisser le prix de $700.00 demandé par M. Caumartin.

9o. Lettre de la Philharmonie de la Salle informant le conseil quelle a l'intention d'organiser pour l'an prochain le festival des fanfares amateurs de la province de Québec. A ces fins, le conseil octroie une somme de $1,000.00 à la Philharmonie de la Salle.

10o. Rapport du Bien-Etre concernant Monsieur André Allard qui doit un montant de $191.88 pour frais d'hospitalisation. Après avoir pris connaissance de ce rapport, le conseil autorise Monsieur Laflamme, administrateur du Service du Bien-Etre, à intenter des procédures contre Monsieur Allard.

11o. Lettres de la Canadian International Paper et de la St-Lawrence Paper Mills demandant une entrevue avec le conseil pour discuter de l'évaluation de leurs immeubles. Le conseil décide de recevoirles représentants de ces compagnies lundi, le 27 novembre.

12o. Lettre de M. J.E. Bouillé, acheteur municipal, demandant au Conseil l'autorisation de procéder à l'achat des licences de bicyclettes et des plaques etmédailles pour les autres permis. L'acheteur est autorisé de se procurer 6,500 plaques de licences de bicyclettes et 500 plaques avec lettre X au prix de $15.00 le 100. Le prix des autres plaques et médailles est de $175.00 pour le tout.

13o. Rapport du directeur de la police demandant l'installation de lumières de rues. Référé à l'ingénieur.

14o. Circulaire du sous-régisseur du bois de chauffage concernant l'approvisionnement du bois.

Club athlétique des jeunes de Trois-Rivières.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. L'échevin Albert Paquin

Que la requête de Monsieur Georges Diamond et autres demandant l'autorisation à ce Conseil de se former en association sous le nom de "Club athlétique des jeunes de Trois-Rivières" soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

Recherches d'eau souterraine

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à continuer les recherches déjà entreprises dans le but de trouver

des sources d'approvisionnement d'eau souterraine pour les besoins du service d'aqueduc et que le Trésorier soit autorisé à dépenser, à même la réserve prévue au présent budget, une somme additionnelle de $2,000.00 pour l'exécution des dits travaux.

Subdivision du lot 1120

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le conseil donne son approbation au plan démontrant un projet de subdivision d'une partie du lot No, 1120 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, appartenant à la Coopérative d'Habitation Laflèche, conformément à la section 4 du règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues de la cité; l'emplacement des rues projetées au dit plan de subdivision devant être cédé à la Cité par acte passé devant notaire.

Quittance Prêt aux Incendiés

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières détient une hypothèque de $3,000.00 consentie en faveur de la Cité par M. Lydéric Bouillé, en vertu du prêt aux incendiés de 1908 et affectant son immeuble situé aux Nos. 167-169 avenue Laviolette, connu et désigné sous le No. p. 2165 du cadastre officiel de la Cité;

CONSIDERANT que la dite hypothèque de $3,000.00 a été transférée à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières suivant un acte de vente en date du 19 juillet 1944;

CONSIDERANT que suivant un rapport du Trésorier la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a versé la somme de $1,350.00 représentant la balance finale du capital et des intérêts dûs sur la dite hypothèque de $3,000.00;

CONSIDERANT qu'en vertu d'une résolution adoptée le 10 octobre 1944, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu l'immeuble ci-haut mentionné au Docteur Charles de Blois et qu'il y a lieu de fournir à l'acquéreur une mainlevée de la dite hypothèque;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet de quittance et de mainlevée d'hypothèque préparé par Me Roger Paquin, notaire, sur l'immeuble connu et désigné sous le no. p. 2165 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

Octroi au Club Bellevue

CONSIDERANT que le club Bellevue, par lettre en date du 15 novembre 1944 demande un octroi au Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $73.03 à l'ordre du club Bellevue des Trois-Rivières. Le dit montant de $73.03 devant être employé au paiement des taxes municipales et scolaires dues à la cité par le club Bellevue.

LUNDI, le 20 NOVEMBRE 1944

Octroi au Club de Raquetteurs Le Laviolette.

CONSIDERANT que le club de Raquetteurs Le Laviolette, par lettre en date du 18 novembre 1944, demande un octroi au Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le trésorier de la cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $128.85 à l'ordre du Club de Raquetteurs Le Laviolette. Le dit montant de $128.85 devant être employé au paiement des taxes municipales et scolaires dues à la Cité par le Club de Raquetteurs Le Laviolette.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire.

LUNDI, le 27 NOVEMBRE 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 27ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	Alphonse	LAMY
	J. Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND
	Adrien	MAILHOT

Le procès-verbal de la séance régulière du 20 novembre est lu et adopté.

Les documents suivants ont été soumis au Conseil:

1o. Rapport de l'avocat faisant part au conseil que M. Roméo Bellemare s'approvisionne d'eau à même le tuyau de distribution appartenant à Mlle Vivier, propriétaire de l'immeuble. Avant de prendre des procédures contre Mlle Vivier, le conseil demande à l'avocat de lui écrire de nouveau et de lui dire que si cet état de choses ne cesse pas, elle devra en subir les conséquences.

Bail entre la Cité & Dufresne & Frère Ltée.

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de bail préparé par Me J.A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières loue à Dufresne & Frère Ltée les lots Nos. 1, 2, 6 et 7 de la subdivision non officielle du lot No. 11 (1,2, 6 et 7 - p.11) du cadastre officiel de la Cité, pour un terme de cinq années, moyennant un loyer annuel de $67Q.00.

En vertu du dit bail le Preneur s'engage à acheter les terrains loués, pour le prix de $3,350.00; le montant qu'il aura payé à titre de loyer devant lui être compté en acompte sur le dit prix de vente.

Quittance à Achille Beaulieu

ATTENDU qu'en vertu d'un acte de vente en date du 8 mai 1943, passé devant Me J. Cyprien Sawyer, notaire, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu à M. J. Achille Beaulieu un immeuble portant le no. civique 935 de la rue Ste-Marguerite, connu et désigné comme faisant partie du lot no. 365 (p.365) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de $900.00, moyennant la somme de $300.00 payable comptant et la balance à raison de $100.00 par année plus les intérêts de 5% payable annuellement;

ATTENDU que suivant un rapport du trésorier M. J. Achille Beaulieu a entièrement acquitté le montant de $600.00 représentant la balance du prix de vente de $900.00 et les intérêts accumulés à la date du paiement;

LUNDI, le 27 NOVEMBRE 1944

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet de quittance et de mainlevée d'hypothèques préparé par Me J. Arthur Villeneuve, notaire, en faveur de M. J. Achille Beaulieu.

Mutations octobre

Vu le rapport No. 44-10 du Bureau des Evaluateurs, concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois d'octobre;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Joseph Guay

Que le trésorier de la Cité soit autorisé à faire les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la Loi.

Cité vs New-York Life - Cour Suprême.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Chef du Contentieux soit autorisé à faire les procédures et les déboursés nécessaires, y compris les procédures de cautionnement, pour porter à la Cour Suprême du Canada la cause de la Cité de Trois-Rivières vs New-York Life Insurance Company, No. 3689 B.R. jugée par le Cour d'Appel de Québec le 31 octobre 1944; et que Me Léon Méthot, C.R. lui soit adjoint comme conseil.

M. l'échevin J.A. Guimont se déclare dissident.

Comptes du mois d'octobre acceptés.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Joseph Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que les comptes pour le mois d'octobre au montant de $15,835.27 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 4 DECEMBRE 1944

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 4ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil, savoir:

Son Honneur le Maire; Arthur ROUSSEAU
Messieurs les Echevins: Napoléon ALARIE
Frédéric POLIQUIN
Albert PAQUIN
Alphonse LAMY
J. Arthur GUIMONT
Emett BOLAND

Les procès-verbaux de la séance régulière du 27 novembre 1944 sont lus et adoptés.

Le conseil a pris connaissance des documents suivants:

1o. Rapport du trésorier comportant un relevé des encaissements de la cité au 31 octobre 1944 comparativement au 31 octobre 1948;

2o. Relevé des dépenses au 31 octobre 1944.

3o. Rapport du trésorier sur le coût d'administration du service du Bien-Etre.

4o. Rapport du trésorier en réponse aux demandes formulées par le sous-régisseur du bois de chauffage.

5o. Rapport de l'avocat faisant part au conseil que les services d'égout et d'aqueduc sont fournis à la discrétion de la cité.

6o. Rapport de l'avocat informant le conseil qu'en vertu d'un contrat intervenu entre M. A.P. Frigon et la Cité, celle-ci devra faire une nouvelle subdivision du terrain appartenant à M. Frigon.

7o. Rapport de l'avocat au sujet du domicile de M. Albert Fortin. Après avoir pris connaissance de ce rapport le conseil décide de clore ce dossier.

8o. Lettre de la Coopérative "Le Centre Mauricien" au sujet des difficultés qu'elle rencontre avec l'école dissidente au sujet du redressement de la rue DesPins. Cette question est référée à l'avocat et à l'ingénieur.

9o. Rapport de l'ingénieur concernant M.Thibeault gardien au Parc Victoria.

10o. Rapport de l'ingénieur concernant le boulevard projeté en front des lots de M. J.N.O. Clément.

11o. Rapport de l'ingénieur concernant le coût d'enlèvement de la neige. Ce rapport est adopté.

12o. Rapport de l'ingénieur concernant une demande de droit de vue de la part de M. Freddie Gignac. Avant de prendre une décision le conseil demande un rapport à l'ingénieur, pour délimiter l'emplacement futur de la rue devant relier le boulevard du Carmel au boulevard Laviolette.

13o. Rapport du Bien-Etre accompagné de la lettre de démission de M. L.T. Laflamme comme employé de la Cité. Cette démission est acceptée.

14o. Rapport du Bien-Etre au sujet d'un compte d'eau dû par M. Henri Lebel. Le conseil décide de faire remise de ce compte en temps et lieu.

15o. Lettre de MM. Alexandre Ross et Edmond Lepage demandant de travailler régulièrement.

16o. Demande d'annonce du Monetary Times. Cette demande est refusée.

17o. Rapport du Bien-Etre au sujet de M. Dorius Joly qui refuse de prendre charge de sa famille. A la suite de ce rapport le conseil autorise les commissaires du Service du Bien-Etre à faire rembourser en tout ou en partie le montant dû par M. Joly à la Cité.

18o. Lettre de M. Eugène Meunier demandant d'annuler le compte d'eau adressé à son beau-père, M. Raoul Brousseau, et s'engageant à payer tout compte d'eau à l'avenir.

19o. Requête de MM. Aimé Breton, L. Lefebvre et Mme Flore Rivard concernant l'emplacement de la rue Gauthier. Cette requête est référée à l'ingénieur.

20o. Lettre de remerciements du Comité National des Finances de Guerre pour la part prise par la ville à la campagne du 7e Emprunt de la Victoire.

21o. Lettre de M. Lauzauphe Neault réclamant la somme de $480.00 pour prime de transport du bois de chauffage.

22o. Lettre de l'International Brotherhood Pulp, Sulphite and Paper en faveur de la création d'une bibliothèque municipale.

23o. Lettre de remerciements des Scouts Catholiques pour l'octroi qui leur a été accordé.

24o. Demande de la Prévention des Feux Sherbrooke Enrg. pour faire le ramonage des cheminées.

25o. Mémoire de Son Honneur le Maire informant le Conseil qu'il en coûterait environ $50.00 pour l'irradiation de la démonstration du dévoilement du tableau d'honneur. Le conseil décide de ne pas faire irradier cette démonstration.

26o. Rapport de l'ingénieur accompagné de factures pour un montant de $109.07 représentant l'ouvrage de plomberie exécuté dans la bâtisse occupée par M. l'abbé St-Arnaud au Parc St-Philippe. Le conseil décide de payer ce montant. Quant à M. Roméo Lacroix, employé de M. l'abbé St-Arnaud, le conseil demande à l'ingénieur de le rayer de la liste de paye.

27o. Rapport du directeur de la police au sujet de l'arrosage des patinoires. Le conseil décide de procéder comme par les années passées.

28o. Lettre de M. L.H. Auger concernant un compte dû en vertu d'un jugement pour taxes de locataire. Le conseil autorise le trésorier à prendre arrangement avec M. Auger pour le paiement de ce compte.

29o. Le compte du notaire J.A. Lemire au sujet du projet d'achat du Chemin des Chenaux est de nouveau soumis au Conseil. Avant de prendre une décision finale sur ce sujet, le Conseil demande un rapport de l'Ingénieur.

LUNDI, le 4 DECEMBRE 1944

Octroi à l'Orphelinat du Christ-Roi

CONSIDERANT que l'Orphelinat du Christ-Roi de Nicolet, par lettre en date du 30 novembre, demande au Conseil un octroi;

CONSIDERANT que depuis quelques années le Conseil contribue à cette oeuvre;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque de $50.00 à l'ordre de l'Orphelinat du Christ-Roi de Nicolet.

Octroi à l'Oeuvre du Placement Familial.

CONSIDERANT que l'Oeuvre du Placement Familial, par lettre en date du 28 novembre, demande un octroi au Conseil;

CONSIDERANT que depuis plusieurs années le Conseil contribue à cette oeuvre;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $40.00 à l'ordre de l'Oeuvre du Placement Familial.

Octroi au Comité des Chemins d'hiver de Nicolet.

ATTENDU que le Comité des Chemins d'Hiver de Nicolet, par lettre du 24 novembre, demande un octroi au Conseil pour maintenir ouverte à la circulation la route Nicolet - Ste-Angèle-de-Laval;

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la Cité que cette route soit maintenue ouverte pendant l'hiver;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $200.00 à l'ordre de Me Renaud Chapdelaine, secrétaire-trésorier du Comité des Chemins d'Hiver de Nicolet.

Octroi au Comité des Chemins d'hiver de la Chambre de Commerce

CONSIDERANT que le Comité d'Entretien des Chemins d'Hiver de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, par lettre en date du 27 novembre, fait part au Conseil qu'il a entreprit de nouveau de maintenir ouverte à la circulation la route Trois-Rivières - Berthier au cours de l'hiver 1944-45;

CONSIDERANT que le Conseil, à ces fins, votait l'an dernier la somme de $1500.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $1500.00 à l'ordre de M. J.A. Gouin, Président du Comité d'entretien des Chemins d'Hiver de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières.

LUNDI, le 4 DECEMBRE 1944

Octroi - Journée de la Livre

CONSIDERANT la requête présentée au Conseil par les Chevaliers de Colomb en faveur de la Journée de la Livre au profit de l'Orphelinat St-Dominique et du Patronage St-Charles;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de $200.00 à l'ordre de l'Orphelinat St-Dominique des Trois-Rivières.

Comptes acceptés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que les bordereaux de comptes, liste de paie pour les mois d'août, septembre et octobre, au montant de $1,302,196.99, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Mutations novembre.

VU le rapport No. 44-11 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de novembre;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire

LUNDI, le 18,DECEMBRE 1944

A une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 18ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum,

Son Honneur le Maire	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUIN
	Albert	PAQUIN
	Joseph	GUAY
	Alphonse	LAMY
	J. Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND

Les procès-verbaux du 4 décembre 1944 sont lus et adoptés.

Le conseil a pris connaissance des documents suivants:

1o. Rapport de l'ingénieur sur le refus des camionneurs d'accepter le prix de .10¢ la verge qui leur avait été offert par le conseil. A la suite d'une contre-requête des camionneurs, le Conseil décide de leur accorder .12¢ la verge cube et cette décision est finale.

2o. Rapport du trésorier accompagné de pièces justificatives pour temps supplémentaire fait par les chauffeurs du souffleur. Le trésorier est autorisé à payer ces montants.

3o. Rapport du trésorier accompagné d'une facture du conseil des Ports Nationaux au montant de $1750.00 concernant la réfection du débarcadère de la traverse. Le trésorier est autoris à payer ce montant.

4o. Rapport du trésorier accompagné de factures provenant de Mes Désilets & Deshaies et St-Laurent et Gagné pour consultations légales. Le trésorier est autorisé à effectuer le paiement de ces comptes.

5o. Rapport du trésorier concernant la prime d'assurance-groupe. Le conseil décide d'effectuer le paiement de cette prime sur une base annuelle.

6o. Rapport du trésorier au sujet d'une réclamation de M. Emery Bourgeois, chauffeur, pour travail supplémentaire. Le conseil décide de ne pas payer cette réclamation.

7o. Rapport du trésorier accompagné de factures de la Shawinigan Water & Power pour le service de l'électricité au logement occupé par le Capitaine Jacob. Cette question est en suspens.

8o. Rapport de l'ingénieur au sujet de la réfection de la couverture de l'Hôtel Régal.

9o. Rapport de l'ingénieur informant le conseil que M. Jos. Bellemare est chauffeur à l'Usine de Filtration.

10o. Rapport de l'avocat au sujet d'un compte de taxes d'eau au montant de $107.10 dû par M. J. Cyriac Lajoie. Avant de prendre une décision sur cette question, le conseil demande un rapport au percepteur de la taxe d'eau.

LUNDI, le 18 DECEMBRE 1944

11o. Rapport de l'avocat au sujet de la taxe d'eau due à la cité par M. Albert Olivier.

12o. Rapport de l'avocat au sujet d'une réclamation de Mme Albert Allard, au montant de $5.00, à la suite d'une chute sur un trottoir. Le conseil décide de payer cette réclamation.

13o. Rapport du directeur de la police informant le conseil que l'Association des Chefs de Police et des Pompiers de la Province tiendra ses assises mensuelles aux Trois-Rivières au mois de janvier prochain. Le conseil accepte de payer le coût de la réception qui aura lieu à cette occasion.

14o. Lettre de M. Maurice Simard demandant de faire enlever la neige sur la rue Dumoulin. Cette demande est refusée.

15o. Lettre de M. G.C. Piché, sous-régisseur du bois de chauffage, informant le conseil que la Régie ne fera pas produire de bois pour la prochaine saison.

16o. Demande d'annonce du "Daily Standard Freeholder". Cette demande est refusée.

17o. Compte d'Hébert Enrg. au montant de $67.00 pour inscription des noms sur les tableaux d'honneur. Accepté.

18o. Lettre de M. E. Mélançon au sujet de la taxe d'eau qu'il doit à la cité. Cette requête est référée au bien-être.

19o. Lettre de M. Jos. St-Pierre demandant au Conseil s'il y aurait possibilité, et à quelles conditions, de prolonger le service d'aqueduc au nouveau quartier résidentiel situé dans la Banlieue. Cette demande est référée à l'ingénieur.

Le conseil, à sa séance d'étude du 11 décembre 1944, a pris connaissance des documents suivants:

1o. Requête des camionneurs demandant .15¢ la verge cube pour le transport de la neige. Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'ingénieur le Conseil décide de les payer .10¢ la verge à compter du 12 décembre.

2o. Lettre du Club de Baseball "Commandos" demandant l'usage du Stade de Baseball pour la prochaine saison. Un projet d'entente sera soumis par les directeurs de la Ligue.

3o. Mémoire de son Honneur le Maire informant le Conseil que le rôle ne peut être déposé avant le 20 décembre.

4o. Lettre de la Chambr e de Commerce demandant un octroi de $4,000.00 pour l'organisation d'un secrétariat permanent. Le conseil décide de payer un tiers du coût des dépenses occasionnées pour le maintien de ce secrétariat jusqu'à concurrence de $4,000.00 par année.

5o. Lettre de M. Roméo Bellemare offrant de payer la somme de $100.00 en règlement final de son compte d'eau au montant de $116.86, capital et intérêt. Le conseil accepte cette offre.

6o. Rapport de l'ingénieur sur les activités des différents départements sous ses ordres pour le mois de novembre.

7o. Rapport du trésorier concernant la perception des taxes consolidées au 30 novembre 1944;

LUNDI, le 18 DECEMBRE 1944

8o. Rapport du trésorier sur les Prêts aux Incendiés 1908. La balance due à date est de $173,700. sur un total de $470,700.

9o. Rapport du Bien-Etre sur les secours spéciaux payés pour le mois de novembre;

10o.Rapport du trésorier concernant des taxes de locataires. Le Conseil autorise le trésorier à percevoir les montants qui lui sont offerts par MM. Emile Duval, Arthur Deschesnes et Lucien Gaudet.

11o.Rapport du trésorier au sujet d'une série de billets que la Victoriaville Furniture Co. a acheté mais n'a pas utilisés. Le conseil autorise le Trésorier à rembourser le prix des livrets de billets non utilisés.

12o. Résolution de la Corporation du Village Laval demandant un tarif de faveur pour les écoliers qui fréquentent les écoles de Trois-Rivières. Cette demande est refusée.

13o. Rapport de l'ingénieur au sujet du temps supplémentaire que les chauffeurs et aides-chauffeurs doivent faire en travaillant sur le souffleur. Le conseil décide de payer ces employés pour le temps supplémentaire qu'ils font.

14o. Mémoire de Son Honneur le Maire demandant au conseil s'il serait opportun de payer la prime d'assurance-groupe annuellement plutôt que mensuellement. Avant de prendre une décision le conseil demande un rapport au trésorier.

15o. Etude par le conseil d'un projet d'amendement au Règlement No. 4 en rapport avec la ligne de construction sur les différentes rues de la Cité.

Octroi au Comité de l'Arbre de Noel.

CONSIDERANT que le Comité de l'Arbre de Noel des Services de Guerre, par lettre en date du 11 décembre, demande un octroi au Conseil;

CONSIDERANT que depuis quelques années le Conseil contribue à cette oeuvre;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque de $50.00 à l'ordre de Mme J.G. Vining, présidente du Comité de l'Arbre de Noel des Services de Guerre.

Vente de terrain à Mme E. Plourde Poitras

PROPOSE PAR: M . l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Mme Emma Plourde Poitras deux emplacements, sans bâtisse, situés rue Williams et désignéssous les nos. 128 et 129 de la subdivision officielle

du lot No. 1123 (1123 - 128 et 129) du cadastre officiel de la Cité pour le prix de $155.00 chaque lot.

Vente de terrain Emile Beaudet

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Emile Beaudet un emplacement, sans bâtisse, situé rue Williams, connu et désigné sous le No. 134 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-134) du cadastre officiel de la cité, pour le prix de $91.00. La cité se réservant toutefois une lisière de terrain à même le lot No. 134 aux fins de l'arrondissement du coin des rues Williams et Boulevard St-Paul.

Division de l'hypothèque - prêt aux incendiés Lajoie

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que Son Honneur le Maire Arthur Rousseau soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet d'acte préparé par J.A. Trudel, N.P. et qui vient d'être lu au conseil en vertu duquel l'hypothèque de $17,000.00 existant en faveur de la Cité et garantissant un prêt de $17,000.00 originairement consenti par elle à Dame Pamela G. Lajoie, épouse de feu Henri Lajoie, le 23 décembre 1909 en vertu d'un acte passé devant T.E. Normand, N.P. en vertu de la loi du prêt aux incendiés (9 Ed. VII, ch. 84), est divisée dans une proportion de 9/17 devant affecter la propriété de Réal Lajoie (p. 828 du cadastre) et dans une proportion de 8/17 devant affecter la propriété de Georges Lajoie (No. 754 du cadastre), le tout en vertu des pouvoirs donnés à la cité par le statut 19 George V, chapitre 99.

Quittance Maurice Glassman

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières détient une hypothèque de $3,000.00 consentie en faveur de la Cité par Mlle Caroline Didier, en vertu du prêt aux incendiés de 1908 et affectant son immeuble situé aux nos. 1584-1588 rue Badeaux et désigné sous le No. p.658 du cadastre officiel de la Cité;

CONSIDERANT que la dite hypothèque de $3000.00 a été transférée à M. Maurice Glassman suivant un acte de vente en date du 19 juin 1939 passé devant Me J.A. Trudel, notaire;

CONSIDERANT que suivant un rapport du trésorier, M. Maurice Glassman a versé la somme de $1,363.47, représentant la balance finale du capital et des intérêts dus sur la dite hypothèque de $3000.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour

LUNDI, le 18 DECEMBRE 1944

et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet de quittance et de mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.A. Trudel, notaire, en faveur de M. Maurice Glassman.

La séance est ensuite levée.

Arthur Rousseau

Greffier

Maire

MERCREDI, 27 DECEMBRE 1944

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville mercredi, le 27 décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-quatre, à 5 heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire: Arthur ROUSSEAU
Messieurs les Echevins: Napoléon ALARIE
Frédéric POLIQUIN
Joseph GUAY
J. Arthur GUIMONT

Les documents suivants ont été portés à la connaissance des membres du Conseil:

1o. Rapport de l'Ingénieur concernant l'éclairage de l'Aréna Laviolette. D'après la teneur de ce rapport, les locataires Béchard et Brouillette s'occuperont des améliorations devant être apportées aux systèmes d'éclairage et de ventilation.

2o. Rapport de l'ingénieur recommandant au Conseil de faire changer le moteur à l'huile du nouveau souffleur par un moteur à gazoline. Ce rapport est adopté.

3o. Rapport de l'ingénieur sur l'entrevue qu'il a eue avec les commissaires de l'Ecole Dissidente et les officiers de la Coopérative "Le Centre Mauricien". Cette question reste en suspens.

4o. Rapports du Trésorier concernant la taxe d'eau due à la Cité par MM. Wilfrid Moquin, Emile Fortin et Mme Vve Julien Cormier. Le Conseil décide de s'en tenir aux recommandations contenues dans ces rapports.

5o. Rapport de M. J.H. Larivière au sujet de la taxe d'eau due par M. J. Cyriac Lajoie. Le Conseil décide d'accepter la somme de $50.00 en acompte sur le montant de $102.10 qu'il doit à la Cité.

6o. Rapports du directeur de la police recommandant la pose de lumières sur les rues St-Denis et McDougall.

7o. Compte de Philippe Verrette Enr., au montant de $65.54 pour l'encadrement des tableaux d'honneur. Le trésorier est autorisé à payer ce compte.

8o. Liste de personnes considérées incapables de payer pour le ramonage de cheminées. Le conseil autorise le trésorier à remettre à MM. Donat Richard et Ferdinand Carle, en charge de ce travail, un montant de $39.25.

9o. Rapport du trésorier accompagné de factures de la Shawinigan Water & Power couvrant les mois d'avril à décembre 1944, au montant de $53.40, pour le service de l'électricité à la résidence du Capitaine Jacob. Le conseil décide de payer ce montant.

MERCREDI, le 27 DECEMBRE 1944

Remise de taxes d' eau

CONSIDERANT que d'après l'état détaillé ci-joint il appert aux livres de la Cité que certains contribuables sont endettés de taxes d'eau pour un montant total de $10,002.19, sur une période s'étendant de 1937 à1942 inclusivement;

CONSIDERANT que la Cité ne peut exercer son recours pour le recouvrement de ces créances par suite d'indigence, décès ou déplacement de ces personnes en lieux inconnus;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le Trésorier soit autorisé à faire les entrées nécessaires aux livres de la Cité, pour éteindre les dites créances à même la réserve de $65,984.52 accumulée au 31 décembre 1943, afin de parer aux créances douteuses.

Nomination expert - Bureau d' audition des plaintes au rôle

CONSIDERANT qu'en vertu de la loi 6 George Vl, chapitre 76, article 8, amendant la Charte de la Cité, le Conseil doit nommer chaque année un expert pour faire partie du "Bureau d'audition des plaintes au rôle d'évaluation";

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Monsieur Aimé Dion soit nommé membre du Bureau d'audition des plaintes au rôle d'évaluation 1945 et agisse en qualité d'expert pour le compte de la Cité.

Approbation - comptes novembre

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que les comptes pour le mois de novembre, au montant de $10,645.04, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire